



WATCH LIST ON CHILDREN AND ARMED CONFLICT

SURVIVRE, le défi quotidien des enfants dans le conflit armé en République démocratique du Congo



AVRIL 2006

La mission de Watchlist:

The Watchlist on Children and Armed Conflict s'efforce de mettre fin aux violations contre les enfants dans les conflits armés et de garantir leurs droits. En tant que réseau mondial, Watchlist construit des partenariats avec des organisations non-gouvernementales au niveau local, national et international afin de renforcer les capacités et forces mutuelles. Travaillant ensemble, nous collectons et diffusons de façon stratégique des informations sur les violations contre les enfants dans les conflits afin d'influencer les décideurs politiques pour créer et mettre en application des programmes et des politiques qui protègent les enfants de façon efficace.

NB:

Les noms des victimes de violations massives dont il est fait état dans ce rapport ont été changés pour protéger la sécurité des victimes et de leurs familles

Les informations contenues dans ce rapport ont été actualisées le 31 janvier 2006

Le rapport de Watchlist de juin 2003 sur la République démocratique du Congo, *L'Impact des conflits armés sur les enfants en République démocratique du Congo*, est disponible sur www.watchlist.org.

Photo de couverture:

OCHA et Watchlist

SURVIVRE, le défi quotidien
des enfants dans le conflit armé
en République démocratique du Congo

AVRIL 2006

Sommaire

LISTE DES ACRONYMES

INDICATEURS DE RDC 1

NORMES INTERNATIONALES 4

RÉSUMÉ 5

CONTEXTE 8

Situation politique 8

Gouvernement de transition 9

Élections 9

Parties au conflit – Engagement régional 10

Nouveaux groupes armés 11

Violence persistante: massacres, mutilations, viols et pillages 12

Crise humanitaire 13

Défenseurs des droits de l'homme 14

Impunité 14

MONUC 15

RÉFUGIÉS ET PDIP 16

PDIP – Déplacements persistants 17

Retours des PDIP 18

Retours des réfugiés 18

Massacre au centre de transit de Gatumba 18

Déplacements et violences dans le district d'Ituri 19

SANTÉ 21

Maladies 22

Malnutrition 22

Taux de mortalité 23

VIH/SIDA 24

ÉDUCATION 26

Coûts de l'éducation 27

VIOLENCE ENTRE LES SEXES 28

Violence sexuelle et extrême cruauté 29

Situation des survivantes de violences sexuelles 30

Conséquences psychosociales des violences sexuelles 31

Garçons et hommes 31

Exploitation sexuelle de femmes et de jeunes
filles par des membres de la MONUC 31

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET EXPLOITATION 34

Enfants accusés de sorcellerie 35

Travail forcé 35

Enfants des rues 36

Exploitation des ressources naturelles et
violations à l'encontre des enfants 36

MINES TERRESTRES ET MUNITIONS NON EXPLOSÉES 38

Gouvernement congolais 38

Groupes armés non gouvernementaux 39

Évaluation et victimes 39

Action contre les mines 39

ARMES LÉGÈRES 40

Violations des droits de l'homme et armes légères 41

Armer les enfants et d'autres civils 41

Banditisme et armes légères 41

Violations de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU 41

Embargo sur les armes imposé par l'Union européenne 42

ENFANTS ASSOCIÉS AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS 43

Les filles associées aux forces et groupes armés 44

Forces gouvernementales congolaises 44

Maï-Maï 45

MLC, RCD-K/ML et forces ougandaises 45

RCD-G (et Forces rwandaises de défense, ex-APR) 46

Ex-FAR et Interahamwe 46

Milices Ethniques 47

Détention D'Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés 47

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) 47

MESURES PRISES PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES 51

Résolutions du Conseil de sécurité sur la RDC 51

Résolutions du Conseil de sécurité
sur les enfants et les conflits armés 52

Mise en œuvre de la résolution 1612: le mécanisme de
surveillance et de communication de l'information 53

Rapports du Secrétaire général des
Nations Unies au Conseil de sécurité 54

RECOMMANDATIONS URGENTES 56

Aux autorités gouvernementales de la RDC 56

À tous les groupes armés opérant en RDC 57

Au Conseil de sécurité des Nations Unies 58

À la MONUC 59

Aux organismes humanitaires en RDC 60

Aux donateurs 60

À la Cour pénale internationale 61

SOURCES 62

NOTES FINALES 66

CARTE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO 68

Liste des Acronymes

AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre
AI	Amnesty International
APC	Armée populaire congolaise
APR	Armée patriotique rwandaise
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU
BSCI	Bureau des services de contrôle interne de l'ONU
BUNADER	Bureau national de démobilisation et réintégration
BVES	Bureau pour le volontariat au service de l'enfance et de la santé
CETTE	Commission européenne
CEI	Commission électorale indépendante
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNDD-FDD	Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie
CODHO/Nord-Kivu	Comité des observateurs des droits de l'homme
CONADER	Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion
CPI	Cour pénale internationale
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DIC	Dialogue intercongolais
FAC/FARC	Forces armées congolaises
FAPC	Forces armées populaires congolaises
FAR	Forces armées rwandaises
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FDA	Forces démocratiques alliées
FDD	Forces pour la défense de la démocratie
FDLR	Forces démocratiques de libération du Rwanda
FNI	Front des nationalistes intégrationnistes
FNL	Forces nationales de libération
FPRI	Forces patriotiques de résistance en Ituri

GRAM	Project GRAM-Kivu (Groupe de recherche et d'action contre la marginalisation au Kivu)	RCD-ML	Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	RCD-N	Rassemblement congolais pour la démocratie-National
HRW	Human Rights Watch	RDC	République démocratique du Congo
ICG	International Crisis Group	RI	Refugees International
ICJP	Initiative congolaise pour la justice et la paix	RNB	Revenu national brut
IFESH	International Foundation for Education and Self-Help	ONU	Organisation des Nations Unies
IRC	Comité international de secours (International Rescue Committee)	ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH-SIDA
IST	Infection sexuellement transmissible	UE	Union européenne
JRS	Jesuit Refugee Service	UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MACC	Centre de coordination de l'action contre les mines (Mine Action Coordination Center)	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
MDRP	Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (Multi-Country Demobilization and Reintegration Program)	UPC	Union des patriotes congolais
MLC	Mouvement de libération du Congo	UPDF	Forces de défense du peuple ougandais (Uganda People's Defense Forces)
MONUC	Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo	USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development)
MRC	Mouvement révolutionnaire congolais	UXO	Munitions non explosées (Unexploded Ordnance)
MSF	Médecins Sans Frontières		
NRC	Conseil norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council)		
OASEA	Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels (Office for Addressing Sexual Exploitation and Abuse)		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique		
OMS	Organisation mondiale de la santé		
ONG	Organisation non gouvernementale		
OSDI	Observatoire des situations de déplacements internes		
OUA	Organisation de l'unité africaine		
PDIP	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays		
Palipehutu-FNL	Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération		
PUSIC	Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo		
RCD	Rassemblement congolais pour la démocratie		
RCD-G	Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma		
RCD-K	Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani		
RCD-K/ML	Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération		

Indicateurs

INDICATEURS DE RDC	SITUATION AU MILIEU DE 2003, D'APRÈS WATCHLIST	SITUATION EN 2006
Population	50 948 000 habitants, dont 28 223 000 de moins de 18 ans (55%) (UNICEF, 2003)	54 400 000 habitants (ACDI, 2005)
Droite de vote	À 18 ans	Idem
Revenu national brut (RNB) par habitant	110 \$US (Croix-Rouge de la RDC, 1998) Dans certaines régions de l'Est de la RDC, les habitants vivent avec moins de 0,18 \$US par jour. (<i>Aucune perspective en vue</i> , ¹ 2001) Sur les 7 millions d'habitants que compte Kinshasa, 2,5 millions vivent avec moins de 1 \$US par jour. (<i>Aucune perspective en vue</i> , 2001)	100 \$US (UNICEF, 2003) Dans certaines régions, jusqu'à 80% de la population vivrait avec moins de 0,20 \$US par jour. (Banque mondiale, 2005)
Réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP)²	Nombre de PDIP estimé à 2,7 millions (BCAH, 2003) Nombre de réfugiés congolais estimé à 378 000 (BCAH, 2003) La RDC accueillerait environ 330 000 réfugiés. (BCAH, 2003)	Nombre de PDIP estimé à 1,6 million (BCAH, octobre 2005) Nombre de réfugiés congolais estimé à 319 600 (UNHCR, mars 2005) La RDC accueillerait 177 558 réfugiés. (UNHCR, 2005)
Mortalité infantile	128 ‰ (UNICEF, 2001)	129 ‰ (UNICEF, 2003)
VIH/SIDA	Estimations à la fin de 2001: – taux de prévalence chez les adultes: 4,9% – 1 300 000 personnes atteintes du VIH/SIDA – 200 000 enfants (de moins de 15 ans) atteints du VIH/SIDA – 930 000 orphelins du SIDA (ONUSIDA/OMS 2002) Jusqu'à 20% de la population pourrait être infectée. (UNICEF, 2002)	Les chiffres officiels sont vraisemblablement bas en raison de l'absence de dépistage. Estimations à la fin de 2003: – taux de prévalence chez les adultes: 4,2% – 2 600 000 personnes atteintes du VIH/SIDA (estimation élevée) – 280 000 enfants (de moins de 15 ans) atteints du VIH/SIDA (estimation élevée) – 1 100 000 orphelins du SIDA (UNICEF/ONUSIDA/OMS, 2003)
Éducation	Taux brut de scolarisation ³ dans l'enseignement primaire: 66% chez les garçons et 51% chez les filles	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire: 52% chez les garçons et 47% chez les filles (UNICEF, 1998-2002) Taux général d'illettrisme: 63,5% (UNESCO, 2004)

INDICATEURS DE RDC	SITUATION AU MILIEU DE 2003, D'APRÈS WATCHLIST	SITUATION EN 2006
Violence entre les sexes	<p>La violence sexuelle, en particulier les viols, à l'égard des femmes et des filles est répandue. (HRW, 2002)</p> <p>Dans les zones de conflit, notamment dans l'Est de la RDC, la violence sexuelle contre les femmes et les filles sévit sur une grande échelle et est utilisée comme arme de guerre par la plupart des forces engagées dans le conflit. Les viols et d'autres formes de violence sexuelle font partie intégrante de la guerre et sont souvent perpétrés en toute impunité. (HRW, 2002)</p>	<p>Les viols et d'autres formes de violence sexuelle d'une grande cruauté sont toujours pratiqués à grande échelle et utilisés comme arme de guerre contre les femmes et les filles, y compris les petites filles, dans un climat d'impunité totale.</p> <p>On estime que les victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle en RDC se chiffrent par centaines de milliers.</p> <p>Les hommes et les garçons sont également victimes de viols et de violence sexuelle de la part des groupes armés.</p> <p>Du personnel de l'ONU a été impliqué dans des actes d'exploitation et de sévices sexuels contre des jeunes filles.</p>
Mines terrestres et munitions non explosées (UXO)	<p>Il est difficile de recueillir des informations sur la présence des UXO et l'utilisation des mines terrestres ainsi que sur le nombre de victimes.</p> <p>Les régions suivantes: Equateur, Orientale, Est-Kasaï, Ouest-Kasaï, Katanga, Sud-Kivu, Bandundu et d'autres provinces sont probablement minées, y compris les zones civiles situées près des hôpitaux, des résidences et des marchés. (<i>Landmine Monitor 2002</i>)</p>	<p>Il est toujours difficile de recueillir des informations.</p> <p>La base de données du MACC a recensé 1 770 victimes de mines/UXO, de 1964 à la fin de 2005, dont au moins 207 étaient des enfants de moins de 15 ans. (MACC, 2006)</p> <p>1 170 zones affectées par les mines et les UXO ont été identifiées. La province de Katanga, en particulier le district de Tanganyika, est la plus touchée. (BCAH, 2004)</p>
Armes légères	<p>Les belligérants utilisent essentiellement des armes légères. Il y en a des millions en circulation.</p>	<p>La prolifération des armes dans toute la RDC provoque l'insécurité, la violence et des violations des droits de l'homme à grande échelle.</p> <p>Des enfants et d'autres civils ont été armés par les autorités locales et n'ont reçu aucune formation ou une instruction insuffisante. (HRW, 2005)</p> <p>Des bandes errantes d'hommes armés, d'anciens rebelles et de miliciens, y compris des enfants, utilisant des armes légères pour violer et piller, sont toujours fréquentes à l'Est de la RDC. (AI, 2005)</p> <p>En 2003, le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé un embargo sur les armes dans certaines régions de la RDC. Deux rapports du Groupe d'experts de l'ONU au Conseil ont fait état de violations extrêmes et persistantes de cet embargo. En 2004, le Conseil de sécurité a étendu l'embargo à tout bénéficiaire se trouvant sur le territoire de la RDC, avec certaines exceptions.</p>

INDICATEURS DE RDC	SITUATION AU MILIEU DE 2003, D'APRÈS WATCHLIST	SITUATION EN 2006
Enfants associés aux forces et groupes armés⁴	<p>Des dizaines de milliers d'enfants associés aux forces et groupes armés sont recrutés et utilisés par toutes les parties au conflit, les garçons comme les filles.</p> <p>En 2002, dix parties au conflit ont été désignées par le Secrétaire général de l'ONU comme étant des recruteurs et des utilisateurs d'enfants. (S/2002/1146)</p>	<p>Toutes les parties au conflit recrutent et utilisent des enfants. Selon des estimations, 30 000 enfants sont associés aux forces et groupes armés en RDC. Les enfants peuvent constituer jusqu'à 40% de certains groupes armés non gouvernementaux (Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, 2004)</p> <p>Neuf parties au conflit ont été désignées par le Secrétaire général de l'ONU comme étant des recruteurs et des utilisateurs d'enfants. (S/2005/72)</p>

Normes Internationales

NORMES INTERNATIONALES	STATUT EN 2003	STATUT EN 2006
<p>Convention relative aux droits de l'enfant</p> <p>Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés</p> <p>Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants</p>	<p>Ratifiée le 28 septembre 1990</p> <p>Ratifié le 11 novembre 2001</p> <p>Ratification annoncée en juin 2001, mais non achevée</p>	<p>Statut inchangé</p>
<p>Autres traités ratifiés</p>	<p>Conventions de Genève, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; Convention sur les réfugiés et Protocole de 1967, Convention sur l'interdiction des mines, Statut de Rome de la Cour pénale internationale (signé)⁵</p>	<p>Statut inchangé</p>
<p>Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la RDC</p>	<p>1484 (mai 2003); 1468 (mars 2003); 1457 (janvier 2003); 1445 (décembre 2002); 1417 (juin 2002); 1399 (mars 2002); 1376 (novembre 2001); 1355 (juin 2001); 1341 (février 2001); 1332 (décembre 2000); 1323 (octobre 2000); 1316 (août 2000); 1304 (juin 2000); 1291 (février 2000); 1279 (novembre 1999); 1273 (novembre 1999); 1258 (août 1999); 1234 (avril 1999)</p>	<p>1653 (janvier 2006); 1621 (septembre 2005); 1616 (juillet 2005); 1596 (mai 2005); 1592 (mars 2005); 1565 (octobre 2004); 1555 (juillet 2004); 1552 (juillet 2004); 1533 (mars 2004); 1522 (janvier 2004); 1499 (août 2003); 1501 (août 2003); 1493 (juillet 2003); 1489 (juin 2003); 1484 (mai 2003); 1468 (mars 2003); 1457 (janvier 2003)</p>
<p>Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés</p>	<p>1460 (janvier 2003); 1379 (novembre 2001); 1314 (août 2000); 1261 (août 1999)</p>	<p>1612 (juillet 2005); 1539 (avril 2004)</p>

Résumé

Les enfants en République démocratique du Congo (RDC) subissent les pires traitements, malgré des signes extérieurs de progrès dans ce pays, comme la création d'un gouvernement de transition avec partage des pouvoirs, la présence de la plus importante opération de maintien de la paix des Nations Unies et des milliards de dollars attribués par les bailleurs de fonds pour la reconstruction post-confliktuelle.

En 2006, la RDC continue de subir la crise humanitaire la plus meurtrière du monde: selon le Comité international de secours (IRC), plus de 38 000 personnes meurent chaque mois des conséquences directes ou indirectes du conflit armé. Environ 45% des victimes sont des enfants de moins de 18 ans. En outre, les enfants sont la cible de violations des droits de l'homme commises quotidiennement par les forces et groupes armés. La très grande majorité de ces crimes sont perpétrés dans la plus totale impunité.

Cependant, quelques progrès ont été réalisés depuis la publication, en 2003, du premier rapport de Watchlist sur les enfants et les conflits armés en RDC, *Impact des conflits armés sur les enfants en République démocratique du Congo (RDC)*. Des milliers d'enfants qui avaient été enrôlés dans les forces et groupes armés ont été démobilisés. Dans certaines régions, le nombre de personnes déplacées a considérablement diminué. Des efforts intenses ont été déployés pour faire face à l'exploitation et à la violence sexuelle. Les combattants des groupes armés ont commencé à intégrer l'armée nationale unifiée. En outre, une nouvelle constitution a été plébiscitée par un referendum national qui a eu lieu en décembre 2005.

Malgré ces avancées, Watchlist a constaté la poursuite de violations systématiques et odieuses contre les enfants en RDC dans chacune des principales catégories définies par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution (1612) de 2005 sur les enfants et les conflits armés. Ces violations sont les suivantes: massacres et mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, enlèvements, refus d'autoriser l'accès aux organisations humanitaires, attaques contre les écoles, recrutement et utilisation d'enfants. En outre, d'autres violations, telles que le déplacement forcé et la torture, sont toujours commises contre des enfants et leurs familles. Voici les principaux faits constatés par Watchlist entre 2003 et le début de janvier 2006:

Massacres et mutilations

La violence extrême et les combats se sont poursuivis dans toute la RDC. Les enfants ne sont pas épargnés, tous les groupes et forces armés de la RDC continuant de tuer et de mutiler des enfants. Des cas bien documentés relatent des atrocités, telles que des combattants armés tirant sur des enfants, les mutilant, les blessant à coup de couteau et les brûlant vifs.

Viols et autres formes de violence sexuelle contre les filles

Tous les groupes et forces armés continuent de commettre des viols et des actes de violence sexuelle contre des filles et des femmes. On estime à des centaines de milliers le nombre de victimes de viols et autres formes de violence sexuelle en RDC. Dans de nombreux cas, les viols se caractérisent par une extrême cruauté, notamment contre des fillettes et parfois des garçons: viols collectifs, mutilation des organes génitaux, viol avec l'introduction d'objets dans les parties génitales de la victime, viol forcé entre victimes et viol avec exécution par balle. Des filles sont maintenues en captivité comme esclaves sexuelles pendant de longues périodes.

La majorité des filles victimes de viols souffrent de graves blessures qui nécessitent des opérations chirurgicales et peuvent entraîner des maladies vénériennes, l'infection par le VIH-SIDA, la stérilité et d'autres graves problèmes de santé. La majorité des survivantes ne reçoivent pas de traitement médical après avoir été agressées. À la suite du viol, beaucoup de filles sont abandonnées par leurs familles et leurs communautés et condamnées à vivre dans la pauvreté.

Refus d'autoriser l'accès à l'assistance humanitaire

Les organismes humanitaires font toujours face aux attaques des groupes armés et à d'autres obstacles, comme le pillage, la destruction des ressources humanitaires, des stocks de vivres et des bases sur le terrain, la confiscation de véhicules, le harcèlement des expatriés et du personnel national, le prélèvement de taxes illégales et la lourdeur des procédures administratives. En outre, dans certains cas, des travailleurs humanitaires ont été contraints de retarder ou de suspendre la distribution de l'aide, estimant que les bénéficiaires locaux risquaient d'être la cible de harcèlement militaire ou politique après avoir reçu cette aide.

Attaques contre les écoles et les hôpitaux

Les forces et groupes armés ont saccagé, incendié et détruit des écoles à grande échelle dans l'Est de la RDC. Les combattants ont également pillé et détruit des fournitures scolaires. Pendant les attaques contre les écoles, les combattants armés ont recruté de force des garçons à la pointe du fusil, en particulier dans les zones les plus touchées par les conflits dans l'Est de la RDC. Les attaques contre les écoles et d'autres problèmes du système

éducatif ont privé de leur droit à l'éducation un nombre d'enfants estimé à 4,6 millions, dont 2,5 millions de filles.

Les forces et groupes armés saccagent et pillent également les hôpitaux et autres centres médicaux. À cause de ces attaques et de la détérioration générale du système national de santé, des enfants meurent chaque année de maladies que l'on pourrait prévenir, telles que la malnutrition, le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la rougeole et la tuberculose. Les conséquences de la guerre se traduisent par une pénurie généralisée de médicaments, d'équipements médicaux et de personnel médical qualifié et par la déliquescence des infrastructures sanitaires nationales.

Enlèvements

Divers groupes armés opérant principalement dans l'Est de la RDC continuent d'enlever des enfants. Parmi ceux-ci, on compte les Mai-Mai, le Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération (RCD-ML), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un nouveau groupe constitué de dissidents des FDLR, appelé les " Rastas ", ainsi que les forces du général Laurent Nkunda et quelques autres groupes. Selon des sources locales, des jeunes filles ont été enlevées et détenues en otage pour être vendues en échange de bétail ou d'or et utilisées à d'autres fins.

Enfants associés aux forces et groupes armés

On estime qu'au moins 30 000 garçons et filles participent activement aux combats ou sont rattachés aux forces et groupes armés, et utilisés à des fins sexuelles ou pour d'autres services. Presque toutes les filles et certains garçons sont victimes de sévices sexuels de la part de leurs commandants ou d'autres soldats. Les enfants sont fréquemment témoins de graves violations des droits de l'homme à l'encontre des civils ou forcés d'y participer, et se battent souvent en première ligne.

Le processus global de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des enfants a été très long. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER), l'organe gouvernemental chargé d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble du processus, n'a pas les capacités et l'expérience technique ni l'autorité pour en surveiller le déroulement.

Autres violations

Outre les six violations odieuses définies par le Conseil de sécurité de l'ONU, les enfants en RDC continuent de subir tout un éventail de violations et crimes atroces, notamment, le déplacement forcé, le travail forcé et la participation sous la contrainte à l'exploitation illicite des ressources naturelles. Environ 150 cas d'exploitation et de sévices sexuels commis par du personnel des Nations Unies ont été rendus publics et

ont fait l'objet d'investigations. En outre, des enfants, en particulier des filles, sont accusés de sorcellerie, ce qui les pousse à vivre dans la rue ou dans d'autres situations dangereuses; dans certains cas, ils sont tués par des membres de leur famille ou de leur communauté. Les enfants et les adolescents sont également menacés par l'épidémie du VIH-SIDA ainsi que par la violence et l'insécurité dues à la présence et à l'utilisation très répandues d'armes légères dans toute la RDC.

Recommandations

En réponse à ces constatations, Watchlist on Children and Armed Conflict adresse des recommandations urgentes aux autorités gouvernementales de RDC, à tous les groupes armés opérant en RDC, au Conseil de sécurité des Nations Unies, à la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), aux organismes humanitaires présents en RDC, aux donateurs et à la Cour pénale internationale. Ces recommandations demandent instamment à toutes les parties de prendre immédiatement des mesures durables pour protéger les enfants et les adolescents congolais d'autres violations et de trouver des moyens pour soulager ceux qui ont déjà enduré des souffrances inimaginables. D'abord et avant tout, Watchlist demande à tous les forces et groupes armés de RDC de faire cesser immédiatement les crimes contre les enfants.

Contexte

Le conflit armé qui déchire la RDC a fait environ 3,9 millions de morts, dont plus de 45% sont des enfants. Selon le Comité international de secours et d'autres organismes, il s'agit du conflit le plus meurtrier du monde depuis la Deuxième Guerre mondiale et le plus sanglant qu'ait jamais connu l'Afrique. En février 2005, l'UNICEF a déclaré que la crise en RDC avait engendré une génération d'enfants ayant eu la triste expérience de la violence et du chaos.

SITUATION POLITIQUE

Tout au long des années 1990, le régime de Mobutu Sese Seko a été en proie à une instabilité politique, économique et sociale ainsi qu'à une corruption à grande échelle, provoquant une pauvreté à long terme et l'effondrement des infrastructures. La crise actuelle remonte à 1996, lorsque Laurent Kabila et son parti, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), ont renversé le régime de Mobutu Sese Seko, principalement avec l'aide des forces militaires rwandaises et ougandaises. Le 17 mai, 1997, Kabila s'est proclamé président. La guerre a réellement éclaté en août 1998, lorsque Kabila a tenté d'expulser les forces militaires rwandaises et ougandaises qui l'avaient aidé à prendre le pouvoir. Après l'assassinat de Laurent Kabila en janvier 2001,⁶ son fils Joseph Kabila, lui a succédé, en promettant de reprendre les négociations de paix et de respecter les droits civils et politiques des Congolais.

On sait que la RDC possède les gisements de cuivre et de cobalt les plus riches d'Afrique, ainsi que d'abondantes réserves d'or, de diamant, de coltan, de bois, de gaz méthane et autres ressources mineures – bauxite, cadmium, cassitérite, charbon, plomb, minerai de fer, manganèse, argent, zinc et uranium. Le pillage persistant de ces ressources naturelles est directement lié au déclenchement et à la durée du conflit armé, notamment au renversement de Mobutu Sese Seko par Kabila dans les années 1990. D'après l'étude de Global Witness (*S.O.S - Toujours la même histoire: une étude contextuelle sur les ressources naturelles de la République démocratique du Congo*, 2004), la corruption liée à l'exploitation et au commerce illicite des ressources naturelles provoque la mort de millions de Congolais, les parties au conflit alimentant leurs économies de guerre par le biais de ces activités illégales.

En juillet 1999, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le gouvernement congolais, les groupes d'opposition armés congolais et des pays étrangers ont signé l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.⁷ L'ONU a déployé une opération de maintien de la paix pour surveiller l'application de l'accord, la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Un second processus, le Dialogue intercongolais (DIC), a été engagé en 2001 pour tenter d'examiner les aspects internes du conflit en RDC. En décembre 2002, les parties au DIC ont signé l'Accord global et inclusif sur la transition en RDC, ouvrant la voie à l'établissement d'un gouvernement congolais de transition, qui a été mis en place en juin 2003.

Plusieurs pays étrangers engagés dans le conflit ont commencé à se désengager, conformément à l'Accord de Lusaka. Beaucoup de troupes étrangères, dont celles de l'Angola, de la Namibie, du Rwanda, de l'Ouganda et du Zimbabwe, se sont retirées au cours de l'année 2002. Les retraits rwandais et ougandais ont été organisés par le biais de deux accords bilatéraux distincts avec le gouvernement congolais. La plupart des signataires n'ont pas respecté ces accords.

Il est tragique de constater que le retrait de la plupart des troupes étrangères des positions qu'elles occupaient en RDC n'a pas fait cesser la violence et n'a mis fin ni à l'exploitation économique ni aux violations des droits de l'homme. La poursuite des combats, en particulier dans le district d'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Nord du Katanga, continue de faire de l'ombre au gouvernement de transition et aux progrès accomplis globalement grâce à l'Accord de Lusaka, et compromet les chances de succès des élections.

GOVERNEMENT DE TRANSITION

Le gouvernement de transition, qui s'est constitué de juin à septembre 2003, comprend des représentants du gouvernement de Joseph Kabila, des leaders de l'opposition politique, des membres de la société civile ainsi que des représentants du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma ou RCD-G), du Mouvement de libération du Congo (MLC) et des Mai-Mai soutenus par le gouvernement. Kabila est devenu le chef d'État du gouvernement de transition, assisté de quatre vice-présidents représentant l'ancien gouvernement national, le MLC, l'opposition politique et la société civile, et le RCD-Goma. En outre, au moment de la rédaction de ce rapport, le gouvernement de transition comprenait 36 cabinets ministériels, une Assemblée nationale constituée de 500 membres et un Sénat composé de 120 membres.

Conformément à la constitution de transition, les groupes armés formant le gouvernement de transition devaient constituer une armée nationale congolaise unifiée, les Forces armées de la

République démocratique du Congo (FARDC), placée sous le contrôle du président, en sa qualité de commandant en chef. Les chefs de cette armée nationale récemment unifiée, notamment les représentants du RCD-Goma, du MLC, du Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML) et des Mai-Mai ont prêté serment le 5 septembre 2003. Investis de leurs nouveaux rôles, ils se sont engagés à ne pas entreprendre d'activités militaires ou politiques non autorisées. Cependant, aucun de ces groupes n'a respecté ses engagements, tous commettant des atrocités terribles contre les enfants et d'autres civils.

Selon International Crisis Group, l'unification de l'armée nationale s'est faite très lentement, car des structures hiérarchiques persistent en parallèle et d'anciens belligérants se disputent toujours les ressources et le pouvoir (IGC, *The Congo's Transition Is Failing: Crisis in the Kivus*, 2005). La peur de perdre le pouvoir a conduit beaucoup de membres du gouvernement de coalition à interrompre la préparation des élections et à prolonger la transition vers la paix. La corruption, répandue en RDC à tous les niveaux de la vie sociale et politique, est un autre facteur responsable de la lenteur des progrès.

ÉLECTIONS

En juin 2005 devaient se tenir les premières élections démocratiques en RDC, dans un climat d'insécurité généralisée et d'extrême privation. Cependant, la Commission électorale indépendante (CEI) a reporté le scrutin à cause de retards dans l'élaboration de la nouvelle constitution et de difficultés techniques au niveau de la procédure d'inscription des électeurs. Conformément au nouveau calendrier, les électeurs congolais inscrits ont voté pour la première fois, le 18 décembre 2005, pour un référendum constitutionnel. Ce vote sera suivi de scrutins législatifs et provinciaux, et enfin d'élections présidentielles qui doivent se tenir en deux tours, en 2006.

Sur les 25 à 30 millions d'électeurs potentiels que compte toute la RDC, on estime que 15 millions ont déposé leur premier bulletin pour le référendum constitutionnel de décembre 2005. En janvier 2006, la CEI a annoncé qu'une majorité écrasante d'électeurs, soit 84,31%, avait voté en faveur de la nouvelle constitution.

La procédure d'inscription des électeurs dans la capitale s'est achevée le 31 juillet 2005: 2,9 millions d'électeurs ont été enregistrés à Kinshasa. À la fin de la période d'inscription, la CEI a annulé le droit de vote pour 150 000 personnes, constatant que celles-ci s'étaient inscrites deux fois.

L'inscription des électeurs a été difficile, en particulier dans les zones rurales des provinces orientales en proie aux troubles, où l'insécurité menace de compromettre le processus électoral, et

dans les régions dans lesquelles le retour des réfugiés se poursuit. Par exemple, dans le district d'Ituri, province Orientale, à cause de l'insécurité, seuls 129 des 514 centres d'inscription des électeurs fonctionnaient. Autre exemple: le 18 septembre 2005, un conflit a éclaté près de Kalonge, dans le Sud-Kivu, au sujet de la recevabilité d'une demande d'inscription d'un officier de police. D'après Projet GRAM-Kivu, une organisation non gouvernementale (ONG), un enfant associé au groupe armé local a tenté de s'emparer des armes de l'officier de police, ce qui a déclenché une bagarre et une fusillade aveugle, causant la mort d'un étudiant de 18 ans dénommé Assani, et d'une femme de 60, du nom de Sophie

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a également rapporté que des réfugiés congolais, établis dans les pays voisins, avaient commencé à rentrer chez eux prématurément, malgré l'insécurité élevée. Ils avaient apparemment donné crédit à de fausses rumeurs, selon lesquelles ils pourraient perdre leur citoyenneté congolaise s'ils ne s'inscrivaient pas pour voter, parce que la carte électorale devait remplacer l'ancienne carte nationale d'identité.

Les élections provinciales et présidentielles pourraient devenir un cauchemar logistique en raison de la dimension de la RDC, de l'absence d'infrastructures et du refus de nombreux groupes rebelles de désarmer, ainsi que d'autres retards et difficultés dans le processus de désarmement. International Crisis Group (ICG) explique que les luttes incessantes dans l'Est du pays sont étroitement liées au marchandage politique qui se poursuit à Kinshasa. Dans la province de Katanga, en particulier, ICG met en garde contre une éventuelle flambée de violence liée aux élections, alors que différents groupes dans la province sont en compétition pour la représentation, à Lubumbasi comme à Kinshasa (*Katanga: la crise oubliée de la RDC*, 9 janvier 2006).

Au 31 juillet 2005, le coût total des élections, considérées comme la plus importante opération électorale jamais menée par l'ONU, était estimé à 422 millions de dollars américains. Malgré les promesses de contributions des gouvernements donateurs, il reste encore à trouver des fonds importants.

PARTIES AU CONFLIT – ENGAGEMENT RÉGIONAL

Baucoup de forces armées opérant en RDC se sont scindées en divers mouvements et ont modifié leurs alliances au fil des années. Les violations des droits commises contre des enfants par les combattants associés à tous les groupes armés sont massives et bien documentées. En outre, l'occupation de zones importantes de la RDC par les armées des pays voisins a causé des souffrances considérables aux enfants et autres groupes vulnérables; la plupart des forces armées étrangères se sont retirées en 2002 des positions qu'elles occupaient en RDC.

Lorsque le conflit a éclaté, en 1998, les gouvernements de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe ont soutenu le gouvernement de la RDC et déployé des éléments de leurs forces armées sur des positions en RDC. Au même moment, les forces armées rwandaises et ougandaises luttèrent aux côtés des groupes d'opposition congolais, qu'elles ont pour la plupart contribué à mettre sur pied: le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-G), le Mouvement de libération du Congo (MLC) et le Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani (RCD-K), nommé aujourd'hui le Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML).⁸

Le territoire congolais est également devenu le théâtre d'affrontements entre les forces armées nationales des pays voisins et des groupes d'opposition armés de ces mêmes pays, qui sont nombreux à avoir établi leur base en RDC et que l'on pense généralement aidés par le gouvernement congolais. Par exemple, des forces ont été déployées par le Burundi dans le Sud-Kivu, d'où elles ont mené des opérations militaires contre des groupes d'opposition armés burundais qui exerçaient leurs activités à partir de ce territoire depuis de nombreuses années. Le Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD, souvent appelé FDD), un group armé non gouvernemental, s'étant associé au gouvernement burundais en novembre 2003, la faction du Palipehutu-FNL dirigée par Agathon Rwaswa a été le premier groupe d'opposition armé burundais opérant à l'extérieur de la RDC.

Dans les années 1990, des membres des Forces armées rwandaises (FAR), l'armée nationale rwandaise qui existait avant 1994, et des miliciens rwandais Interahamwe en exil, dont certains sont responsables des actes de génocide qui se sont produits au Rwanda en 1994, ont trouvé asile en RDC. Depuis 2000, des rebelles rwandais présents en RDC se sont regroupés pour former une alliance politico-militaire, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), d'après International Alert. Les FDLR comprennent trois groupes principaux: les ex-FAR et Interahamwe, qui ont pris part au génocide du Rwanda en 1994, les ex-FAR, qui ne sont pas impliqués dans le génocide, et de nouveaux membres recrutés après le génocide, qui constituent la majorité des troupes.

En mars 2005, les FDLR ont déclaré qu'elles renonceraient à utiliser la force, désarmeraient et quitteraient pacifiquement la RDC pour rentrer au Rwanda. Cependant, en août 2005, le gouvernement de transition a annoncé que les milices rwandaises n'avaient pas déposé les armes et n'avaient pas regagné leur pays comme convenu. Il a donc déclaré qu'il commencerait à désarmer par la force les milices de rebelles rwandais qui restaient sur le territoire de la RDC.

Les Forces démocratiques alliées (FDA), un groupe d'opposition armé ougandais, ont également participé à la violence dans la

région Nord-Est de la RDC. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA)⁹, le groupe de rebelles présent au nord de l'Ouganda, tristement célèbre pour d'innombrables atrocités commises contre des civils au nord de l'Ouganda et au sud du Soudan, est arrivée récemment en RDC. En septembre 2005, Vincent Otti, le commandant adjoint de la LRA, et environ 400 autres combattants de la LRA sont entrés dans le parc national de Garamba en RDC, dans le district de Haut Uélé, province Orientale. Selon le rapport d'un agent travaillant pour la protection des enfants dans l'Est de la RDC, la LRA a brutalisé des civils congolais qui se trouvaient sur son chemin, notamment des enfants, au cours de son incursion en territoire congolais.

Après l'envoi par l'armée nationale congolaise, avec le soutien de la MONUC, de 3 000 soldats dans cette zone au début d'octobre 2005, pour désarmer les rebelles de la LRA, les combattants se seraient repliés au Soudan. La situation est cependant restée fluctuante, à cause de la perméabilité et du contrôle difficile des frontières dans la région. À la fin d'octobre 2005, le gouvernement ougandais a demandé l'approbation de la RDC pour redéployer des troupes dans l'Est de la RDC, afin de pourchasser les membres de la LRA qui se trouvaient encore sur le territoire de la RDC.

La présence de la LRA en RDC a eu un écho international, lorsque huit casques bleus guatémaltèques ont été tués, le matin du 23 janvier 2006. Ils ont été pris dans une embuscade que leur avait tendue un groupe armé dans le parc national de Garamba. Les attaquants seraient des membres de la LRA.

Maï-Maï est une appellation générale qui regroupe diverses forces de défense locales et milices congolaises. Beaucoup de groupes Maï-Maï se sont constitués dans les années 1960, puis se sont renforcés à nouveau dans les années 1990, malgré les efforts de Laurent Kabila pour les mobiliser et les utiliser dans sa tentative de renversement de Mobutu et ensuite pour repousser les forces rwandaises à l'est. Aujourd'hui, les Maï-Maï sont souvent du côté des forces armées nationales congolaises, mais sont réputés pour leurs programmes variés et leurs alliances politiques fluctuantes, ce que les experts considèrent comme une tactique visant à consolider leur pouvoir et à éviter de faire l'objet d'investigations. Les combattants Maï-Maï croient souvent en des forces surnaturelles qui les rendent invincibles contre leurs ennemis. Ils sont responsables de graves violations des droits de l'homme contre des civils congolais et menacent de déstabiliser davantage des zones de l'Est de la RDC.

Selon ICG, les Maï-Maï constituent la plus grande menace pour la sécurité dans la province orientale de Katanga. Rien qu'au Katanga, plus de 19 seigneurs de la guerre commandent des combattants Maï-Maï, dont le nombre se situerait entre 5 000 et 8 000. Depuis 2002, divers groupes Maï-Maï s'affrontent entre eux et s'opposent à l'armée nationale congolaise, en tentant de prendre le contrôle du parc national d'Upemba et des

sites d'exploitation minière du Katanga, commettant de graves atrocités contre des civils.

Outre les Maï-Maï, beaucoup d'autres groupes armés irréguliers, comme l'Union des patriotes congolais (UPC) également connue comme étant l'un des groupes de miliciens hema, les forces du commandant Masunzu¹⁰ et les milices lendu ont participé à des combats dans l'Est de la RDC.

NOUVEAUX GROUPES ARMÉS

Rastas

Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et un nouveau groupe de dissidents des FDLR appelé les " Rastas " sont responsables de centaines de massacres, viols et enlèvements avec demande de rançon dans le Sud-Kivu, depuis le milieu de 2004. Par exemple, Amnesty International (AI) a rapporté le cas d'Antoine Zahindu, un fermier du village de Kalongo, qui a été enlevé avec six autres civils, dont ses deux enfants âgés de 8 et 12 ans. Ils ont été emmenés dans une forêt et battus avec des bâtons. Antoine Zahindu a ensuite été relâché et on lui a demandé de trouver 300 dollars, une somme exorbitante en RDC rurale, qui représente au moins trois fois le revenu moyen brut, pour obtenir la libération de sa famille. Au bout de quelques jours, il a réussi à emprunter la somme et à les faire libérer.

Le 18 mai 2005, la Section des droits de l'homme de la MONUC a rapporté qu'elle avait enregistré 1 724 cas d'exécutions sommaires, bastonnades, viols et prises d'otage commis par des Rastas et des membres des FDLR dans le village de Nindja, situé sur le territoire de Walungu au Sud-Kivu. Selon la MONUC, les Rastas venus de la forêt ont attaqué quiconque se trouvait sur leur passage avec des gourdins, des pioches et des machettes, et pris des otages.

Le 9 juillet 2005, un groupe de 30 Rastas a attaqué le village de Kabingu, près du parc national de Kahuzi-Biega, dans le Sud-Kivu, tuant 50 personnes. L'attaque aurait été menée en représailles d'une offensive de l'armée nationale congolaise et serait également une tentative de dissuader la population locale de coopérer avec la MONUC et les FARDC. La MONUC a fait savoir qu'au cours de l'attaque, 40 personnes, en majorité des femmes et des enfants, avaient été enfermées dans leurs maisons et brûlées vives ou tuées en tentant de s'échapper. La MONUC a confirmé que 17 des victimes étaient des enfants âgés de 4 à 16 ans. Lors de cette même attaque, 11 femmes ont été violées et au moins trois jeunes filles ont été enlevées. Elles ont été découvertes mortes un peu plus tard; une quatrième a pu échapper à ses agresseurs.

Le 10 octobre 2005, un groupe de Rastas brandissant des machettes a massacré 24 personnes, dont six enfants, et en a

blesé beaucoup d'autres, dans les villages de Tchindudi, Mugombe, Kanyola et Rundidi, au Sud-Kivu. Selon un membre du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (BCAH), des milliers de civils fuyant les attaques ont trouvé refuge dans la ville de Walungu, également au Sud-Kivu. ductors.

Mouvement révolutionnaire congolais (MRC)

Au milieu de 2005, les médias internationaux ont commencé à révéler l'existence d'un nouveau groupe congolais armé basé à Kampala, en Ouganda, le Mouvement révolutionnaire congolais (MRC). Selon un communiqué de presse sur le site web de la MONUC, " le document constitutif du MRC, qui se définit comme un mouvement politique et militaire a été signé par 15 individus ... qui sont tous recherchés par le procureur en chef de la ville iturienne de Bunia ". Il explique également que le MRC a été créé pour " défendre les droits des populations congolaises de l'Ituri et du Nord-Kivu ".

Forces du général Laurent Nkunda

Le général Laurent Nkunda est à la tête d'un groupe de dissidents qui s'est séparé du RCD-Goma et recevait un soutien de l'armée nationale rwandaise. Ses forces sont estimées généralement à 15 000 soldats, dont beaucoup d'enfants, et opèrent, depuis juin 2004, dans l'Est de la RDC, principalement au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Elles sont responsables d'odieuses violations des droits de l'homme et des droits des enfants, notamment de massacres, viols, enlèvements et autres graves violations. Les forces menées par le colonel Jules Mutebutsi, qui se sont également séparées du RCD-Goma, se sont unies aux forces de Nkunda pendant certaines attaques, dont la prise de Bukavu, dans le Sud-Kivu, en 2004. En octobre 2005, les autorités nationales congolaises ont lancé des mandats d'arrêt internationaux contre Laurent Nkunda et Jules Mutebutsi (S/2005/832).

Raia Mutomboki

En 2005, un groupe armé constitué d'habitants locaux, comprenant d'anciens combattants Maï-Maï, des jeunes et des enfants, est apparu sur le territoire de Shabunda, dans le Sud-Kivu. Le groupe appelé *Raia Mutomboki* ou *Raia Butomboki* s'est autoproclamé force d'autodéfense visant à protéger la population locale de l'insécurité causée par les FDLR. À la fin de 2005, le groupe a commencé à affronter les FARDC, invoquant l'incapacité de l'armée nationale unifiée à protéger la population de Shabunda des FARDC. Par la suite, le groupe a étendu son contrôle à Mwenga et Kitutu, selon plusieurs rapports.

Groupe armé 106 du colonel Mabolongo (Alias 106)

Ce groupe, dirigé par le colonel Mabolongo, un dissident de la 106^e Brigade des FARDC, a attaqué des populations locales, enlevé des jeunes filles et pillé des véhicules sur la route qui relie Bukavu à Bunyakiri, d'après des sources locales. Ce groupe est constitué surtout d'anciens combattants Maï-Maï, dont des enfants. Le colonel Chibalonza, un dissident de la 104^e brigade des FARDC, est également associé à Alias 106. Les tentatives des FARDC de capturer les colonels dissidents ont également provoqué plusieurs escarmouches au cours desquelles des combattants et des civils ont été tués.

VIOLENCE PERSISTANTE: MASSACRES, MUTILATIONS, VIOLS ET PILLAGES

En raison du nombre de groupes armés qui opèrent en toute impunité en RDC, la violence extrême et les combats se sont poursuivis dans tout le pays malgré l'accord de paix. Voici quelques exemples récents de massacres et de mutilations d'enfants:

- En juin 2003, des hommes armés portant des vêtements militaires ont attaqué un groupe de 14 femmes et enfants qui se cachaient dans la jungle de Muvuta Bangi après avoir entendu des coups de feu, alors qu'ils se rendaient de Kisangani à Bunia. Tous ont été massacrés sauf Z.A. et ses enfants. Les assaillants l'ont sauvagement mutilée et violée. Au cours d'un " rituel ", ils lui ont coupé les parties génitales, les ont mangées devant elle et ont bu son sang. Puis ils ont plongé ses deux enfants de 8 et 10 ans dans de grands bacs remplis d'huile et d'eau bouillante, ont fait rôtir des morceaux de leur corps sur le feu et les ont mangés devant elle. Après deux années de convalescence dans un hôpital de Bujumbura au Burundi, Z.A a raconté ces horreurs à la Section des droits de l'homme de la MONUC avant de mourir, probablement du SIDA. (www.monuc.org).
- Les Maï-Maï auraient attaqué un village hutu pendant une fête de mariage et jeté une grenade dans la maison où se préparaient la fiancée et d'autres filles. L'une des blessées a raconté que son cousin âgé de 3 ans, qu'elle portait sur le dos, a été tué dans l'explosion (HRW, *Attaques contre des civils au Nord-Kivu*, 2005).
- Les troupes d'un camp militaire basé à Nyamilima ont tiré dans une foule de civils au cours des combats qui se sont déroulés, en décembre 2004, entre deux factions opposées de l'armée nationale congolaise au Nord-Kivu, tuant un grand nombre de personnes dont deux sœurs, Zawadi, 14 ans, et Aline, 11 ans, d'après le récit de la mère des deux adolescentes à Human Rights Watch (*Attaques contre des civils au Nord-Kivu*, 2005).

- Au milieu de juin 2005, deux soldats de la 117^e brigade des FARDC ont tiré cinq balles dans la jambe d'une jeune fille de 17 ans prénommée Safi, dans un village situé sur le territoire de Fizi, parce qu'elle avait refusé de devenir la " femme " de l'un des soldats. Selon une ONG locale au courant de ce cas, l'un des deux auteurs présumés occupe toujours ses fonctions dans l'unité (cas signalé à Watchlist par une ONG locale sur le territoire d'Uvira, juillet 2005).

Les faits décrits ci-après sont des exemples bien documentés d'affrontements particulièrement violents qui se sont produits à l'Est de la RDC depuis 2003, au cours desquels des groupes armés ont tué et violé des enfants, et commis d'autres graves violations à l'encontre de ces enfants et leurs communautés.

Territoire de Bunyakiri, Sud-Kivu, juin 2003

En mai et juin 2003, plusieurs communautés situées sur le territoire de Bunyakiri, dans le Sud-Kivu, ont été l'objet de violations massives des droits de l'homme, lorsque le RCD a commencé à mener des opérations pour reprendre le contrôle de la région qui était, depuis 2002, contrôlée par les Maï-Maï, sous le commandement du général Padiri. Au cours de l'opération de reprise de la collectivité de Kalonge sur le territoire de Bunyakiri, les combattants ont systématiquement pillé les maisons, volant les ustensiles ménagers et le bétail. Selon le rapport de l'ONG locale Project GRAM-Kivu (*Rapport sur les violations des droits humains dans la province de Sud-Kivu, Est de la RDC*, juin 2003), des écoles et des bureaux d'ONG ont été mis à sac et détruits. Project GRAM-Kivu a également rapporté qu'à la suite des attaques, plus de 2500 enfants s'étaient retrouvés sans vêtements et que des familles n'avaient plus de toit, qu'on leur avait pris leur literie leurs meubles, leurs houes ou autres outils agricoles.

Pendant cet incident, Project GRAM-Kivu a recueilli des informations sur le viol de nombreuses filles, dont les cas suivants:

- deux adolescentes de 16 et 17 ans originaires de Kakonzi, localité de Rambo, (2 mai 2003);
- une adolescente de 16 ans originaire de Mushema, localité de Rambo (4 mai 2003);
- deux filles de 12 ans originaires de Mushema, localité de Rambo (4 mai 2003);
- une fille de 12 ans originaire de Misinga, localité de Rambo (7 mai 2003);
- une fillette de 11 ans originaire de Chinaliraga, localité de Rambo (7 mai 2003).

De son côté, l'Initiative congolaise pour la justice et la paix (ICJP) a fait état de pillages, de viols de filles, de maisons incendiées et autres agressions, qui se sont produits entre le 15 et le 17 mai 2003 dans les régions de Bitale et de Mubuku, dans la collectivité de Buloho, notamment dans les villages de Fumya,

Luchwa et Bulambika sur le territoire de Bunyakiri (*ICJP, A New Ordeal for the Population of Bunyakiri*, juin 2003).

Bukavu, Sud-Kivu, mai-juin 2004

Le 26 mai 2004, des éléments dissidents du RCD-Goma commandés par le colonel Jules Mutebutsi et le général Laurent Nkunda, tous deux opposés au gouvernement de transition de Kinshasa, ont pris le contrôle de la ville de Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, avec apparemment le soutien de l'armée nationale rwandaise. D'après Amnesty International (*République démocratique du Congo. Les flux d'armes en direction de l'Est*, 2005), dans les jours qui ont suivi, les dissidents ont systématiquement commis des violations de droits de l'homme contre des civils. Ils ont tué une soixantaine de personnes et violé une centaine de femmes et de filles, dont 17 de moins de 13 ans. Certaines filles ont été violées devant leurs parents, qui assistaient à l'agression sans pouvoir intervenir. Selon Amnesty International, l'une des victimes n'avait que 3 ans. Cet incident est connu sous le nom d' " Opération TDF " ou " Opération téléphones [portables] dollars, femmes " .

Pendant le siège, les soldats auraient braqué leurs armes sur la tête des enfants pour extorquer de l'argent aux ménages et demandé des dollars pour la vie de chaque enfant, selon cette même étude (*Les flux d'armes à destination de l'Est*). Amnesty International a fait état de l'assassinat de plusieurs parents devant leurs enfants, ainsi que du cas de Marie, 13 ans, tuée par une balle le 4 juin, sur le balcon de sa maison, parce que l'un des dissidents n'a pas aimé la façon dont elle le regardait, tandis qu'il pillait la rue.

CRISE HUMANITAIRE

D'après l'étude du Comité international de secours (*Mortality in the DRC: A Nationwide Survey*, janvier 2006), la crise humanitaire en RDC reste la plus meurtrière du monde: 38 000 personnes meurent chaque mois des conséquences directes et indirectes du conflit. Plus de 70 % de la population souffre d'insécurité alimentaire grave et des taux de malnutrition élevés touchent le Nord et l'Est du pays (voir plus loin " Santé: malnutrition "). Les enfants et d'autres personnes vulnérables, comme les personnes âgées et les handicapés, sont les plus exposés dans de telles conditions. Cependant, les ressources existantes pour répondre aux besoins humanitaires énormes sont largement insuffisantes.

Le BCAH estime que l'accès humanitaire reste un problème dans la plus grande partie de l'Est du Congo (*Affected Populations in the Great Lakes Region*, juin 2005). Dans l'Ouest du pays, la situation est généralement plus stable, mais la population reste extrêmement vulnérable en raison de l'isolement, de l'absence d'infrastructures et d'années de délabrement. Les

besoins humanitaires dans l'Ouest restent énormes dans tous les secteurs. La présence humanitaire est cependant très limitée, les efforts des bailleurs de fonds étant centrés surtout sur l'Est du pays, touché par les conflits.

Les travailleurs humanitaires, en particulier dans l'Est, opèrent dans des environnements extrêmement difficiles, dans lesquels ils doivent s'adapter rapidement à des situations très fluctuantes. La préparation des actions doit prendre en compte le pillage et la destruction des ressources humanitaires, des stocks de vivres et des bases sur le terrain, et les capacités d'évacuation du personnel des points chauds stratégiques à l'Est. Les travailleurs humanitaires ont fait état de la confiscation de véhicules, du harcèlement des expatriés et du personnel national, du prélèvement de taxes illégales et de la lourdeur des procédures administratives. En outre, selon le BCAH, un nombre croissant d'ONG signale la démission prématurée du personnel expatrié, due à des tracasseries incessantes. Dans certains cas, des travailleurs humanitaires ont même été contraints de retarder ou de suspendre la distribution de l'aide, estimant que les bénéficiaires locaux pourraient être la cible du harcèlement militaire ou politique après avoir reçu cette aide.

Dans un autre cas, pendant les combats qui se sont déroulés au Nord-Kivu en décembre 2004, des soldats de l'armée nationale congolaise ont menacé des travailleurs humanitaires en pointant sur eux leurs fusils pour les obliger à assurer le transport des soldats, selon HRW (*République démocratique du Congo: attaque de civils au Nord-Kivu*, 2005).

Un exemple plus récent: en janvier 2006, après la prise en otage de trois chauffeurs du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) par les forces armées nationales congolaises, NRC a prévenu que la situation des travailleurs humanitaires semblait se détériorer dans certaines zones de l'Est de la RDC.

Autre exemple: des soldats du RCD-Goma ont pillé des équipements et des biens d'une valeur de 300 000 dollars américains dans les locaux de l'ONG Agro Action Allemande, ce qui a finalement conduit l'Union européenne (UE) à suspendre toute aide au Nord-Kivu pour protester contre cette attaque.

DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Dans tout l'Est de la RDC, des militants des droits de l'homme et leurs familles font de plus en plus souvent l'objet de répression, notamment de harcèlement, de tentatives d'intimidation, d'arrestations arbitraires et de détention, qui menacent leur survie physique et leurs activités en faveur des droits de l'homme.

Tout au long de 2004, les autorités gouvernementales locales ont visé à maintes reprises des défenseurs des droits de l'homme en raison de leurs actions militantes, en particulier à la suite de

la dénonciation de la participation du gouvernement congolais aux violations des droits de l'homme dans l'Est de la RDC. De décembre 2004 à janvier 2005, plusieurs défenseurs des droits de l'homme de Goma ont fait l'objet d'une série de menaces de mort après qu'ils aient publiquement révélé des informations sur des distributions d'armes aux milices locales. Selon AI, plusieurs responsables d'ONG ont fui Goma après être restés cachés pendant plusieurs jours. En outre, des ONG pro-gouvernementales ont orchestré des campagnes visant à discréditer l'action des organisations légitimes de défense des droits de l'homme parce qu'elles dénoncent les abus commis par les forces armées nationales congolaises.

Au cours d'une attaque tristement célèbre qui a eu lieu le 31 juillet 2005, Pascal Kabungulu Kibembi, un militant des droits de l'homme reconnu et Secrétaire général de Héritiers de la justice, un groupe de défense des droits de l'homme dont le siège est à Bukavu, a été traîné hors de sa maison et tué par balle devant sa famille. Avant son assassinat, sa famille avait entendu les assaillants prononcer cette phrase: " C'est toi que nous cherchons et aujourd'hui est le jour de ta mort ". La population locale, la MONUC et d'autres représentants internationaux ont condamné cet assassinat et instamment demandé au gouvernement de transition de mener une enquête et de poursuivre les responsables de cet acte. À la suite des pressions, une commission provinciale a été mise en place. En novembre 2005, un tribunal militaire basé à Bukavu a commencé à instruire le procès contre au moins cinq prévenus, officiers et soldats des FARDC. D'après des sources locales, le procès s'est achevé rapidement, sans obtenir justice pour le meurtre.

IMPUNITÉ

La très grande majorité des crimes commis en RDC sont perpétrés dans un climat d'impunité totale. Des années de guerre, la désorganisation politique et la destruction des infrastructures nationales ont considérablement affaibli le système judiciaire dans toute la RDC, explique HRW dans son étude, *En quête de justice: poursuivre les auteurs de violences sexuelles pendant la guerre du Congo*, 2005. En outre, la pauvreté et l'insécurité auxquelles sont confrontés les membres du système judiciaire entravent encore leur capacité à demander justice. Par exemple, dans les cas des dizaines de milliers de victimes de violences sexuelles, seuls quelques auteurs de ces actes ont été reconnus coupables et condamnés (HRW, *En quête de justice*). Les autorités réagissent aux crimes commis contre des enfants avec la même inaction.

Même lorsqu'une action judiciaire a été engagée, l'impunité continue de régner. Par exemple, le cas d'une adolescente de 13 ans, violée par son professeur à Kalemie, dans la province du Katanga, a été traité en avril 2005 par les tribunaux locaux, en

présence du Ministre des affaires féminines qui était en visite officielle dans la région pour participer aux activités liées au “ Mois des femmes ”. Le violeur a été condamné à 15 ans d’emprisonnement pour son acte, il s’est cependant échappé de prison au bout de six mois. Bien que huit gardiens aient été condamnés à six mois d’emprisonnement chacun, pour n’avoir pas empêché sa fuite, l’homme reconnu coupable de viol marcherait librement dans les rues de Kalemie, aurait menacé l’adolescente et sa famille, puis quitté la région, selon un rapport reçu par Watchlist, en provenance d’une source onusienne.

Une avancée positive a été le rétablissement du tribunal de Bunia, dans le district d’Ituri, province Orientale, avec le soutien de la Commission européenne, afin d’examiner les crimes massifs commis contre des civils, notamment des enfants. En mars 2005, les procédures pénales engagées par le tribunal avaient abouti à dix condamnations pour viol, neuf autres étant en cours d’instruction (HRW, *En quête de justice*). Les peines prononcées pour viol allaient de trois à dix ans d’emprisonnement. HRW estime que ce tribunal a prononcé plus de condamnations pour violences sexuelles que tout autre instance en RDC.

En outre, la RDC a référé les crimes à la Cour pénale internationale (CPI) et le procureur a commencé les investigations. Pour le peuple congolais, cette initiative constitue un véritable espoir d’obtenir justice. Cependant, la CPI ne procédera à des enquêtes que pour un petit nombre d’individus, des responsables de haut niveau accusés des crimes les plus odieux.

MONUC

La Mission d’observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), créée en 1999, est l’opération de maintien de la paix de l’ONU en RDC. La MONUC comprend du personnel militaire, des observateurs militaires et une équipe pluridisciplinaire dans les domaines des droits de l’homme, des affaires humanitaires, de l’information, du soutien médical, de la protection des enfants et des affaires politiques, ainsi que du personnel d’appui administratif. Au début de sa mise en place, la MONUC a souffert du bas niveau de qualification de son personnel.

En janvier 2004, dans sa résolution 1565, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de renforcer les effectifs de la MONUC et de consolider son mandat en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ce renforcement vise à soutenir le processus de paix en RDC, à dissuader par le recours à la force si nécessaire toute tentative de menacer le processus politique et à protéger les civils exposés à des menaces imminentes de violence physique. La MONUC est également autorisée à faciliter l’assistance humanitaire et la surveillance des droits de l’homme, en donnant la priorité aux groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Elle accorde donc une attention toute

particulière aux enfants qui ont été retirés des groupes et forces armés ou démobilisés. Auparavant, le mandat de la MONUC, établi en vertu du chapitre VI, moins contraignant, ne l’autorisait à prendre des mesures que dans le cadre de l’exécution de ses tâches, ce qui excluait le recours à la force pour protéger les civils.¹¹

En septembre 2005, l’ONU a fait savoir que les effectifs de la MONUC étaient constitués de 15 417 soldats, 544 observateurs militaires, 368 officiers de police civils, 747 fonctionnaires internationaux, 1 209 employés locaux civils et 436 volontaires des Nations Unies. La MONUC a des bureaux à Kinshasa, Kindu, Kalemie, Lubumbashi, Katanga, Mbandaka, Kisangani, Bukavu, Goma, Bunia, Matadi, Mbuji Mayi et Beni. Son budget est voté annuellement par le Conseil de sécurité et financé par les États membres. C’est la plus vaste opération de maintien de la paix jamais déployée dans le monde, dotée du budget le plus important alloué à des opérations, s’élevant au total à 957,8 millions de dollars américains pour 2005-2006.

En 2004 et 2005, des informations ont confirmé que du personnel militaire et civil de la MONUC avait commis de façon répétée des actes graves de violence et de sévices sexuels contre des filles à Bunia, district d’Ituri, dans l’Est de la RDC. Par la suite, les responsables de la MONUC ont pris des mesures sérieuses pour traiter ce problème, telles que l’adoption d’un code de conduite officiel interdisant les sévices et l’exploitation sexuels, l’examen de rapports et l’application de sanctions disciplinaires appropriées pour les membres impliqués dans de tels actes (voir plus loin “ Violence entre les sexes ”).

Section de protection de l’enfant

La Section de protection de l’enfant de la MONUC est la plus grande jamais créée au sein d’une opération de maintien de la paix de l’ONU. C’est également la première à déployer des conseillers en protection de l’enfance sur le terrain depuis 2000.¹² Cette unité a contribué à informer sur les violations commises à l’encontre des enfants.

La Section de protection de l’enfant de la MONUC, l’UNICEF et d’autres organismes ont commencé à prendre des mesures pour mettre en place le mécanisme de surveillance et de communication de l’information demandé par la résolution 1612 du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés (voir plus loin “ Mesures prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies ”).

Réfugiés et Personnes Déplacées a L'intérieur Du Pays (PDIP)

■ Réfugiés et personnes déplacées, Synthèse 2003 :

En 2003, environ 2,7 millions de Congolais étaient déplacés à l'intérieur du pays. Alors que l'Est de la RDC accueillait près de 90% de PDIP, beaucoup de personnes étaient également déplacées dans l'Ouest et le Nord du pays. Le taux de mortalité élevé chez les PDIP était dû à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition, aux maladies, aux conditions de vie insalubres et à d'autres problèmes. Comme dans d'autres situations de réfugiés et de PDIP, près de 80% des personnes déplacées étaient des femmes et des enfants. N'ayant pas accès à l'éducation, les enfants déplacés étaient extrêmement vulnérables au recrutement dans les groupes armés. À cause de la poursuite des combats sur tout le territoire de la RDC, les déplacements massifs ont continué en 2003.

En 2003, les pays voisins – Burundi, République du Congo, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie – ont accueilli environ 378 000 réfugiés congolais, hébergés dans des camps de réfugiés où les conditions et les services étaient variables. La RDC elle-même comptait 330 000 réfugiés venus d'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Soudan et de l'Ouganda, dispersés dans tout le pays.

■ Mise à jour :

En octobre 2005, selon le BCAH, au moins 1,6 million de Congolais étaient toujours déplacés à l'intérieur du pays. Malgré une baisse du chiffre des PDIP due aux retours (voir plus loin “ Retour des PDIP ”), le déplacement forcé se poursuit par vagues, en particulier dans l'Est. À la fin de 2005, le BCAH a fait savoir que 40 000 personnes, selon des estimations, fuyaient chaque mois leurs foyers en Ituri, dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Katanga, à cause des attaques des groupes armés, comme les milices en Ituri, les FDLR et les factions Maï-Maï, et des opérations menées par l'armée nationale congolaise contre ces groupes.

Selon l'UNHCR, en mars 2005, 319 600 réfugiés congolais étaient toujours en exil dans les pays voisins. Ce chiffre représente globalement une baisse importante par rapport au pic atteint en 2003, où on avait dénombré environ 3,4 millions de personnes déplacées.

À la fin du premier trimestre de 2005, la RDC accueillait 177 558 réfugiés venus d'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Soudan et de l'Ouganda, dispersés dans tout le pays, d'après l'UNHCR.

PDIP – DÉPLACEMENTS PERSISTANTS

En octobre 2005, le BCAH a fait état d'une diminution du nombre de PDIP par rapport à l'année précédente. Leur nombre est estimé à 1,6 million. 95% des PDIP vivent dans six provinces: Orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Équateur et Katanga. Les trois provinces qui comptent le plus grand nombre de personnes déplacées sont le Nord-Kivu (502 500), le Sud-Kivu (351 500) et le Katanga (263 900). Des vagues de déplacements massifs ont toujours lieu.

Les PDIP luttent souvent pour survivre dans la brousse ou dans d'autres situations extrêmement difficiles, sans aucune assistance ou avec une aide limitée. Lorsque c'est possible, les organismes de l'ONU, les ONG nationales et internationales et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) leur fournissent de la nourriture et des denrées non alimentaires, des semences et des outils, et leur assurent des soins de santé et une éducation d'urgence, selon l'Observatoire des situations de déplacement interne (OSDI) du Conseil norvégien pour les réfugiés. À cause des vagues incessantes de déplacements, les humanitaires doivent souvent déployer beaucoup d'efforts pour continuer de répondre aux besoins dans tous les secteurs dans lesquels ils parviennent à atteindre les populations vulnérables, d'après une évaluation du BCAH de juin 2005.

Au cours des attaques qui sont à l'origine des déplacements, la population civile, notamment les enfants sont régulièrement victimes de viols, de pillages et autres formes de violence. En voici quelques exemples dans différentes régions de l'Est de la RDC.

Nord-Kivu

En septembre 2004, la reprise des combats dans le Nord-Kivu a contraint environ 20 000 personnes à quitter leurs villages pour trouver la sécurité dans un camp de fortune à Ngungu, dans le Nord-Kivu, près de Goma.

En décembre 2004, au moins 200 000 habitants locaux ont fui les combats dans le Nord-Kivu; beaucoup se sont réfugiés dans les forêts où ils n'avaient pas accès à la nourriture, à l'eau potable ni à une aide médicale, selon HRW.

En octobre 2005, au moins 10 000 civils de la région de Kasuo au Nord-Kivu ont fui leurs foyers à cause d'une fusillade qui a éclaté entre l'armée nationale congolaise et les milices rwandaises hutus, d'après la MONUC.

En janvier 2006, au moins 38 000 civils, surtout des femmes et des enfants, ont fui leurs foyers dans le Nord-Kivu à la suite des combats intenses qui ont opposé les forces armées nationales congolaises aux miliciens, commandés par le général Laurent Nkunda, près de Bukavu et de Rutshuru. La majorité de ces civils ont été déplacés à l'intérieur du Nord-Kivu. Selon le personnel de l'UNHCR présent sur le terrain, il ne restait qu'environ 2000 personnes dans la région de Kiberezi, qui compte habituellement 40 000 habitants. Certains se cachaient dans les collines et les forêts environnantes, en tentant de survivre sans nourriture, ni eau, ni abri, sans aucune possibilité de recevoir une assistance. D'après l'UNHCR, 20 000 personnes se sont réfugiées à l'ouest de l'Ouganda; la majorité d'entre elles sont rentrées en RDC après quelques jours.

Katanga

En mars 2005, neuf femmes ont été tuées et 5 300 civils contraints de quitter le village de Konga, près de Mitwaba, dans la province du Katanga, à la suite des combats qui se sont déroulés entre les troupes gouvernementales congolaises et les milices Maï-Maï. En outre, plusieurs personnes déplacées ont été mutilées par des membres de ces milices et 15 maisons ont été incendiées.

En mai 2005, au moins 1700 personnes ont fui les attaques des Maï-Maï dans les villages de Manono, Mpiana, Kayongu et Nkumbu sur le territoire de Kalemie, province du Katanga, d'après l'OSDI. Un porte-parole du BCAH a fait savoir qu'au cours de l'attaque, les Maï-Maï avaient violé huit filles de moins de 18 ans et sept femmes, et incendié 11 maisons.

En juin 2005, dans le village de pêcheurs de Sonsa, les milices Maï-Maï ont incendié des maisons, pillé les récoltes et violé des femmes et des filles, ce qui a entraîné la fuite d'une centaine d'habitants. D'après un porte-parole d'OCHA, les miliciens ont violé au moins huit filles de moins de 15 ans.

Selon le BCAH, en novembre et décembre 2005, environ 47 000 personnes ont été forcées de quitter leurs foyers et vivent dans des conditions déplorables au nord de la province du Katanga, à cause d'une campagne menée par les soldats des FARDC contre les factions Maï-Maï locales et leur chef Gédéon. Toujours selon le BCAH, 75 000 personnes ont également été déplacées de mars à septembre 2005, lorsque leurs villages ont été attaqués par les Maï-Maï dans les territoires de Pweto, Mitwaba, Bukama, Malemba-Nkulu et Manono. Au total, 122 000 personnes étaient déplacées dans le Nord du Katanga.

Orientale (district d'Ituri)

L'OSDI a fait savoir qu'au cours de la première moitié de 2005, plus de 200 000 personnes avaient été déplacées dans le seul district d'Ituri (certaines temporairement). Par exemple, de la

fin décembre 2004 à mars 2005, quelque 100 000 Congolais hema ont fui les attaques des milices lendu sur le territoire de Djugu, au nord de Bunia, la capitale de l'Ituri (voir plus loin “ Déplacements et violences dans le district d'Ituri ”).

Sud-Kivu

En décembre 2003 et janvier 2004, environ 20 000 personnes ont été déplacées de force à cause d'une vague d'attaques près des villes de Bunyakiri et Hombo dans le Sud-Kivu. Les FDLR et des milliers d'hommes armés rwandais Interahamwe étaient engagés dans les combats qui ont éclaté avec les milices Mai-Mai.

En juin et juillet 2004, des milliers de civils ont fui leurs foyers sur le territoire d'Uvira, craignant une attaque de Jules Mutebutsi, qui se trouvait alors à Bukavu. D'après le Jesuit Refugee Service, environ 11 000 civils, dont des enfants, ont trouvé refuge de l'autre côté de la frontière burundaise, à Cibitoke, Rugombo et Bujumbura.

En juillet 2005, environ 32 000 civils ont été contraints de quitter leurs foyers à Kalonge, dans le Sud-Kivu, à la suite d'une violente attaque déclenchée par des milices rwandaises.

Le 12 novembre 2005, 300 civils congolais se sont réfugiés dans le district de Bundibugyo en Ouganda, après des combats intenses qui ont éclaté entre le Mouvement révolutionnaire congolais et les FARDC en Ituri.

En décembre 2005, les troupes de l'armée nationale congolaise ont repris le contrôle de quelques localités, qui étaient aux mains de milices hutus dans le Sud-Kivu. D'après le BCAH, les soldats ont pillé systématiquement les maisons et les champs, causant d'importants déplacements parmi les civils.

RETOURS DES PDIP

En octobre 2005, plus de 1,68 million de PDIP avaient regagné leurs régions d'origine dans les douze mois précédents, selon le BCAH. La majorité de ces PDIP sont rentrées dans le Sud-Kivu, le district de Tanganyika, le Katanga et le Nord-Kivu.

La protection des PDIP comporte une grave lacune, à savoir que les autorités nationales et les organismes humanitaires opérant en RDC n'ont mis en place aucun cadre stratégique global pour leur retour et leur réinsertion. La majorité des PDIP sont rentrées dans leurs foyers avec une assistance limitée ou sans aucune aide. Le peu d'assistance qu'elles ont reçu concernait surtout le transport et la distribution de kits d'aide au retour, principalement en raison du financement insuffisant consacré à d'autres projets, tels que la reconstruction des infrastructures et des services de base dans les zones de retour. L'insécurité, la dimension du pays et la désintégration des infrastructures ont freiné les secours humanitaires aux PDIP.

D'après l'OSDI, malgré la poursuite de la violence et des violations des droits de l'homme par toutes les parties au conflit dans l'Est de la RDC, le choix du retour dans les villes et les villages d'origine où règne l'insécurité est souvent préférable à la vie de déplacés dans les camps ou dans une famille d'accueil. Le BCAH a fait savoir qu'il y avait des zones de stabilité dans lesquelles des projets de reprise avaient été mis en place à petite échelle et une mission de Watchlist présente dans la province de Maniema, en janvier 2006, a constaté un désir similaire de recevoir une assistance pour la “ reconstruction ” dans certaines régions.

RETOURS DES RÉFUGIÉS

En mars 2005, 319 603 réfugiés congolais vivaient à l'extérieur de la RDC, selon l'UNHCR.

Au cours de la première moitié de 2005, la RDC, avec le soutien de l'UNHCR, a travaillé avec la République centrafricaine et la République du Congo à l'élaboration d'accords sur le retour des réfugiés congolais. Un accord a également été signé avec la Tanzanie en janvier 2005, concernant le rapatriement de 150 000 Congolais réfugiés dans ce pays.

En juin 2005, le BCAH a fait état de retours de réfugiés:

- 1 941 de la République centrafricaine (avec l'assistance de l'UNHCR);
- 2 460 de la République du Congo (avec l'assistance de l'UNHCR et spontanément);
- 6 366 de Tanzanie (spontanément).

En octobre 2005, l'ONU a annoncé son projet de rapatrier de Tanzanie 1000 réfugiés congolais par semaine, jusqu'à la fin de 2006.

En outre, environ 100 réfugiés sont rentrés spontanément d'Angola et 400 du Rwanda.

MASSACRE AU CENTRE DE TRANSIT DE GATUMBA

Dans la nuit du 13 août 2004, 152 réfugiés congolais, essentiellement d'origine banyamulenge, ont été tués par des rebelles hutus burundais appartenant aux Forces nationales de libération (FNL) dans le centre de transit de Gatumba, un camp de réfugiés situé à la frontière avec la RDC. Un rapport de HRW sur le massacre (*Burundi. Le massacre de Gatumba: crimes de guerre et agendas politique*, 2004) explique que l'UNHCR, qui dirigeait Gatumba à cette époque, avait tenté à plusieurs reprises de réimplanter les réfugiés, dont le nombre était estimé à 820, dans un lieu plus sûr éloigné des frontières, à l'intérieur du

Burundi. L'UNHCR avait fait appel à 10 policiers burundais pour assurer la sécurité dans le camp, mais seuls six étaient présents la nuit où a eu lieu l'attaque et ils n'avaient pas de moyens de communication. À la suite de cet incident, des accusations ont été lancées selon lesquelles les FDLR, les autorités congolaises et les Mai-Mai seraient en partie responsables du massacre. Cependant, les chercheurs de HRW n'ont pu confirmer l'engagement d'aucun de ces groupes.

Selon HRW, la majorité des assaillants portaient des uniformes et des armes à feu; des femmes et des enfants se trouvaient dans leurs rangs. D'après un survivant du massacre interrogé par HRW, certains des attaquants étaient si petits que la crosse du fusil qu'ils portaient traînait par terre. La majorité des 152 victimes ont été tuées par balle ou brûlées vives. HRW a rapporté que 15 corps d'enfants avaient été brûlés. 106 personnes ont également été blessées. La plupart des victimes étaient des femmes et des enfants réfugiés.

DÉPLACEMENTS ET VIOLENCES DANS LE DISTRICT D'ITURI

■ Violence en Ituri, Synthèse 2003 :

En 2003, le district d'Ituri, dans la province Orientale située au nord-est de la RDC, a connu l'une des plus graves crises humanitaires et des droits de l'homme du monde, lorsque les gouvernements de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda, ainsi que des groupes d'opposition armés et des milices, ont commis des violations odieuses des droits de l'homme à l'encontre de civils, de travailleurs humanitaires et les uns envers les autres.¹³ De juin 1999 à juin 2003, plus de 60 000 personnes ont été tuées et d'autres estropiées ou gravement mutilées. Au cours de cette même période, plus de 500 000 personnes ont été déplacées.

La plupart des victimes en Ituri étaient des civils de la communauté lendu. L'ONU a également confirmé que des membres de la communauté hema avaient été massacrés. Une équipe d'enquête spéciale de la MONUC envoyée dans la région de Beni/Mambasa en janvier 2003 a également confirmé des violations systématiques des droits de l'homme, parmi lesquelles des actes de cannibalisme et de cannibalisme forcé sous la menace, précédés de mutilations, par des groupes armés dans la région. La situation se détériorant rapidement dans l'Est, le Conseil de sécurité a autorisé, dans sa résolution 1484, le déploiement d'une force multinationale intérimaire d'urgence, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour aider à stabiliser la situation à Bunia.

Les violations contre la sécurité et les droits des enfants en Ituri, commises généralement en toute impunité sont nombreuses:

massacres massifs, viols systématiques, enlèvements, tortures sexuelles, arrestation et détention illégales, déplacements forcés et autres formes extrêmes de torture et de cruauté. Selon divers rapports, les enfants ont été à la fois les auteurs et les victimes des attaques. En février 2003, une source locale a indiqué à un analyste de Refugees International (RI) qui était en visite dans le district d'Ituri que 75% des 15 000 soldats de l'UPC étaient des enfants de moins de 16 ans.

■ Mise à jour :

La MONUC a rapporté qu'entre janvier 2002 et décembre 2003, au moins 8 000 civils, dont des enfants, avaient été tués délibérément ou victimes de l'usage aveugle de la force en Ituri. D'innombrables femmes et filles ont été enlevées, violées et réduites à l'esclavage sexuel pendant cette période. Plus de 600 000 civils ont été contraints de fuir leurs foyers, tandis que des milliers d'enfants, âgés de 7 à 17 ans, étaient enrôlés de force dans les groupes armés.

Le 6 juin 2003, l'Union européenne a déployé une force multinationale intérimaire d'urgence, placée sous commandement français, dont le nom de code est Artemis, pour stabiliser la ville et l'aéroport de Bunia ainsi que deux camps de déplacés improvisés, près de l'aéroport. Prévue pour renforcer la MONUC, Artemis était constituée de 1850 soldats venus de neuf pays, la France ayant fourni le plus gros contingent. Artemis est restée en Ituri jusqu'au 1^{er} septembre 2003, date à laquelle le commandement a été transféré à la MONUC, dont le mandat s'étendait au-delà des limites de la ville.

Après le déploiement en force d'Artemis, les responsables de l'UPC se sont pliés aux demandes de l'ONU de se retirer de Bunia. Une stabilisation relative s'est installée et quelques PDIP ont alors commencé à regagner leurs foyers dans le district d'Ituri. Entre juin 2003 et août 2004, le BCAH a fait savoir que 33 % des 83 000 PDIP du district d'Ituri étaient rentrées chez elles, dont plus de la moitié des 100 000 PDIP de l'Ituri qui avaient fui au Nord-Kivu. À la suite de ces retours, un des deux camps improvisés de déplacés a été fermé en septembre 2004.

Au même moment, de nombreuses personnes déplacées refusaient toujours de rentrer chez elles pour diverses raisons, notamment la peur de l'insécurité, la destruction de leurs maisons, la peur de trouver leurs maisons occupées par des groupes armés, l'absence de ressources financières et l'instabilité générale, selon le BCAH. La violence reste systématique et très répandue, dans un climat d'impunité totale.

En décembre 2004, il y a eu une recrudescence de la violence, lorsque des combattants lendu, alliés au Front des nationalistes intégrationnistes (FNI), ont attaqué des villages hema. Ils ont chassé de leurs maisons environ 200 000 personnes, des enfants et leurs familles, d'après le BCAH (*DRC: Insecurity Creates Food*

Shortages in Ituri, 4 avril, 2005). Des observateurs de l'ONU et des ONG ont précisé qu'au cours des attaques, les milices lendu avaient incendié des maisons, pillé la nourriture, volé des animaux et détruit des récoltes, leur objectif étant de modifier la composition ethnique de Djugu. Le BCAH a fait savoir qu'environ 20 000 familles d'agriculteurs de Djugu, au nord de Bunia, s'entassaient dans cinq camps de PDIP, totalement coupés de toute assistance humanitaire.

Selon le BCAH, les familles d'agriculteurs ne pouvant plus accéder à leurs terres, la production agricole s'est effondrée, ce qui met gravement en péril la sécurité alimentaire à long terme pour des centaines de milliers de personnes. Entre-temps, 10 000 personnes, dont beaucoup d'enfants, affluaient toujours dans le camp improvisé de PDIP qui existait encore près de l'aéroport de Bunia.¹⁴

Le déferlement de violence s'est poursuivi en 2005. En février 2005, des hommes armés du FNI ont attaqué un convoi de la MONUC près de Bunia, tuant neuf casques bleus bangladais. Le 22 juillet 2005, Médecins Sans Frontières (MSF) a cessé ses activités d'assistance médicale et humanitaire à la périphérie du district de Bunia, après l'enlèvement de deux de ses membres, qui ont été relâchés au bout de 10 jours de torture et de traitement inhumain. Dans son rapport publié en août 2005, *Rien de nouveau en Ituri: la violence continue*, MSF explique que les combattants de toutes les parties continuent de piller, d'assassiner, de massacrer, d'enlever, de violer, de torturer et d'humilier des civils.

À l'appui d'informations réunies dans une étude portant sur environ 800 familles réalisée entre mars et avril 2005, MSF a fait savoir que plus d'un tiers des familles interrogées avaient subi au moins une attaque violente entre le 18 décembre 2004 et le 27 mars 2005. Au moins 10% des incidents violents concernaient des enfants de moins de cinq ans, qui ont été victimes d'assassinats, de tortures, de viols d'enlèvement ou d'humiliations.

MSF a également rapporté que plus de 3500 victimes de violences sexuelles, âgées de 8 mois à 80 ans, avaient reçu des soins dans ses centres en Ituri, de juin 2003 à juin 2005. Ces agressions comprenaient notamment des viols avec l'usage d'armes et des viols collectifs. Des combattants armés ont commis 78% de ces agressions.

En décrivant les conditions de vie des PDIP, MSF a souligné qu'en raison du nombre limité de lieux sûrs, beaucoup de personnes s'étaient regroupées spontanément dans des camps inappropriés où la densité de la population atteint des niveaux dangereusement élevés, ce qui augmente le risque d'épidémies et de menaces pour la vie, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans. À l'intérieur des camps, MSF a fait état d'un accès limité à l'eau et de l'insuffisance des latrines, ce qui peut

favoriser la propagation de la rougeole et d'autres maladies. À cause de cette situation, MSF a traité 1 633 personnes atteintes du choléra pendant sept semaines, en mars et avril 2005.

MSF a précisé qu'une étude rétrospective sur la mortalité réalisée en avril 2005 à la périphérie de Bunia avait révélé un taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans trois fois plus élevé que le seuil d'urgence généralement admis: 4,2 à 6,5 décès par jour pour 10 000 enfants par rapport à deux décès par jour pour 10 000 enfants.

À la suite de la cessation de ses activités à l'extérieur de Bunia, MSF a annoncé que 100 000 personnes vivaient dans des camps en dehors de la ville, sans aucune assistance ou avec une aide limitée. " Nous sommes revenus à la situation qui prévalait en juin 2003 ", a déclaré MSF.

Malgré quelques progrès accomplis par Artemis et les efforts internationaux visant à établir la stabilité et à assurer une assistance humanitaire, la violence et l'insécurité sévissent toujours dans le district d'Ituri. Selon le rapport de MSF (*Rien de nouveau en Ituri la violence continue*, 2005), Artemis et l'expansion du mandat de la MONUC en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies n'ont rien changé à la situation dans le district. Alors que Bunia, la capitale, a été sécurisée, la périphérie de la ville et une grande partie de la région sont toujours soumises au contrôle et aux attaques de groupes armés. En outre, le déploiement progressif des soldats de la MONUC et des FARDC à l'extérieur de Bunia n'a eu que peu d'impact.

Santé

■ Santé, Synthèse 2003 :

En 2003, de nombreux centres de santé en RDC ne fonctionnaient pas, parce que le personnel avait fui, qu'il n'y avait plus de réserves ou que les bâtiments avaient été endommagés ou délibérément détruits dans le but d'intimider les civils. D'après l'UNICEF, plus de 70% des Congolais n'avaient pas accès aux soins de santé officiels, soit parce qu'ils étaient trop pauvres pour payer les services, soit parce qu'ils ne pouvaient pas se rendre dans les centres. Les conditions de santé et d'accès aux soins de santé dans l'Est seraient bien plus mauvaises que dans l'Ouest.

En 2003, la majorité des décès chez les enfants de moins de cinq ans étaient dus à des causes évitables: maladies fébriles, diarrhée, mortalité néonatale, infections respiratoires aiguës, rougeole et malnutrition, d'après le Comité international de secours (IRC). Les taux d'immunisation étaient faibles. L'OSDI a fait état d'un taux de malnutrition globale de 41-42 % chez les enfants de moins de cinq ans dans les zones contrôlées par les forces d'opposition armées et le gouvernement congolais. L'IRC a relevé que les conditions de vie avait également entraîné un taux de mortalité maternelle anormalement élevé, soit 2000 décès pour 100 000 naissances dans les zones urbaines. L'UNICEF a constaté un taux alarmant de 20% d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans qui avaient au moins un enfant.

■ Mise à jour :

On dispose de peu d'informations nouvelles sur l'accès des enfants et d'autres civils aux soins de santé en RDC depuis 2003. La guerre et l'effondrement des infrastructures ont laissé une grande partie du pays sans médicaments, ni équipement médical et personnel médical expérimenté, et les infrastructures sanitaires nationales sont dans un état de grand délabrement. En 2003, il n'y avait qu'un seul médecin pour 100 000 Congolais, selon la Banque mondiale. L'espérance de vie à la naissance, à l'échelle nationale, atteint à peine 41,8 ans; la mortalité infantile est au moins deux fois plus élevée que le taux normal; et le taux de mortalité maternelle dépasse 1800 décès pour 100 000 naissances.

Les combats intenses dans certaines régions entravent toujours l'accès aux soins de santé. Ainsi, en novembre 2003, le Coordinateur des secours d'urgence de l'ONU et cinq organismes onusiens ont mené une mission sur le territoire de Walikale, près de la frontière rwandaise, où le RCD-G avait mis

fin, après des affrontements violents, à six mois d'occupation de la zone par la faction locale des Maï-Maï. La mission a constaté qu'un seul des 24 centres de santé de la région était entièrement accessible. Elle a fait état de grandes difficultés pour obtenir du matériel médical à cause du mauvais état des routes et de l'insécurité dans la région. Elle a également constaté que la couverture vaccinale était très faible, soit moins de 21%.

En janvier 2006, des combats violents entre des soldats de l'armée nationale congolaise et des groupes armés dissidents dans la région de Rutshuru dans le Nord-Kivu ont conduit MSF à évacuer son personnel, laissant des milliers de civils pris au piège dans la région, sans aucun accès aux soins médicaux.

Bien que des campagnes de vaccination aient été menées depuis 2003 par des organismes de l'ONU et des organisations partenaires dans certaines régions moins touchées par le conflit, une grande partie de l'Est de la RDC reste inaccessible et n'a pas bénéficié de ces programmes, selon des sources locales. En septembre 2005, l'UNICEF et des organisations partenaires ont commencé à vacciner contre la polio dans huit provinces situées le long de la frontière avec l'Angola et la République centrafricaine après la détection, en 2005, d'un virus sauvage de la polio en Angola.

Des sources locales ont déclaré à Watchlist que des enfants et des femmes étaient " détenus " dans des centres de santé, après avoir été soignés s'ils ne pouvaient pas payer les frais médicaux; des patients ont ainsi été retenus à l'intérieur de centres médicaux et les corps de personnes décédées y ont été conservés jusqu'à ce que les familles puissent régler leurs dettes.

Parmi les aspects positifs, des observateurs ont constaté des améliorations dans les régions où opèrent des organismes humanitaires internationaux. Par exemple, à Fizi, dans le Sud-Kivu, l'accès aux soins de santé était impossible pendant plusieurs années, en raison de l'effondrement du système de santé et du pillage très répandu des médicaments. Au milieu de 2003, plusieurs ONG ont commencé à mener des activités dans la région. Selon MSF, en 2004, 26 des 33 centres de santé de Fizi fonctionnaient avec toutefois beaucoup de difficultés, en raison notamment de l'absence d'équipements médicaux et de réserves. Une étude réalisée dans le Sud-Kivu en 2005 a montré qu'il y avait des signes de diminution de la prévalence de la malnutrition chez les enfants, selon le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies (*Nutrition Information in Crisis Situations: Report Number VII*, août 2005).

MALADIES

En février 2005, l'UNICEF indiquait que la RDC présente un des taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans les plus élevés du monde: plus de 200 enfants sur 1000 meurent

chaque année de maladies que l'on pourrait prévenir, telles que le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la rougeole, la tuberculose et d'autres causes. Les enfants de moins de cinq ans sont parmi les plus exposés lors de pics de ces maladies évitables.

Des épidémies se déclenchent souvent à cause des conditions insalubres auxquelles sont exposées les personnes déplacées dans la brousse où elles se cachent pour échapper aux milices et dans les zones urbaines exiguës où elles se réfugient pour être en sécurité. Par exemple, en avril 2005, l'ONU a signalé une épidémie de choléra dans le camp de PDIP de Kafu, au bord du lac Albert, à l'est de Bunia, dans le district d'Ituri. Le camp, qui abrite environ 25 000 habitants locaux, a vu affluer des personnes déplacées fuyant la recrudescence des attaques des milices contre les civils. Selon des responsables du BCAH, l'épidémie s'est propagée rapidement aux deux camps voisins qui abritent près de 100 000 personnes, dont de nombreux enfants et femmes.

Outre les maladies les plus courantes telles que le choléra et la rougeole, d'autres plus rares comme les virus de Marburg et d'Ebola ainsi que la peste bubonique continuent de menacer la vie des enfants. En mars 2005, une équipe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a signalé 230 cas suspects de peste bubonique, dont 57 décès, à Zobia dans le district de Bas-Uélé, province Orientale. En 2004, la fondation Damien, une ONG présente dans l'Est et l'Ouest de la RDC, a fait état de 9 798 nouveaux cas de lèpre.

MALNUTRITION

D'après l'IRC, la malnutrition reste la principale cause de décès chez les enfants de moins de cinq ans à l'Est comme à l'Ouest de la RDC. Le déplacement des agriculteurs, l'incendie des champs et des stocks de nourriture, le prélèvement de taxes par les forces et groupes armés, la destruction des infrastructures et l'isolation prolongée due à l'insécurité sont des facteurs qui contribuent à la malnutrition très répandue.

En mars 2004, la Section des affaires humanitaires de la MONUC a constaté que 44,9% des familles ne mangeaient qu'une fois par jour dans le territoire de Genema, province de l'Équateur, au nord-ouest de la RDC. Un tiers des enfants de moins de cinq ans avait des retards de croissance, près d'un enfant sur huit souffrait de malnutrition aiguë et 3%, de malnutrition grave. Sur le territoire de Rutshuru dans le Nord-Kivu, les réserves de farine de maïs du Programme alimentaire mondial avaient atteint des niveaux très bas et les rations avaient été réduites pour environ 3180 PDIP, ainsi que pour 21 875 personnes auxquelles étaient destinée une aide alimentaire pour couvrir leurs besoins nutritionnels.

À Kalemie, dans la province de Katanga, 10 % des enfants de six mois à cinq ans souffraient de malnutrition aiguë et 49,4% des enfants du même groupe d'âge, de malnutrition chronique, selon une étude menée par l'ONG Solidarités, en janvier 2005 (*Survey on Nutrition and Retrospective Mortality, Health Zones of Kalemie and Nyemba*). D'après l'étude, un enfant sur cinq est dans un état de malnutrition irréversible, qui probablement entraînant la mort.

En janvier 2006, MSF a rapporté que le prix du manioc, une denrée de base, avait doublé, et que l'on ne trouvait plus de

produits alimentaires comme les pommes de terre et les oignons sur les marchés de Dubie et de Nyonga, dans la province du Katanga (*Running for Their Lives: Reported Civilian Displacement in Central Katanga, DRC*). D'après MSF, la malnutrition est en augmentation à cause de l'insécurité alimentaire. À Mukubu, dans la province du Katanga, MSF a admis chaque semaine dans son centre nutritionnel thérapeutique 20 enfants souffrant de malnutrition grave. En outre, une évaluation nutritionnelle réalisée par MSF a révélé que 33% des 3 500 enfants examinés étaient modérément sous-alimentés ou exposés à la malnutrition.

TAUX DE MORTALITÉ

Le taux brut de mortalité au niveau national dans l'Est comme dans l'Ouest de la RDC est de 2,1 décès pour 1000 personnes par mois, d'après l'étude du Comité international de secours (IRC) réalisée en 2006 (*Mortality in the DRC: A Nationwide Survey, Conducted April to June 2004*). Le taux de mortalité est supérieur de 40 % au taux moyen de l'Afrique subsaharienne. La crise qui secoue la RCD est ainsi la plus meurtrière du monde.

Plus grave encore, les taux bruts de mortalité dans l'Est de la RDC sont beaucoup plus élevés qu'à l'Ouest, ce qui illustre les effets de l'insécurité et de la violence. Dans les cinq provinces de l'Est où règne la plus grande insécurité – Orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Katanga – le taux brut de mortalité est supérieur de 93% à la norme régionale subsaharienne et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans supérieur de 97%. D'après l'étude de l'IRC, les quatre zones de l'Est – centre de Shabunda, Kalemie, Kalima et Moba – présentent un taux de mortalité au moins deux fois plus élevé que celui constaté pour la RDC avant la guerre, soit 1,2 décès pour 1000 personnes par mois.

La majorité des décès dans l'Est et l'Ouest de la RDC étaient dus à des maladies que l'on peut prévenir et soigner facile-

ment, comme la fièvre, le paludisme, la diarrhée, les infections respiratoires et la malnutrition. D'après l'IRC, plus de 50% des décès à l'échelle nationale sont imputables à ces maladies.

Les décès dus à des blessures violentes étaient concentrés dans l'Est, où neuf des 15 zones sanitaires ont signalé au moins une mort violente due à la guerre. En outre, 57% de tous les décès enregistrés se sont produits dans les 15 zones sanitaires qui avaient également fait état de morts violentes. Ces chiffres laissent entendre que jusqu'à 30% des décès pourraient être attribués à la violence. Par contre, une seule mort violente a été signalée dans l'Ouest du pays pour la période 2003-2004, à Kalonda-Est, une zone qui borde un territoire autrefois aux mains des rebelles.

Dans les zones où ont eu lieu des morts violentes, les individus de sexe masculin à partir de 15 ans étaient les plus menacés et constituaient 71% de toutes les morts violentes. Cependant, les femmes (18%) ainsi que les filles et les garçons de moins de 15 ans n'étaient pas épargnés. Ceux décédés de mort violente auraient été exécutés par balle, battus à mort, auraient eu la gorge tranchée ou auraient été victimes d'autres formes de tortures perpétrées par des forces militaires.

VIH/SIDA

■ VIH/SIDA, Synthèse 2003 :

D'après le Programme commun des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA) et l'OMS, quelque 1 300 000 personnes en RDC vivaient avec le VIH/SIDA en 2002; le taux de prévalence était de 4,9% chez les adultes. Des études réalisées auprès des donneurs de sang dans l'Est de la RDC indiquaient des taux de prévalence du VIH/SIDA d'environ 20%, selon l'UNICEF (*A Humanitarian Appeal for Children and Women*, 2002).

À la fin de 2002, on estimait à 930 000 le nombre d'enfants de moins de 15 ans qui avaient perdu leur père ou leur mère, ou leurs deux parents à cause du SIDA. L'épidémie de VIH/SIDA touchait tant les populations urbaines que rurales, en particulier les habitants de Kinshasa, de la province Orientale, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et des centres urbains de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi au Katanga. Le taux de prévalence à l'Est du pays pourrait être plus élevé que dans l'Ouest, en raison du recours systématique à la violence sexuelle pendant le conflit armé.

Les causes principales de la propagation du VIH/SIDA sont diverses. Beaucoup sont liées au conflit armé, comme la forte présence de soldats, le recours systématique à la violence sexuelle et les importants mouvements de population. Le manque d'accès à l'éducation et à des informations sur le mode de transmission du virus constituent d'autres facteurs explicatifs.

■ Mise à jour :

Les statistiques sur la prévalence du VIH/SIDA à la fin de 2003 ne donnent que peu d'informations nouvelles sur la situation du VIH/SIDA en RDC. Selon l'ONUSIDA, l'OMS et l'UNICEF, à la fin de 2003, entre 450 000 et 2 600 000 adultes et enfants vivaient avec le VIH/SIDA, dont un nombre d'enfants de moins de 15 ans entre 42 000 et 280 000. Bien que ces chiffres semblent indiquer une forte augmentation depuis 2002, il est difficile, en raison de l'important écart de cette fourchette, de tirer de telles conclusions. En outre, à la fin de 2003, jusqu'à 1 100 000 enfants de moins de 17 ans avaient perdu leur mère, leur père ou leurs deux parents à cause du SIDA.

L'analyse de la situation dans chaque pays réalisée par l'ONUSIDA à la fin de 2003 montre que le taux de prévalence pourrait être beaucoup plus élevé dans l'Est de la RDC que dans l'Ouest, d'après les données relevées au cours d'activités isolées

de surveillance dans les deux régions. Le recours systématique à la violence sexuelle pendant la guerre pourrait avoir joué un rôle majeur dans la transmission de la maladie par les militaires aux populations de l'Est et vice versa. En mars 2004, Doctors on Call for Service (DOCS), une ONG médicale travaillant dans l'Est du pays, a fait état d'un taux de prévalence de 12% chez les femmes ayant survécu à un viol. La prévalence du VIH-SIDA chez les jeunes dans l'Ouest de la RDC révèle cependant une augmentation de l'épidémie également dans cette zone.

Selon des estimations courantes, 60% des combattants engagés dans la guerre en RDC sont séropositifs. En outre, le risque de transmission du VIH/SIDA au cours de relations sexuelles forcées ou violentes est élevé à cause des blessures génitales qui pourraient survenir, notamment des déchirures et des écorchures. Les adolescentes impubères courent un risque encore plus élevé de contracter l'infection par le VIH, car elles sont davantage exposées aux blessures vaginales que les filles plus âgées ou les femmes, selon International Alert (voir plus loin " Violence entre les sexes ").

Un représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a également expliqué que le manque d'informations sur le VIH/SIDA pourrait accentuer la propagation du VIH/SIDA; par exemple, une fausse croyance est répandue chez les hommes selon laquelle un adulte infecté par le VIH sera guéri s'il a des relations sexuelles avec un enfant.

En 2005, la Banque mondiale, par le biais de son programme multipays de lutte contre le VIH/SIDA pour l'Afrique et les Fonds mondiaux de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ont commencé à soutenir une initiative à grande échelle visant à fournir des traitements antirétroviraux à 25 000 personnes atteintes du VIH-SIDA, d'ici 2009. Cependant, la faiblesse des infrastructures et des systèmes de santé, la coordination insuffisante, l'insécurité, l'inaccessibilité et la pauvreté dues au conflit armé ont freiné ces efforts. En mars 2005, le programme n'avait pu atteindre que 4 000 individus.

Éducation

■ Éducation, Synthèse 2003 :

En 2003, la RDC faisait partie des cinq pays du monde ayant le plus grand nombre d'enfants non scolarisés. L'UNICEF estimait qu'environ 50% des enfants en âge d'aller à l'école primaire étaient complètement exclus du système éducatif. Les églises et les réseaux paroissiaux dans toute la RDC ont créé et dirigé des écoles, mais malgré ces efforts, on estimait que 70% d'enfants n'avaient pas accès à l'éducation dans l'Est, selon la Fédération internationale de la Croix-Rouge.

D'après l'UNICEF, moins de 1% du budget national est consacré à l'éducation. Les enseignants sont très mal rémunérés; dans le Nord-Kivu, ils ont reçu pour la dernière fois le salaire mensuel que leur verse l'État, d'un montant de 5,82 \$US, en 1995. La différence de 15% du taux de scolarisation entre les deux sexes est imputable aux multiples obstacles que doivent surmonter les filles pour accéder à l'éducation. Par exemple, le coût d'opportunité des filles est très élevé si l'on considère les frais de scolarité prohibitifs (inscription et fournitures scolaires) et la participation régulière des filles aux tâches ménagères et agricoles.

■ Mise à jour :

On dispose de peu d'informations nouvelles sur l'état du système éducatif en RDC. Selon l'UNICEF, en 2005, les perspectives en matière d'éducation restaient sombres: 4,6 millions d'enfants ne fréquentaient pas l'école, dont 2,5 millions de filles sur un total de filles estimé à 14,3 millions à l'échelon national.

Sur le territoire de Walikale, une mission d'évaluation inter-institutions de l'ONU menée en novembre 2003 a constaté que le système éducatif du territoire était complètement dévasté. Selon l'équipe, toutes les écoles avaient été sérieusement endommagées et beaucoup avaient été entièrement pillées et détruites. Elle a constaté qu'environ 40% des enfants en âge d'être scolarisés ne fréquentaient pas du tout l'école, l'absentéisme étant plus élevé chez les filles. L'équipe a également noté dans son rapport que sur les huit écoles visitées, aucune ne disposait d'une source d'eau courante à proximité et seulement deux étaient équipées de latrines.

D'après le rapport *Small Arms Survey 2004*, le recrutement forcé des garçons à la pointe du fusil, en particulier dans les zones de l'Est de la RDC les plus touchées par les conflits, a réduit le nombre d'enfants dans les écoles. En outre, selon une étude

réalisée sur le territoire de Djugu, contenue dans ce rapport, les confrontations armées ont entraîné la destruction de 211 écoles sur un total de 228, depuis 1999, et plus de 60% des étudiants et des enseignants ont quitté les établissements scolaires: le nombre d'étudiants est passé de 39 600 à 10 620 et le nombre de professeurs de 1771 à 701.

À la mi-2003, à Kalonge dans le Sud-Kivu, le RCD et les Maï-Maï ont détruit des écoles et pillé des fournitures scolaires. Selon l'ONG locale, Projet GRAM-Kivu, les combattants ont mis le feu aux livres scolaires et à d'autres fournitures utilisées par les enfants de la localité, qui étaient en train de préparer les examens d'État à la fin de l'année scolaire.

Les attaques perpétrées contre les écoles et les hôpitaux se sont poursuivies jusqu'en 2005. Selon Amnesty International, en janvier 2005, les soldats du RCD-Goma ont systématiquement pillé et dévalisé les écoles, les hôpitaux et autres bâtiments dans la région de Nyabiondo (*AI, RDC Nord-Kivu: les civils paient le prix des rivalités politiques et militaires*, 28 septembre 2005).

En juillet 2005, un enfant vivant dans l'Est de la RDC a confié à l'équipe de World Vision que chaque vendredi, lui et ses camarades de classe étaient obligés de travailler dans les champs de leur professeur, au lieu d'aller à l'école.

COÛTS DE L'ÉDUCATION

D'autres facteurs sont à l'origine des faibles taux de scolarisation, les abandons scolaires élevés et la fréquentation irrégulière. Par exemple, le coût élevé de l'enseignement primaire empêche des nombreuses de familles d'inscrire leurs enfants à l'école. Selon la Banque mondiale, le coût annuel total de l'éducation pour un enfant en RDC s'élève à environ 63 \$US, qui se répartissent ainsi: frais de scolarité 24 \$US, matériel scolaire 15 \$US, uniformes 10 \$US et chaussures 15 \$US (chiffres donnés par des sources locales). De ce fait, de nombreux d'enfants et leurs familles estiment qu'il vaut mieux travailler sur les terres de la famille qu'aller à l'école. C'est notamment le cas des parents qui sont eux-mêmes illettrés et ne voient aucune raison d'envoyer leurs enfants à l'école.

Dans certains cas, les parents préfèrent envoyer à l'école leurs fils plutôt que leurs filles, car ils ne peuvent pas payer les frais de scolarité pour tous leurs enfants, ce qui engendre un sentiment de frustration chez les filles. A cause de l'insécurité et de divers incidents violents sur le chemin qui mène à l'école, de nombreux de parents préfèrent garder leurs enfants à la maison.

En 2005, l'UNICEF a lancé une initiative visant à fournir du matériel éducatif à 2,5 millions d'enfants, dont au moins 50 % de filles, et à 55 000 professeurs. En préparant la nouvelle année scolaire, en août 2005, l'UNICEF et ses partenaires ont lancé

des travaux de remise en état des écoles pour un montant de 3,3 millions \$US et prévoient de fournir des cahiers des crayons et du matériel éducatif à 3,25 millions d'enfants.

Salaires des enseignants

Les écoles primaires et secondaires devaient ouvrir le 5 septembre 2005 pour la nouvelle année scolaire. Cependant, le syndicat des enseignants a rejeté une proposition du gouvernement congolais d'accorder de petites subventions aux enseignants nationaux et a demandé des salaires décents et équitables. Les enseignants ont donc fait grève et les écoles n'ont pas pu ouvrir en septembre comme prévu; un programme nutritionnel du PAM destiné aux écoles, qui fournissait des denrées alimentaires à plus de 119 000 étudiants dans toute la RDC, n'a pu recommencer. Le 17 octobre 2005, environ 230 000 enseignants ont repris le travail, après des négociations budgétaires entre le syndicat et le parlement, avec la médiation du président Kabila.

Les enseignants étaient très mal payés: ils recevaient environ 20 \$US par mois, plus 10 \$US d'indemnités de transport. En septembre 2005, le syndicat des enseignants a demandé des salaires mensuels de 50 à 100 \$US, alors que le salaire minimum à l'échelon national devrait être de 208\$ par mois. L'accord d'octobre a permis d'obtenir une augmentation de salaire de 45 \$US par mois pour les enseignants de Kinshasa, de 21 \$US pour ceux de Lubumbashi et de 14 \$US pour ceux des autres provinces.

Violence entre les Sexes

■ Violence entre les sexes, Synthèse 2003 :

D'après Human Rights Watch (HRW), toutes les parties au conflit en RDC ont fréquemment eu recours et parfois systématiquement à la violence sexuelle et au viol comme armes de guerre. Les combattants ont violé des femmes et des jeunes filles au cours d'opérations militaires et les ont utilisées comme esclaves sexuelles et domestiques, parfois pendant plus d'une année. HRW et d'autres organismes ont fait état de l'effroyable brutalité de ces actes de violence sexuelle. Dans certains cas, les femmes et les filles étaient si gravement blessées qu'elles ont eu besoin de chirurgie reconstructrice. En outre, elles sont fréquemment traumatisées et stigmatisées par la population. Beaucoup de victimes ont également contracté des infections sexuellement transmissibles (IST), notamment le VIH/SIDA. En raison du manque de services médicaux dans toute la RDC, les victimes ont peu d'espoir d'être soignées.

■ Mise à jour :

Les victimes de viols et autres formes de violence sexuelle en RDC sont estimées à des centaines de milliers. On ne connaîtra jamais avec précision le nombre de viols car beaucoup de victimes ne se font pas connaître à cause d'éventuelles répercussions. Il est également compliqué de déterminer des chiffres exacts, certaines filles et femmes ayant été violées plus d'une fois, à différentes périodes et par diverses forces.

L'Initiative conjointe de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et enfants, qui comprend le gouvernement congolais, des ONG et l'ONU a collecté quelques statistiques, qui ne précisent cependant pas l'âge des victimes. Selon un représentant de l'Initiative conjointe, depuis le déclenchement de la guerre en 1998 jusqu'en 2004, plus de 40 000 cas de violence sexuelle ont été enregistrés, répartis comme suit:

- 25 000 cas au Sud-Kivu;
- 11 350 cas au Maniema;
- 3 250 cas à Kalemie;
- 1 652 cas à Goma;
- 1 162 cas à Kinshasa.

(NB: ces chiffres ne sont pas exhaustifs, l'étude ne couvrant pas de vastes zones du pays)

Tous les groupes armés continuent de commettre des viols et des actes de violence sexuelle contre des filles et des femmes. Les

défenseurs des droits de l'homme ont rapporté des cas de viols de filles et de femmes par le RCD-G, les Maï-Maï, les FDD/FNL (forces burundaises), les FDLR (forces rwandaises), le RCD-ML, le MLC, l'UPC, le FNI, les FAPC (Forces armées populaires congolaises), les FAC/FARC, des groupes armés lendu et d'autres éléments. L'identification des auteurs des viols est cependant souvent difficile et il faut y procéder avec beaucoup de prudence par crainte de représailles.

Le personnel du gouvernement congolais chargé de la sécurité est également impliqué dans le viol de femmes et de filles. Dans un cas qui s'est produit en février 2005, le colonel Bonane, commandant de la 11^e brigade des FARDC, a reconnu dans un entretien avec Amnesty International, que ses soldats avaient violé des femmes et des filles, notamment au cours d'une attaque sur Nyabiondo dans le Nord-Kivu. Il a affirmé que ces actes avaient été commis par du personnel indiscipliné. Dans un autre cas, le 11 octobre 2005, trois officiers de police ont violé une adolescente de 14 ans, qu'ils avaient arrêtée à la suite d'une accusation de vol. D'après des responsables de l'ONU, les officiers de police ont été arrêtés ultérieurement. Cependant, dans la plupart des cas, aucune mesure n'est prise contre les auteurs de viols.

De février 2004 à juin 2005, une ONG locale, le Bureau pour le volontariat au service de l'enfance et de la santé (BVES), a documenté 24 cas de viol de filles, dont la plupart avaient entre 12 et 18 ans, par les Interahamwe et les FARDC dans le Sud-Kivu. Dans un autre cas, en septembre 2004, des combattants du FARC ont violé un bébé de 14 mois; la petite fille est décédée des suites des blessures qu'elle a subies. Les hommes ont également violé la mère du bébé pendant l'agression.

En décembre 2005, le BCAH a enregistré 174 cas de violences sexuelles perpétrés en Ituri par des membres de l'armée nationale congolaise et des groupes armés, qui viennent s'ajouter à au moins une quarantaine de cas dans le Nord-Kivu, en particulier dans la région de Beni, et à 22 cas dans la province Orientale (OCHA *Humanitarian Update*, décembre 2005).

Au cours des années passées, des efforts intenses ont été déployés pour faire face à la violence sexuelle dans l'Est de la RDC. Des programmes ont ainsi été mis en place pour aider les victimes et des études approfondies ont été réalisées sur l'étendue, la nature et les conséquences de la violence sexuelle en RDC. Cependant, il faut faire davantage pour apporter rapidement un traitement médical et psychologique approprié aux victimes et mettre fin à l'impunité pour ces crimes.

VIOLENCE SEXUELLE ET EXTRÊME CRUAUTÉ

Dans de nombreux cas, les viols répertoriés en RDC ont été commis avec une extrême cruauté, notamment contre des jeunes filles et parfois des garçons. Les agressions comprennent des viols individuels, des sévices sexuels, des viols collectifs, la mutilation des organes génitaux, le viol avec l'insertion d'objets dans les organes génitaux de la victime, le viol forcé entre victimes et une combinaison de viol avec exécution par balle ou coup de couteau, parfois devant la famille qui a été forcée d'assister au viol, d'après l'évaluation d'USAID, *Sexual Terrorism: Rape as a Weapon of War in Eastern DRC*, 2004, et d'autres sources.

Des filles sont maintenues en captivité comme esclaves sexuelles pendant de longues périodes. Amnesty International a enregistré le cas de Caroline, 15 ans, originaire de Kindu, province du Maniema. En juillet 2003, des combattants Maï-Maï l'ont capturée, puis violée et torturée pendant deux mois. Elle a raconté qu'ils les attachaient, elle et d'autres filles, les fouettaient et les laissaient tomber ensuite du haut des arbres dans la rivière. Chaque jour, matin, midi et soir, ils rassemblaient les filles dans la même maison, les maintenaient au sol de force et les violaient toutes ensemble dans la même pièce. Pendant les viols, les combattants frappaient les filles et leur donnaient des coups de pied dans le visage, l'estomac et le dos. En outre, leurs geôliers Maï-Maï les laissaient mourir de faim et elles n'ont survécu qu'en buvant l'eau qu'elles trouvaient sur le sol.

A la fin de juin 2005, un soldat des ex-FAR/Interahamwe est entré dans un village sur le territoire d'Uvira dans la province du Sud-Kivu et a violé deux sœurs Bahati, 10 ans, et Feza, 9 ans, alors qu'elles se rendaient dans un champ pour aider leur mère à transporter des cassaves. Une ONG locale qui a suivi le cas a déclaré à Watchlist que les deux filles souffraient de graves blessures mais n'avaient pas pu se rendre à l'hôpital le plus proche situé à Lemera pour recevoir des soins appropriés, parce que la famille n'avait pas les moyens de payer les frais médicaux. Avec l'aide de l'organisation, l'auteur présumé a été identifié et retrouvé, et le cas a été signalé aux autorités locales. Cependant, au moment de la rédaction de ce rapport, les autorités n'avaient pris aucune mesure pour arrêter l'auteur du viol et réclamer justice pour cet acte.

D'après une évaluation réalisée par USAID, un médecin de l'hôpital Panzi de Bukavu, a expliqué que les combattants encerclaient les villages et violaient publiquement et collectivement les femmes, y compris des enfants et des femmes âgées. L'évaluation a établi que les victimes avaient entre quatre mois et 84 ans. La plupart des viols et des actes de violence sexuelle semblent être planifiés, comme l'explique une étude détaillée couvrant la période de 1996 à 2003, *Le corps des femmes comme champ de bataille durant la guerre en République démocratique du*

Congo: violences sexuelles contre les femmes et les filles au Sud-Kivu (1996–2003); cette étude publiée en 2005 par International Alert a été réalisée conjointement avec le Réseau des Femmes pour un développement associatif et le Réseau des femmes pour la défense des droits et la paix, deux ONG locales qui apportent un soutien aux femmes victimes de violences sexuelles dans l'Est de la RDC.

Voici quelques cas typiques de viols et de violences sexuelles contre des filles, qui ont été documentés:

- En décembre 2004, une petite fille de 10 ans, Josephine, a été violée par deux soldats du RCD-Goma qui l'avaient découverte dans la forêt près de Nyabiondo où elle se cachait. Au cours de la même attaque, dix soldats du RCD-Goma ont violé une mère et sa fille de 12 ans, Colette, devant tout le village près de Nyabiondo. Après le viol, les soldats ont enlevé Colette, en affirmant qu'elle leur appartenait (AI: *Nord-Kivu: les civils paient le prix des rivalités politiques et militaires*, 28 septembre 2005).
- Pendant les combats qui ont eu lieu au Nord-Kivu en 2004 et au début de 2005, des soldats ont tiré sur la mère et le père d'une petite fille de 10 ans, nommée Aurélie, et les ont violés devant elle, puis ils l'ont violée collectivement. Dans le récit qu'elle en a fait à Amnesty International, l'enfant n'a pas pu dire combien de soldats avaient participé au viol (AI: *Les flux d'armes à destination de l'Est*, 2005).
- Dans la ville de Masisi au début de 2005, des chercheurs de HRW ont découvert une fillette de 12 ans qui avait les pieds très enflés, parce qu'elle marchait depuis des semaines dans la forêt avec sa sœur. Elle a raconté que lorsque des soldats congolais sont arrivés dans son village du Nord-Kivu, elle s'est enfuie après avoir assisté au viol de quatre femmes et de sa jeune cousine (HRW: *Attaques contre des civils au Nord-Kivu*, 2005).
- Au début de 2005, un officier de la 17^e brigade des Mai-Mai a violé une adolescente de 13 ans nommée Apendeki dans un village situé sur le territoire de Fizi. L'adolescente a été soignée pour ses blessures au centre de santé de Swima. Un réseau local de protection de l'enfance a signalé le cas aux autorités locales, aucune mesure n'a cependant été prise pour mener une enquête sur l'auteur présumé (cas rapporté à Watchlist par une ONG locale sur le territoire d'Uvira, juillet 2005).
- Une fillette de 8 ans a été violée par des soldats en uniforme près de Goma, alors qu'elle était en train de ramasser des choux dans le champ familial. Après l'agression, elle a été transportée dans un hôpital privé de Goma, dirigé par Doctors on Call Service (DOCS), où elle a reçu des soins corporels et une assistance psychologique (Refugees International, DRC: *Local NGO Works to Heal Victims of Gender-Based Violence*, 16 novembre, 2005).

- Dans la nuit du 25 novembre 2005, trois soldats des FARDC d'un camp militaire de Kisangani, province Orientale, ont violé collectivement une petite fille de 11 ans. D'après la Section des droits de l'homme de la MONUC, l'enfant a été attachée avec un câble électrique et violée à plusieurs reprises par les trois soldats (Division des droits de l'homme de la MONUC, 23 janvier 2006).

Au cours des combats qui se sont déroulés à Bukavu en mai et juin 2004, des centaines de filles et de femmes ont été violées par des dissidents du RCD-G, commandés par le général Nkunda et le colonel Mutebutsi, qui seraient soutenus par l'armée nationale rwandaise. HRW a rapporté de nombreux cas dans son étude, *En quête de justice*. En voici quelques exemples:

- Le 3 juin, des combattants dissidents sont entrés dans une maison où se cachaient quatre adolescentes. Ils les ont découvertes et leur ont demandé de l'argent, puis ils les ont toutes violées plusieurs fois.
- Le 3 juin, six combattants ont violé collectivement une femme devant son mari et ses enfants, tandis qu'un autre soldat violait sa petite fille de 3 ans.
- Le 4 juin, six combattants ont violé deux petites filles de 3 ans qui se cachaient avec d'autres femmes et filles.
- Des combattants sous le commandement de Nkunda ont commis des viols dans les villages à l'extérieur de Bukavu, dont le viol de trois sœurs âgées de 13, 14 et 18 ans, dans le champ familial. La plus jeune est décédée des blessures qu'elle a subies quand quatre hommes l'ont violée en la maintenant au sol, les bras et les jambes écartés.

SITUATION DES SURVIVANTES DE VIOLENCES SEXUELLES

Selon l'étude d'International Alert (*Le corps des femmes comme champ de bataille*, 2005), la majorité des femmes et des filles victimes de viols souffrent de fistules vésico-vaginales ou recto-vaginales ou d'un prolapsus de l'utérus, nécessitant des soins chirurgicaux; de maladies vénériennes pouvant conduire à la stérilité si elles ne sont pas traitées; et de l'infection par le VIH (voir ci-dessus " VIH/SIDA "). Cependant, 70% des victimes interrogées dans l'étude n'ont pas reçu de traitement médical après avoir été violées. Certaines ont décidé de ne pas se rendre aux centres médicaux, pour ne pas révéler ce qui leur était arrivé; d'autres n'ont pas pu accéder à un centre en état de fonctionner en raison de la détérioration du système national de santé. Aussi, beaucoup de survivantes de violences sexuelles, jeunes et plus âgées, ont recours aux médecines traditionnelles ou aux plantes médicinales. L'étude est basée sur un grand nombre de données provenant d'entretiens approfondis avec 492 femmes et filles ayant survécu à des viols et de l'examen de dossiers concernant

3 000 victimes de viols et de violences sexuelles, conservés par des organisations locales.

Après le viol, beaucoup de filles et de femmes sont abandonnées par leurs époux et stigmatisées par leurs familles et leurs communautés, ce qui les condamne, elles et leurs enfants, à vivre dans la pauvreté, selon l'étude d'Amnesty International, *Violences sexuelles: un urgent besoin de réponses adéquates*, 2004. Les filles célibataires qui ont été violées ont peu de chance de pouvoir se marier, car des familles entières éprouvent un profond sentiment de honte à l'idée telle union. Les parents ne recevront pas de dot pour les filles qui ont été violées. Selon l'évaluation d'USAID, *Sexual Terrorism: Rape as a Weapon of War in Eastern DRC*, le viol des jeunes filles est essentiellement un "meurtre social". Les filles atteintes du VIH ou soupçonnées d'être séropositives ont de très faibles chances de pouvoir se marier, ce qui présage un avenir sombre pour elles compte tenu du contexte social.

Les filles et les femmes qui se retrouvent enceintes après un viol font souvent l'objet de pressions sociales extrêmes. Les enfants nés de ces viols sont appelés communément mutoto wa haramu, ce qui signifie en général "délinquant" ou "dépourvu de bonnes manières", une allusion aux violeurs. Des filles et des femmes qui étaient enceintes lorsqu'elles ont été violées ont fait une fausse couche juste après l'agression ou dans les semaines ou les mois qui ont suivi; certaines ont donné naissance à un bébé mort-né ou à un enfant souffrant de malformations congénitales, d'après MSF ("*I Have No Joy, No Peace of Mind*": *Medical, Psychological, and Socio-Economic Consequences of Sexual Violence in Eastern DRC*, avril 2004). Une jeune femme ayant survécu à un viol sur le territoire de Fizi a déclaré à MSF qu'elle était enceinte de huit mois, lorsqu'elle a subi un viol collectif d'une grande violence; son bébé a survécu, mais il est toujours malade.

Le rapport d'Amnesty International (*Violences sexuelles*) précise que dans certaines régions de l'Est de la RDC, le climat de stigmatisation et d'exclusion s'améliore lentement. Les viols ont été tellement répandus dans certaines régions, y compris les viols d'hommes, que pratiquement aucune famille n'a été épargnée. Cette situation a contribué à alléger certaines attitudes traditionnellement dures à l'égard des survivantes de viols.

CONSÉQUENCES PSYCHOSOCIALES DES VIOLENCES SEXUELLES

Les survivantes de viols souffrent aussi de séquelles psychologiques. Sur les 492 femmes et filles interrogées pour l'étude d'International Alert, ayant survécu à des viols dans le Sud-Kivu, 91% d'entre elles ont déclaré qu'elles souffraient de peur latente, de honte, d'un sentiment de dégoût d'elles-mêmes,

de sueurs excessives, d'insomnie, de cauchemars, de perte de mémoire, d'agressivité, d'anxiété, de sentiments de terreur et de repli sur soi. Elles craignaient également d'avoir contracté le VIH/SIDA ou d'autres infections sexuellement transmissibles (IST) et éprouvaient de grandes difficultés à reprendre des relations sexuelles normales.

D'après l'évaluation d'USAID, *Sexual Terrorism*, la peur de la violence sexuelle est un des facteurs qui contribuent à la malnutrition dans certaines régions de la RDC, les femmes ayant peur de travailler dans leurs champs. Elle est également responsable de l'interruption de l'éducation des enfants, lorsque les parents les gardent chez eux pour éviter les attaques.

GARÇONS ET HOMMES

HRW, Amnesty International (AI) et d'autres analyses ont relevé une augmentation des cas de garçons et d'hommes qui ont été victimes d'agressions sexuelles par des combattants. Dans *Les flux d'armes à destination de l'Est*, AI fait état de viols de garçons, s'accompagnant d'actes de violence extrême, comme des blessures par baïonnette et des tirs d'armes à feu dans les parties génitales des victimes. D'après HRW, peu d'hommes et de garçons ont donné des détails sur les agressions qu'ils ont subies. Cependant, beaucoup sont venus se faire soigner dans les centres d'aide aux victimes de violences sexuelles. MSF a déclaré que dans sa clinique de Baraka, à Fizi, Sud-Kivu, qui accueille les survivants de violences sexuelles, le plus jeune patient était un garçon de 10 ans qui avait été violé par un homme armé, pendant que sa mère était violée par deux autres (MSF, "*I Have No Joy, No Peace of Mind*": *Medical, Psychological, and Socio-Economic Consequences of Sexual Violence in Eastern DRC*, 2004).

EXPLOITATION SEXUELLE ET SÉVICES SEXUELS COMMIS CONTRE DES FILLES PAR DES MEMBRES DE LA MONUC

■ Exploitation et les sévices sexuels commis par la MONUC, Synthèse 2003 :

La MONUC interdit strictement tout sévice sexuel et/ou acte d'exploitation sexuelle par les membres de son personnel militaire et civil. En décembre 2002, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies a communiqué une note expliquant la politique de la MONUC en ce qui concerne l'interdiction de la violence et de l'exploitation sexuelles. Au nombre des activités visées figurent l'échange d'argent, de biens et de services contre des rapports sexuels, et ainsi que les activités sexuelles avec des personnes de moins de 18 ans.¹⁵ En 2003, Watchlist a rapporté que des sources onusiennes avaient confirmé que des rumeurs d'exploitation et de sévices sexuels

confirmé que des rumeurs d'exploitation et de sévices sexuels commis par des membres de la MONUC concernant des femmes et des filles circulaient régulièrement. Cependant, les informations confirmées sont limitées et peu de plaintes officielles ont été déposées auprès de la MONUC.

■ Mise à jour :

À la mi-2004, les médias internationaux ont commencé à exposer des allégations d'inconduite sexuelle mettant en cause du personnel militaire et civil de la MONUC à l'égard de jeunes filles et de femmes à Bunia, district d'Ituri. Le 17 décembre 2004, le *New York Times* a exposé dans son article " Congo Peacekeeper Sex Scandal: Investigators Said to Be Threatened " une enquête confidentielle de 34 pages de l'ONU, décrivant en détail des douzaines d'allégations de conduites sexuelles répréhensibles concernant des casques bleus originaires du Maroc, du Népal, du Pakistan, d'Afrique du Sud, de Tunisie et d'Uruguay.

Le lendemain, le *New York Times* a publié un deuxième texte sous le titre " In Congo War, even Peacekeepers Add to Horror " (18 décembre 2004), expliquant que les allégations portées contre l'ONU comprenaient des rapports sexuels avec des personnes mineures et des prostituées ainsi que des viols. En outre, le *New York Times* a rapporté que l'enquête confidentielle de l'ONU avait établi que des membres de la MONUC payaient 1 à 3 \$US ou échangeaient de la nourriture et promettaient du travail en échange de rapports ou faveurs sexuels. Environ 150 allégations ont été rendues publiques.

Par la suite, le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (BSCI) a ouvert une enquête sur les allégations. Le 5 janvier 2005, le BSCI a publié son rapport sur les investigations menées en mai 2004 concernant les allégations d'exploitation et de sévices sexuels mettant en cause la MONUC (A/59/661). Selon le rapport, le problème de l'exploitation et des sévices sexuels subis par les filles et les femmes congolaises de la part du personnel de la MONUC est grave et persistant. À travers les entretiens menés avec des femmes et des filles congolaises, le BSCI a confirmé que les contacts sexuels avec les casques bleus étaient courants, généralement en échange de maigres denrées alimentaires, comme deux œufs et un paquet de lait ou de petites sommes d'argent.

Le BSCI a mené des investigations sur 72 allégations; cependant, beaucoup ne comportaient pas de noms ni d'informations spécifiques, ce qui a abouti rapidement à l'abandon de plusieurs affaires. Sur les 72 allégations, 68 concernaient du personnel militaire et quatre, du personnel civil. En outre, l'enquête a été entravée par le manque de coopération de certains contingents militaires et les problèmes d'accès à certains survivants et témoins. Au total, le BSCI a constitué 19 affaires mettant en cause du personnel militaire et une autre affaire impliquant un

civil occupant un poste international. La majorité des affaires confirmées par l'équipe du BSCI concernaient des filles de moins de 18 ans, dont cinq adolescentes âgées de 11 à 14 ans.

Selon le rapport, pour la plupart des jeunes filles, les contacts sexuels avec des casques bleus étaient un moyen d'obtenir de la nourriture et parfois un peu d'argent. En outre, des garçons et des jeunes hommes congolais servaient souvent d'intermédiaires pour les rapports sexuels entre les filles et les casques bleus en échange de nourriture et de petites sommes d'argent pour leurs services.

Le BSCI a défini les facteurs suivants, qui contribuent à l'exploitation sexuelle de la communauté locale par le personnel de la MONUC:

- la pauvreté qui touche l'ensemble de la population, en particulier les personnes déplacées dans les camps;
- l'insécurité alimentaire de la population;
- l'inaction des enfants ne fréquentant pas l'école;
- l'érosion des structures familiales et communautaires;
- la discrimination à l'encontre des femmes et des filles;
- l'insécurité des barrières autour des camps militaires, favorisant les relations entre les militaires et la population;
- l'insuffisance des patrouilles de police militaire et le manque de respect de la discipline militaire;
- le manque d'activités pour les casques bleus en dehors de leur service;
- l'absence d'un programme de prévention contre le harcèlement et les sévices sexuels au sein de la MONUC;
- le manque de structures et de programmes pour protéger les populations vulnérables.

En outre, selon le BSCI, peu de membres du personnel militaire ou civil semblaient connaître les directives, politiques, règles et réglementations régissant le comportement sexuel qu'ils sont tenus de respecter. Le BSCI a rapporté que les enquêteurs avaient découvert des " préservatifs qui venaient d'être utilisés " éparpillés sur le sol aux postes des gardes et dans les centres de commandement de Bunia au cours de leurs investigations.

Le rapport du BSCI ne mentionne pas spécifiquement la nationalité des casques bleus accusés ou reconnus coupables de sévices et d'exploitation sexuels contre des filles et des femmes. Il indique que le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU a transmis le rapport aux pays fournisseurs de contingents sous la juridiction desquels une action en justice doit être engagée. Il explique également qu'en raison de la rotation des effectifs, beaucoup de casques bleus impliqués dans ces activités n'ont pas été tenus responsables de leurs actions.

En février 2005, six casques bleus marocains ont été arrêtés à la suite d'accusations de sévices sexuels. En juillet 2005, six soldats népalais qui avaient servi à Bunia ont été condamnés à trois mois de prison pour abus sexuels. Ceci constitue le premier cas rendu public dans lequel des soldats, après être rentrés chez eux, ont été poursuivis et accusés d'infractions commises alors qu'ils étaient en poste comme membres de la force de maintien de la paix des Nations Unies (BBC, " Nepal Troops Jailed for Sex Abuse ", 22 juillet 2005).

En septembre 2005, le gouvernement du Nigeria a rappelé de la RDC tout un contingent de la police nigérienne constitué de 120 agents et les a empêchés de participer à d'autres opérations de maintien de la paix, suite à des accusations de violence sexuelle formulées contre 10 policiers et un officier supérieur, alors qu'ils étaient en poste en RDC. En septembre 2005, le contingent était confronté à 19 affaires de violence sexuelle et les investigations menées très rapidement ont confirmé 11 de ces cas, dont un impliquant le commandant lui-même.

Nouvelles réglementations contre l'exploitation et les sévices sexuels

En février 2005, la MONUC a publié son Code de conduite sur l'interdiction des sévices et/ou exploitation sexuels, un texte qui fait date, interdisant formellement au personnel de la MONUC de commettre les actes suivants:

- tout acte d'abus sexuel et d'exploitation sexuelle ou autre forme de comportement sexuellement humiliant, dégradant ou d'exploitation;
- tout type d'activité sexuelle avec des enfants (personnes de moins de 18 ans) – la méprise sur l'âge de la personne ne constituent pas une excuse;
- le recours à des enfants ou à des adultes pour obtenir des faveurs sexuelles ou autres services;
- l'échange d'argent, de travail, de biens et de services contre des rapports sexuels avec des prostituées ou autres personnes;
- toute faveur sexuelle en échange d'assistance aux personnes qui bénéficient de l'assistance, sous forme de denrées alimentaires ou d'autres produits fournis aux réfugiés;
- la fréquentation de bordels ou d'établissements classés interdits d'accès.

Selon le Code de conduite: " Toute violation des dispositions du Code sera considérée comme une inconduite grave. Les actes d'exploitation et de sévices sexuels feront l'objet d'investigations et pourront entraîner des mesures disciplinaires sévères, notamment la suspension, le rapatriement immédiat ou le licenciement sommaire. L'immunité, si elle existe, sera levée immédiatement par le Secrétaire général, si cette immunité devait entraver l'action de la justice. "

En mars 2005, la MONUC a créé le Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels (OASEA) pour examiner toutes les questions concernant l'exploitation et les sévices sexuels commis par le personnel de la MONUC. Selon des sources au sein de la MONUC, du 31 décembre 2004 au 31 octobre 2005, l'OASEA a mené 111 investigations concernant des allégations d'exploitation et de sévices sexuels mettant en cause 155 membres de la MONUC et confirmé les allégations contre 68 individus. Les investigations portaient sur diverses infractions, telles que la prostitution, les sévices ou l'exploitation sexuels, l'obtention de faveurs sexuelles en échange d'une promesse d'emploi et des viols. Ces allégations concernaient 60 victimes, dont 15 de moins de 18 ans. Suite aux enquêtes de l'OASEA, des membres de la MONUC ont été renvoyés, réprimandés, accusés, suspendus et rapatriés pour motifs disciplinaires. L'OASEA a été fermé en novembre 2005, date à laquelle les investigations ont été transmises au Bureau des services de contrôle interne de l'ONU à New York.

Traite des Êtres Humains et Exploitation

■ Traite des êtres humains et l'exploitation, Synthèse 2003 :

En 2003, Watchlist a rapporté que la RDC est un important pays d'origine pour la traite des être humains. Des femmes congolaises, dont vraisemblablement des adolescentes, sont victimes de la traite à destination de l'Europe, principalement la France et la Belgique, à des fins d'exploitation sexuelle. On savait que la traite des garçons était pratiquée par les troupes et les groupes de rebelles ougandais à des fins militaires. La prostitution des femmes et des filles est très répandue en RDC et dans certains camps de réfugiés congolais des pays voisins. En RDC, beaucoup d'enfants travaillent pour leur famille et selon divers rapports, certains parcourent plus de 10 kilomètres à pied pour aller chercher de la nourriture et autres produits.

Des populations locales, dont des enfants, ont été recrutées par les forces militaires dans différentes régions et astreintes au travail forcé pour l'extraction de ressources naturelles. En outre, dans toute la RDC, des filles et des garçons ont été accusés de sorcellerie. Ce phénomène était relativement nouveau, lorsqu'il a été relaté en 2003, et décrit comme étant le résultat probable de la dissolution des structures familiales et communautaires due à la guerre et à la pauvreté.

■ Mise à jour :

Watchlist continue de recevoir des rapports sur l'exploitation persistante des enfants, notamment sur le travail forcé, la participation forcée à l'exploitation des ressources naturelles, la traite à des fins sexuelles, la prostitution et les accusations de sorcellerie. En outre, des enfants sont toujours enlevés par des groupes et forces armés pour différentes raisons.

Dans son bulletin d'information *Tujuwe Zaidi* n° 014 de mai 2005, Projet GRAM-Kivu a rapporté que le 1 012^e bataillon Maï-Maï basé à Cifunzi avait enlevé plusieurs enfants, et réclamé à leurs parents le paiement d'une somme d'argent pour obtenir leur libération. Projet GRAM-Kivu a donné les noms de quatre enfants, âgés de 12, 14 et 15 ans, dont une fille, qui avaient été détenus dans de telles conditions.

Une source locale a déclaré à Watchlist que depuis 2004, les FDLR/Interahamwe et les Rastas ont enlevé plusieurs douzaines de petites filles et d'adolescentes à Walungu, Kabare et Bunyakiri, pour les vendre à d'autres combattants en échange

de bétail ou d'or sur les marchés publics, comme celui du village de Nindja, au Sud-Kivu.

Après la prise de Mbui et de Walikale par les FARDC en décembre 2004, le Comité des observateurs des droits de l'Homme (CODHO/Nord-Kivu) a fait savoir que beaucoup de femmes et de jeunes filles avaient été victimes d'exploitation, lorsque les soldats des FARDC ont traversé la région pour rejoindre leurs postes à Mushaki. Voici deux autres exemples d'exploitation et de sévices commis sur des enfants par les forces gouvernementales congolaises, recueillis par le CODHO/Nord-Kivu:

- Dans le village de Kibua, trois filles ont été prises en otage pour transporter des objets volés dans différents villages pour des soldats de la 91^e Brigade de l'armée nationale. Un habitant de Misau a entendu les cris de ces jeunes filles, qui ont été violées plusieurs fois.
- Un garçon de 16 ans nommé Bonane a été emmené de force pour transporter des objets volés à Chabunda.

ENFANTS ACCUSÉS DE SORCELLERIE

On continue de rapporter des cas d'enfants, en particulier des filles, accusés de sorcellerie. Les travailleurs s'occupant de la protection de l'enfance en RDC expliquent que ce phénomène est accentué par l'érosion des structures familiales et des communautés traditionnelles résultant du conflit armé qui dure depuis longtemps. Les parents et les membres de la famille attribuent souvent les crises qui surgissent au sein de la famille à des caractéristiques atypiques de leurs enfants, comme une apparence physique ou un comportement étranges, qui font partie des phases normales du développement de l'enfant. Ces faits sont expliqués dans un rapport détaillé, élaboré par Save the Children-UK en 2005, sur le phénomène des enfants accusés de sorcellerie en RDC, *L'invention de l'enfant sorcier en République démocratique du Congo*.

Les accusations de sorcellerie sont liées à une croyance en l'existence d'un " autre monde invisible ", solidement ancrée dans beaucoup de communautés congolaises. Quel que soit leur niveau d'éducation, les Congolais croient souvent que les enfants sorciers ont la faculté de voyager la nuit dans un monde invisible et de causer des problèmes, explique le rapport de Save the Children.

D'après Save the Children, le développement rapide des églises de réveil en RDC est aussi étroitement lié aux accusations de sorcellerie contre les enfants, car les églises encouragent la croyance en des forces négatives invisibles considérées comme les causes du mal et de la pauvreté. Les églises sont alors présentées aux communautés comme un moyen de se protéger contre ces forces. Les familles sont encouragées à chercher des signes de sorcellerie chez leurs femmes et leurs enfants et à pratiquer

ensuite des rituels d'exorcisme. Selon le rapport, toutes les églises de réveil que les chercheurs de Save the Children ont visitées fournissent des services d'" exorcisme " ou de " libération " en échange d'argent.

En outre, plusieurs investigations ont révélé que ces églises détenaient régulièrement des enfants en otage, lorsque leurs familles ne payaient pas les frais de " libération ". Dans certains cas, les enfants sont séquestrés dans des conditions extrêmement dures, privés d'eau potable, dormant à même le sol et dans des conditions d'hygiène déplorables. D'après Save the Children, certains chercheurs ont vu des enfants enchaînés.

Un rapport d'avril 2004 du *New York Times* sur les enfants accusés de sorcellerie en RDC, intitulé " Hopes and Tears of Congo Flow in Its Mythic River ", a relaté le cas d'une petite fille de sept ans, accusée de sorcellerie par son père, qui l'a jetée dans la rivière pour la noyer; elle a été sauvée par une bande d'enfants des rues, qui l'ont amenée dans un orphelinat à Kinshasa. D'après le rapport, les enfants accusés de sorcellerie sont battus ou forcés d'avalier des herbes, de boire de l'essence ou de se soumettre aux rituels d'" exorcisme " des églises de réveil. Beaucoup de ces enfants se retrouvent dans la rue, à vivre en bandes ou dans des orphelinats.

Dans un cas recueilli par Save the Children, une adolescente de 15 ans et ses amies ont été accusées de sorcellerie par un de leurs camarades, dont elles avaient refusé les avances sexuelles. Après les accusations, les filles ont fui leur village pour rejoindre le RCD-G dans le but de se venger.

À la fin de juin 2005, sur le territoire de Fizi dans la province du Sud-Kivu, une mère qui tentait de recourir à la sorcellerie pour régler un différend avec son époux a jeté dans les latrines son bébé de six mois, un garçon nommé Wilondja, d'après un rapport présenté à Watchlist par Ajedi-Ka, une ONG locale opérant dans la région. Un assistant médical du bataillon local a sauvé l'enfant. Le père et la mère ont ensuite été arrêtés.

D'après une étude réalisée en 2005 intitulée, *Urban Security in Kinshasa: A Socio-demographic Profile of Children in Distress*, près de la moitié des enfants vivant dans des abris à Kinshasa ont raconté qu'ils avaient quitté leurs foyers après avoir été accusés de sorcellerie. " Mon père ne voulait pas me voir à la maison. Il m'a dit de partir et de me faire désensorceler. J'ai été battue et torturée. La situation était telle que j'ai dû m'enfuir pour me protéger ", a confié une adolescente de 13 ans à l'enquêteur.

TRAVAIL FORCÉ

Les premières informations sur le travail agricole forcé datent d'août 2003. Une centaine de civils hema, parmi lesquels se trouvaient des femmes et des enfants, ont été déportés dans des

“ camps de travail ” organisés par les milices lendu, près de Fataki, à 80 kilomètres au nord de Bunia, dans le district d’Ituri, et forcés sous la menace des fusils d’accomplir des travaux agricoles, d’après IRIN (*RDC – Des civils seraient détenus dans des “ camps de travail ”*, 27 août 2003). Les milices ont enlevé les prisonniers pendant les combats qui se sont déroulés dans la région, en juillet et août 2003.

Au début de juin 2005, un soldat du bataillon local Maï-Maï dans un village situé sur le territoire d’Uvira aurait tenté de forcer un jeune garçon de 10 ans, Masumbuko, à transporter des cassaves au camp militaire. Selon une ONG locale travaillant dans la région, le garçon, occupé à une autre tâche à ce moment, a refusé d’obéir aux ordres et a été arrêté par le combattant armé. Il a été relâché, après une intervention des chefs locaux. Cependant, il a été brutalisé et a fait l’objet de graves tentatives d’intimidation de la part des combattants armés pendant qu’il était retenu prisonnier, et a souffert de troubles émotionnels après sa libération.

Une ONG locale active dans la région a rapporté à Watchlist qu’au début de juin 2005, un officier Maï-Maï avait arrêté un jeune homme de 17 ans, du nom de Kitumaini, dans un village situé sur le territoire d’Uvira, parce qu’il refusait de puiser de l’eau pour les militaires qui étaient stationnés dans ce village. Les combattants Maï-Maï du camp l’ont sauvagement torturé pendant sa détention et ne l’ont relâché qu’après paiement d’une forte amende.

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET VIOLATIONS À L’ENCONTRE DES ENFANTS

■ Exploitation des ressources naturelles et les violations à l’encontre des enfants, Synthèse 2003 :

Depuis juillet 2001, le Conseil de sécurité des Nations Unies reçoit des rapports détaillés élaborés par un groupe d’experts indépendants sur l’exploitation illégale des ressources naturelles en RDC. Ce groupe d’experts et d’autres spécialistes expliquent que les combattants armés sont poussés par le désir de contrôler les ressources et de financer leurs opérations grâce aux richesses tirées de l’exploitation des principales ressources minérales: cobalt, coltan, cuivre, diamants et or. Des acteurs locaux et étrangers sont également impliqués dans l’exploitation des ressources naturelles en RDC. En 2003, le groupe d’experts indépendants a cité 85 entreprises de commerce international basées en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord, qui sont considérées comme en violation des directives établies par l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹⁶ à l’intention des multinationales. Le 7 janvier 2003, le gouvernement congolais a lancé officiellement son programme national de certification des diamants dans le cadre de sa participation au système de certification du processus de Kimberley, qui vise à limiter l’exploitation illicite des diamants.¹⁷

ENFANTS DES RUES

Les enfants des rues sont nombreux à Kinshasa et dans d’autres centres urbains en raison de la désintégration des structures familiales et communautaires due à des décennies de violents conflits en RDC, selon l’étude de 2005, *Urban Security in Kinshasa: A Socio-demographic Profile of Children in Distress*. Il est impossible de déterminer avec précision le nombre d’enfants des rues en RDC.

Selon l’étude, 33,3% des enfants des rues interrogés ont quitté leurs foyers parentaux, à la recherche de liberté et d’autonomie. 19% ont déclaré qu’ils étaient partis à la suite d’accusations de sorcellerie et de mauvais traitement. D’autres ont quitté leurs foyers à cause des pressions qu’ils subissaient de la part de leurs camarades, par crainte de corrections parentales et en raison d’antagonismes dans la famille. 93 enfants des rues ont participé à cette étude, ainsi que sept adultes qui travaillent dans les abris ou les centres de détention. L’étude a été menée à Gombe, Kalamu, Kasa-Vubu et Masina.

L’étude a également constaté que 52,3% de ces enfants avaient été brutalisés par d’autres enfants lorsqu’ils se retrou-

vaient dans la rue pour la première fois. La majorité de ceux qui ont été interrogés se sont déclarés prêts à commettre des actes de violence, comme l’a confié un enfant: “ J’accepterai d’être enrôlé dans un mouvement armé, parce qu’il n’y a rien d’intéressant dans la vie que je mène actuellement ”.

Avant et pendant le scrutin sur le référendum constitutionnel de 2005, des policiers ont brutalisé des enfants des rues en tentant de contrôler les mouvements de protestation et les désordres liés aux élections. Ainsi, en juin 2005, à Tshikapa, dans la province du Kasai oriental, la police a procédé à des arrestations massives d’enfants des rues, qui ont fait des victimes et donné lieu à des allégations d’arrestations arbitraires et de torture, d’après la MONUC (*Children and Elections, 2005*).

Les autorités militaires, le corps judiciaire, la police et les ONG confirment que les arrestations faisaient partie des mesures préventives ordonnées par le maire pour “ nettoyer les rues ”, craignant que les enfants des rues ne soient manipulés pour participer aux mouvements de protestation et aux désordres liés aux élections.

Selon Watchlist, les déplacements forcés, les massacres, les agressions sexuelles et l'abus de pouvoir pour un gain économique sont directement liés au contrôle par les forces militaires des sites d'extraction des ressources ou à leur présence dans les environs. Le travail forcé des enfants est également cité comme un élément essentiel de l'exploitation illicite des ressources naturelles. Watchlist a fait état de l'utilisation des enfants comme concasseurs de pierres, appelés communément *twangeuses*, pour faire du gravier dans les carrières. Une fois broyé, le coltan, utilisé dans des dispositifs électroniques, peut poser un risque pour la santé en raison de l'exposition prolongée des concasseurs à la radioactivité. Des femmes et des enfants sont également victimes d'exploitation sexuelle à l'intérieur et à proximité des mines de coltan.

■ Mise à jour :

Malgré la faible réaction du Conseil de Sécurité des Nations Unies aux rapports du groupe spécial, il est indéniable que les intérêts économiques liés au maintien du contrôle militaire sur les abondantes ressources naturelles de l'Est de la RDC alimentent la violence et contribuent à la poursuite des violations des droits de l'homme qui persistent dans l'Est de la RDC, estime Global Witness.

Par exemple, l'extraction et le commerce illégaux du cobalt dans le Sud de la province du Katanga sont directement responsables de l'exploitation des jeunes. Quelque 60 000 jeunes hommes et garçons travaillent comme mineurs dans le Sud du Katanga dans des conditions épouvantables et dangereuses, sans bénéficier des retombées du prix élevé du cobalt dû à l'augmentation de la demande internationale pour ce métal utilisé dans les batteries des téléphones portables et des jeux vidéo, d'après Global Witness (*Ruée et ruine: le commerce dévastateur des ressources minières dans le Sud du Katanga, RDC*, 2004). Les mineurs recueillent à la main la terre minérale, sans aucun équipement de sécurité, pour à peine 1 \$US. par jour. Selon Global Witness, ce maigre salaire contraste fortement avec les énormes profits engrangés par les sociétés qui exportent les minéraux bruts vers la Chine et d'autres parties du monde. Dans le Katanga, des garçons travaillent comme mineurs dès l'âge de sept ans et beaucoup de jeunes hommes et de garçons ont quitté l'école, l'université ou l'agriculture pour se joindre à la " ruée vers le cobalt " (*Ruée et ruine*, 2004).

Depuis le début de 2004, une nouvelle hausse massive de la demande internationale en cassitérite ou minerai d'étain a entraîné une augmentation de l'exploitation de la population, de la contrebande et des violations des droits de l'homme liées à l'exploitation de ce minerai, en particulier dans la région de Walikale au Nord-Kivu, d'après Global Witness (*La paix sous tension: dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'Est de la RDC*, 2005).

Amnesty International a également fait état de massacres, d'actes de torture, du recours au travail forcé, notamment au travail des enfants, et de déplacements de population qui ont lieu dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles. Par exemple, selon AI, les commandants des groupes armés peuvent ordonner à leurs soldats de tirer, de tuer, et de provoquer des déplacements massifs de population afin de faciliter l'accès à l'extraction des ressources naturelles. AI a également rapporté que des bandits armés forcent des enfants et d'autres civils à extraire de l'or, des diamants et d'autres minerais sous la menace de leurs fusils ou extorquent de l'argent aux communautés qui travaillent à l'intérieur et à proximité des mines.

En juin 2005, HRW a publié *Le fléau de l'or*, un rapport qui retrace comment des groupes armés locaux luttant pour le contrôle des mines d'or et des routes commerciales ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en utilisant les profits qu'ils retirent de l'or pour financer leurs activités et acheter des armes. Voici deux témoignages recueillis par HRW sur des actes de ce type dont ont été victimes des enfants:

- Un jeune vendeur d'or, torturé pour n'avoir pas payé les taxes au groupe armé du FNI: " J'ai passé deux jours dans un trou creusé dans le sol, couvert de bâtons. Ils m'ont sorti du trou pour me battre. Ils m'ont attaché sur une bûche et m'ont frappé à tour de rôle avec des bâtons, sur la tête, le dos, les jambes. Ils disaient qu'ils allaient me tuer. "
- Un jeune vendeur d'or, torturé pour n'avoir pas payé les taxes au groupe armé du FNI: " J'ai passé deux jours dans un trou creusé dans le sol, couvert de bâtons. Ils m'ont sorti du trou pour me battre. Ils m'ont attaché sur une bûche et m'ont frappé à tour de rôle avec des bâtons, sur la tête, le dos, les jambes. Ils disaient qu'ils allaient me tuer. "
- Un témoin du travail forcé: " Les combattants du FNI font chaque matin du porte-à-porte. Ils se séparent pour trouver des jeunes et ils en prennent une soixantaine qu'ils emmènent à la rivière afin de trouver de l'or... Ils sont forcés de travailler. Si les membres des autorités tentent d'intervenir, ils sont frappés. Ils forcent même de jeunes enfants à quitter l'école pour transporter du sable ou des marchandises. "

Mines Terrestres et Munitions Non Explosées

■ Mines terrestres et les munitions non explosées (UXO), Synthèse 2003 :

La RDC a adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines le 2 mai 2002. Pourtant, en 2003, diverses parties au conflit armé utilisaient toujours des mines terrestres. Outre les forces gouvernementales congolaises et les forces de l'opposition, des troupes du Burundi, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe sont accusées depuis longtemps d'utiliser des mines en RDC, selon la Campagne internationale pour interdire les mines (*Landmine Monitor 2003*).

Des mines ont été posées dans les marchés, les aéroports, les zones agricoles, les hôpitaux, les sentiers, les routes et les maisons ou à proximité de ces lieux, ce qui limite l'accès aux zones civiles et entrave en définitive la distribution de l'aide humanitaire. Les enfants sont particulièrement menacés par cette situation. En 2003, il était devenu impossible de recueillir des données sur les blessures et les morts provoquées par des mines terrestres, du fait de l'insécurité et des infrastructures limitées, et aucune enquête nationale n'avait été menée sur l'incidence des mines terrestres.

■ Mise à jour :

GOVERNEMENT CONGOLAIS

Le *Landmine Monitor* n'a pas fait état de nouvelles utilisations de mines par le gouvernement congolais depuis 2002. En 2003, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi d'application du Traité d'interdiction des mines, mais le parlement n'a toujours pas adopté la loi. Les plans visant à dresser un inventaire des stocks de mines annoncés par le gouvernement congolais n'ont pas été mis à exécution. Au titre du Traité d'interdiction des mines, il était demandé à la RDC de détruire les stocks dès que possible, et au plus tard le 1er novembre 2006. Le gouvernement congolais n'a élaboré aucun plan pour la destruction des stocks et au milieu de 2004, il n'avait pas non plus de projet national d'action contre les mines ni de programme d'éducation sur les risques liés aux mines, d'après le *Landmine Monitor 2004*. Le gouvernement n'a pas de budget pour l'action contre les mines.

GROUPES ARMÉS NON GOUVERNEMENTAUX

Le *Landmine Monitor 2004* a rapporté que des mines étaient toujours utilisées à petite échelle par des groupes armés non gouvernementaux en 2003 et 2004. Ainsi, en 2004, l'armée nationale a accusé les troupes dissidentes du colonel Jules Mutebutsi et du général Laurent Nkunda d'avoir utilisé à nouveau des mines quand leurs forces ont envahi Bukavu, dans le Sud-Kivu, en juin 2004. En outre, quand les troupes ont été battues par l'armée nationale, elles ont fui à Kamanyola, à 40 km au sud de Bukavu, et auraient posé des mines sur la route qui relie les deux localités. Autre exemple: une équipe de la MONUC a également été touchée par des tirs lors d'une mission d'inspection à Kamanyola, le 20 juin 2004, d'après le *Landmine Monitor 2004*.

Des mines ont également été découvertes au Nord-Kivu, près de la frontière rwandaise, lors d'affrontements qui ont opposé, en avril 2004, l'armée nationale congolaise aux combattants hutus rwandais exilés en RDC, d'après le *Landmine Monitor 2004*. Le gouvernement congolais a accusé les Rwandais d'avoir posé ces mines. En janvier 2004, un haut responsable de l'Union des patriotes congolais (UPC) a indiqué au *Landmine Monitor* que son mouvement avait reçu récemment, en août 2003, un soutien militaire important du Rwanda, notamment des mines antipersonnelles.

D'après le *Landmine Monitor 2004*, 27 villages de l'Ituri ont des zones minées ou potentiellement minées. Cela n'a toutefois pas été vérifié par des études techniques.

ÉVALUATION ET VICTIMES

Aucune évaluation à l'échelle nationale du problème des mines terrestres n'a été menée en RDC. Il reste extrêmement difficile, en raison de l'immensité du pays, du mauvais état des infrastructures, de l'inaccessibilité de certaines zones, de procéder à une telle étude, d'après le *Landmine Monitor 2004*.

En 2002, le Service d'action contre les mines de l'ONU a établi à Kinshasa le Centre de coordination de l'action contre les mines (MAAC), qui a commencé à recueillir des données sur les victimes de mines/munitions non explosées en RDC. Le MAAC a recensé 246 victimes de mines terrestres en 2003, 52 en 2004 et 26 en 2005. La base de données du MAAC fait état de 1770 victimes de mines/munitions non explosées de 1964 à 2005. Au moins 207 d'entre elles étaient des enfants de moins de 15 ans, dont 143 garçons et 64 filles.

La base de données du MAAC fait état de victimes dans les 11 provinces de la RDC, les six provinces les plus touchées étant l'Équateur, le Katanga, le Maniema, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu

et la province Orientale. Les informations proviennent de 24 organisations, dont la MONUC, les hôpitaux, les ONG et le CICR. Bien que l'on rapporte un nombre de victimes de mines/munitions non explosées beaucoup plus élevé, on pense que ces chiffres sont considérablement sous-estimés.

Une étude socioéconomique sur l'incidence des mines menée d'avril 2004 à mars 2005 par DanChurchAid et son partenaire local, l'Église du Christ au Congo, dans le district du Tanganyika dans le Nord du Katanga, fait état de munitions non explosées dans 136 zones et de mines dans 83 zones (*Humanitarian Mine Action and HIV/AIDS Program in DR Congo*, mars 2005). Selon l'étude, les personnes vivant dans des zones où l'on trouve des mines ou des munitions non explosées rencontrent des difficultés pour pratiquer des activités telles que la collecte du bois, la culture des terres et l'élevage des troupeaux. En outre, la chasse, la pêche, l'agriculture, le transport et d'autres activités sont entravées par le minage des routes et des sentiers. L'étude de DanChurchAid a également recensé 139 victimes de mines/munitions non explosées, dont 42% étaient des enfants de moins de 18 ans.

Selon le *Landmine Monitor 2004*, à cause du mauvais état des infrastructures de santé en RDC (voir ci-dessus " Santé "), deux victimes sur trois meurent parce qu'elles ne reçoivent pas l'assistance appropriée. Les hôpitaux centraux existants se trouvent souvent loin des zones minées.

ACTION CONTRE LES MINES

Depuis la fin de l'année 2002, plus de 1 300 000 mètres carré de territoire ont été déminés par une entreprise sud-africaine travaillant pour la MONUC, notamment des pistes à Bunia, Katanga, Kindu, Kisangani et Manono, ainsi qu'une route reliant Bunia à Beni. En outre, une formation au déminage est dispensée.

Il n'existe aucun programme national d'éducation sur les risques liés aux mines pour les enfants ou les autres civils; plusieurs organisations internationales ont donc mis en place des programmes de ce type. Selon le *Landmine Monitor*, près de 3,79 millions \$US ont été investis dans l'action contre les mines en RDC en 2003. En outre, la Commission européenne a versé environ 1,12 million \$US pour le déminage en 2004.

Armes Légères

■ Armes légères, Synthèse 2003 :

La guerre a été menée essentiellement avec des armes légères. Des millions d'armes légères circulaient en 2003, en particulier dans l'Est de la RDC. On estime qu'un ménage sur huit dans l'Est de la RDC avait perdu un de ses membres dans des circonstances violentes depuis le début de la guerre, d'après l'étude du Comité international de secours réalisée en 2001. Près de 80% des victimes étaient des femmes et des enfants. D'après des rapports de Pax Christi International, un réseau complexe de filières passant par les pays voisins serait à l'origine de la prolifération des armes légères en RDC. En 2001, le Groupe d'experts de l'ONU a rapporté que des groupes armés, poussés par le désir de contrôler et de tirer profit des ressources naturelles, finançaient leurs troupes en exploitant ces ressources de manière illégale. Des hommes d'affaires ou des soldats pourraient aussi avoir introduit de nouveaux stocks provenant d'armées étrangères.

■ Mise à jour :

Selon des informations récentes, il est facile de se procurer des armes en RDC, ce qui maintient un climat d'insécurité et de violence et menace le fragile processus de paix dans le pays. Amnesty International a exprimé sa préoccupation en particulier au sujet de l'importance des livraisons d'armes dans la région et en RDC, en provenance notamment d'Albanie et de Bosnie (AI, *République démocratique du Congo. Les flux d'armes à destination de l'Est*, 2005).

L'absence de contrôle étatique dans l'Est du pays, notamment la quasi-absence de contrôle des frontières, de l'espace aérien et d'inspections administratives, permet un vaste trafic d'armes et de munitions par les voies aériennes, fluviales et routières, d'après le rapport du Groupe parlementaire interpartis sur la région des Grands Lacs (*Les flux d'armes en zone Est de la RD du Congo*, décembre 2004). Les armes sont acheminées clandestinement en RDC la nuit, à pied, à bicyclette ou par véhicule. Certaines sont même démontées et transportées dans des sacs de café, selon un entretien avec des chercheurs qui ont mené une enquête sur les armes légères pour Pax Christi International à Aru, Bunia, Isiro et Mahagi en 2003. En outre, les commerçants et les trafiquants de la RDC traversent le fleuve Congo et achètent des armes en République du Congo, pays limitrophe à l'ouest. D'après *Small Arms Survey 2003*, le prix d'une arme achetée dans la rue à Kinshasa était de 200 dollars \$US (en 2001).

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ET ARMES LÉGÈRES

La grande disponibilité des armes légères dans l'Est de la RDC alimente les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations des droits de l'homme, notamment à l'encontre d'enfants, d'après le rapport d'Amnesty International, *République démocratique du Congo. Les flux d'armes à destination de l'est*, 2005.

L'utilisation abusive des armes ne se limite pas à l'Est. Amnesty International explique dans son rapport que chaque année, des dizaines de civils travaillant illégalement dans les mines sont tués par balle, essentiellement par des agents de sécurité employés par les compagnies minières ou par les forces gouvernementales de sécurité, congolaises dans les mines de diamant de Mbuji-Maï au Kasai Oriental, en RDC centrale. AI a confirmé que ces meurtres continuaient d'avoir lieu en juillet 2005.

ARMER LES ENFANTS ET D'AUTRES CIVILS

La pratique qui consiste à armer les civils est directement responsable de l'extrême violence à l'égard des enfants et d'autres civils. En décembre 2004, les soldats des FARDC ont affronté les troupes fidèles au RCD-Goma dans le Nord-Kivu. Pendant les combats, les forces et groupes armés ont tué au moins 100 civils et commis d'autres atrocités qualifiées de crimes de guerre par Human Rights Watch (HRW). Les enquêteurs sur les droits de l'homme de la MONUC ont enregistré 136 cas de viols de jeunes filles et de femmes lors des combats. HRW a établi que dans certains cas, des civils hutus, armés par les autorités locales, se sont joints aux soldats pour commettre ces crimes (*République Démocratique du Congo. Attaques contre des civils au Nord-Kivu*, 2005).

En 2004 et au début de l'année 2005, des responsables obéissant aux ordres du gouverneur Serufuli du Nord-Kivu auraient aidé à distribuer des armes à des milliers de civils hutus à Masisi et probablement à Rutshuru, d'après Human Rights Watch. Cette initiative devait fournir une réserve de civils armés pour exécuter les ordres du gouverneur et aider à maintenir le contrôle du Nord-Kivu face à la progression éventuelle du gouvernement de transition et de ses troupes. Les armes auraient cependant été utilisées pour commettre des crimes, puis pour piller, violer et tuer au cours des combats de décembre 2004, comme le décrit HRW.

Des sources locales ont rapporté à HRW que des jeunes de Masisi avaient été réquisitionnés pour aller chercher des armes à Kibabi. Ils sont revenus avec des fusils, que le chef et d'autres responsables ont distribués à des garçons, dont certains âgés de seulement 10 ans. Ceux qui ont reçu les armes n'étaient pas bien

formés ni encadrés, et les auraient utilisées à tort et à travers. Le gouverneur Serufuli a entrepris la création de milices armées. À cette fin, il a lancé une campagne " très organisée et méthodique " d'armement de la population civile, selon le rapport du Groupe d'experts de l'ONU consacré à l'embargo sur les armes de janvier 2005 (S/2005/30).

BANDITISME ET ARMES LÉGÈRES

On trouve de plus en plus de bandes errantes d'hommes armés, d'anciens rebelles et de miliciens qui pillent les villages, exploitent les gisements de minerais, imposent des taxes et enlèvent des civils pour se procurer de l'argent dans l'Est de la RDC, d'après Amnesty International (*Les flux d'armes à destination de l'Est*). Selon les informations fournies à Watchlist par des sources locales de la province du Maniema, certains groupes irréguliers d'auto-défense recrutent des enfants qui avaient été associés aux forces et groupes armés, souvent parce qu'ils ont le meilleur entraînement militaire de la région. Ce type de recrutement serait relativement marginal. Aidés par la grande disponibilité des armes légères, les bandits sont connus pour les massacres, les viols, les tortures et les mutilations qu'ils commettent contre des civils, notamment des enfants.

L'Initiative congolaise pour la justice et la paix (ICJP) a relevé un incident de ce type, impliquant un groupe d'hommes armés parlant kinyarwanda qui ont attaqué les zones d'Irhambi-Katana du territoire Kabare dans le Sud-Kivu, dans la soirée du 5 juin 2003. Selon l'ICJP, les hommes ont pillé la zone, forçant la population à se réfugier dans la brousse, où les enfants et d'autres personnes vulnérables se sont retrouvés exposés à des conditions dangereuses.

Amnesty International indique aussi que des groupes de combattants utilisent régulièrement des armes pour chasser les civils des terres agricoles, voler leurs récoltes et leurs troupeaux, et les empêcher d'accéder à l'aide humanitaire.

VIOLATIONS DE L'EMBARGO SUR LES ARMES IMPOSÉ PAR L'ONU

En juillet 2003, l'ONU a imposé un embargo sur les armes à la RDC pour une durée d'un an. Dans le cadre de l'embargo, il était demandé aux États d'empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects d'armes et de tout matériel connexe, ainsi que la fourniture de toute assistance, de conseil ou de formation se rapportant à des activités militaires, à tous les groupes armés et milices étrangers et congolais opérant dans le Nord et le Sud-Kivu et en Ituri, et aux groupes qui n'étaient pas parties à l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo.

En mars 2004, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de mettre en place un Groupe d'experts chargé de surveiller et de faire connaître les réseaux opérant en violation des mesures imposées par l'embargo sur les armes (Résolution 1533 du Conseil de sécurité). Le Groupe d'experts était chargé d'examiner et d'analyser les informations recueillies par la MONUC dans le cadre de son mandat de surveillance, de mener des enquêtes sur le terrain et d'assurer la liaison avec les divers acteurs afin de rassembler toutes les informations pertinentes sur les mouvements d'armes. Le 15 juillet 2004, le Groupe d'experts a présenté un rapport au Conseil de sécurité (S/2004/551) dans lequel il décrit des violations spécifiques de l'embargo sur les armes, souligne les difficultés de surveiller et de faire respecter l'embargo et émet plusieurs recommandations pour en améliorer l'efficacité. Lors de son séjour sur le terrain, le Groupe d'experts a identifié un certain nombre de réseaux d'aide directe et indirecte aux groupes armés opérant en Ituri, dans le territoire des Kivus et dans d'autres régions de la RDC, basés dans les pays voisins et à l'intérieur du pays.

Le rapport a également établi que la porosité, la perméabilité et la permissivité des frontières orientales du pays constituent le principal facteur empêchant de surveiller les mouvements d'armes et d'autres produits illicites dans le pays, que les fournisseurs soient des marchands d'armes ou des gouvernements étrangers. Le Groupe d'experts a reçu et analysé de nombreuses informations selon lesquelles des camions transporteraient des armes et du matériel logistique en RDC en passant par les frontières ougandaises et rwandaises. En mars et avril 2004, le personnel de la MONUC a découvert des caches d'armes et de munitions dans les eaux du lac Kivu, du côté de la RDC, à proximité des zones de Bukavu contrôlées récemment par les forces rebelles de Mutebutsi, qui s'étaient séparées du RCD-Goma. Selon des informations locales, les armes et les munitions ont été convoyées du Rwanda dans des pirogues, la nuit, et entreposées sous l'eau, avec des tiges de bambou pour signaler les cachettes.

Entre août 2003 et avril 2004, la MONUC a récupéré 20 418 munitions pour armes légères, 645 fusils AK-47, 138 grenades et autres armes, d'après le rapport du Groupe parlementaire interpartis sur la région des Grands Lacs (*Les flux d'armes en zone Est de la RDC*, 2004). Après la publication du rapport du Groupe d'experts de juillet 2004, la MONUC, qui effectuait des missions d'interception et de surveillance par le biais d'une cellule spéciale, a chargé tous ses représentants militaires de surveiller les violations potentielles de l'embargo. Toutefois, même après ce changement, la MONUC n'a pas été en mesure de faire respecter l'autorité et de contrôler le commerce d'armes illicite, d'après International Crisis Group (*Un plan d'action pour le Congo*, 19 octobre 2005).

Compte tenu du non-respect des dispositions de la résolution 1493 par les parties, le Conseil de sécurité des Nations Unies a

renouvelé l'embargo sur les armes imposé à la RDC en juillet 2004 (résolution 1552 du Conseil de sécurité). Dans son second rapport (S/2005/30) soumis au Conseil de sécurité le 15 janvier 2005, le Groupe d'experts a apporté de nouveau la preuve de violations de l'embargo sur les armes, en déclarant qu'il était à nouveau en mesure d'accumuler des informations et de la documentation sur les moyens et les méthodes utilisés par les dirigeants des groupes armés, les groupes armés étrangers et les réseaux opérant en dehors des structures du gouvernement de transition et des structures militaires intégrées pour soutenir leurs opérations militaires. Le Groupe a nommé trois principaux secteurs liés à la fourniture d'armes et au soutien logistique qui interviennent en violation de l'embargo: l'aviation civile, les douanes et l'immigration, le commerce transfrontière. Ce rapport fournit, comme le précédent, un certain nombre d'études de cas décrivant les violations de l'embargo.

Le 18 avril 2005, le Conseil de sécurité a étendu l'embargo sur les armes à tout bénéficiaire se trouvant sur le territoire de la RDC, avec certaines exceptions, comme la MONUC ou les unités de l'armée nationale congolaise. Le 29 juillet 2005, le Conseil de sécurité a prolongé l'embargo sur les armes et demandé au Groupe d'experts de lui présenter un troisième rapport, avant le 31 janvier 2006.

Amnesty International a expliqué que la conception actuelle de l'embargo imposé par l'ONU et les ressources dont dispose le Groupe d'experts pour exposer les violations sont insuffisantes face à l'ampleur du problème. AI a noté que la MONUC manque de capacités pour suivre l'évolution du problème et mener des enquêtes.

EMBARGO SUR LES ARMES IMPOSÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Depuis 1993, l'Union européenne (UE) impose également un embargo sur les armes à la RDC, liant tous les Etats membres de l'UE et interdisant tout transfert d'armes sur la totalité du territoire de la RDC, à l'exception des transferts à l'armée nationale congolaise intégrée, à la police et à la MONUC. Aucun des embargos sur les armes de l'UE, y compris celui imposé à la RDC, ne comporte de dispositions relatives à la surveillance ou à la vérification.

Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés

■ Enfants associés aux forces et groupes armés, Synthèse 2003 :

Watchlist rapportait en 2003 que les enfants associés aux forces et groupes armés en RDC se comptaient par dizaines de milliers. Dans certains cas, ils constituaient jusqu'à 35% des troupes et étaient envoyés en première ligne. Les enfants étaient enrôlés de force, mais on savait que beaucoup d'entre eux entraient également volontairement dans l'armée ou les milices dans un contexte de pauvreté généralisée et d'effondrement des services sociaux de base, et par manque d'alternatives.

Le 26 novembre 2002, le Secrétaire général de l'ONU a désigné 10 parties au conflit en RDC qui recrutent des enfants ou les utilisent en violation des obligations internationales pertinentes, dans des situations dont le Conseil de sécurité est saisi. Ces 10 groupes sont le gouvernement congolais, le MLC, le RCD-G, le RCD-N, le RCD-K/ML, l'UPC, les forces de Masunzu, les milices lendu, les ex-FAR et Interahamwe, et les Maï-Maï. Plusieurs parties connues pour utiliser et recruter des enfants se sont engagées auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à s'abstenir de ces pratiques, qui ont également été interdites par la Constitution congolaise de transition adoptée en 2003.

■ Mise à jour :

Au milieu de 2003, selon des rapports, les enfants représentaient environ 40% des effectifs de certains groupes armés dans l'Est de la RDC. On estime qu'au moins 30 000 garçons et filles participent activement aux combats ou sont liés aux groupes armés et utilisés à des fins sexuelles ou pour d'autres services. D'après le Rapport mondial 2004 de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats (la Coalition), presque toutes les filles et certains garçons sont victimes de sévices sexuels de la part de leurs commandants ou d'autres soldats. Les enfants sont souvent témoins de graves violations des droits de l'homme à l'encontre de civils ou sont forcés d'y participer, et se battent en première ligne.

Le 10 novembre 2003, le Secrétaire général de l'ONU a désigné 12 parties au conflit en RDC, qui recrutent ou utilisent des enfants en violation des obligations internationales pertinentes, dans des situations dont le Conseil de sécurité est saisi, soit une hausse par rapport aux 10 groupes nommés l'année précédente. Les parties nommées dans le rapport de 2003 du Secrétaire

général sur les enfants et les conflits armés au Conseil de sécurité (S/2003/1053) sont les FAC, le RCD-G et les forces de défense locale associées au RCD-G, le MLC, le RCD-K/ML, le RCD-N, les milices hema (UPC et PUSIC), les milices lendu/ngiti (FNI et FPRI), les FAPC, les Maï-Maï, Mudundu-40, les forces de Masunzu et les ex-FAR et Interahamwe.

Le 9 février 2005, le Secrétaire général de l'ONU a de nouveau cité certaines parties au conflit en RDC parmi les groupes qui recrutent ou utilisent des enfants en violation des obligations internationales pertinentes, dans des situations dont le Conseil de sécurité est saisi. Dans ce rapport (S/2005/72), le Secrétaire général a nommé neuf groupes en RDC: les FARDC, Laurent Nkunda et Jules Mutebutsi (éléments dissidents des FARDC), les FDLR, les FAPC, le FNI, les Maï-Maï (dans les Kivus, le Maniema et le Katanga), Mudundu-40, le PUSIC et l'UPC.

Selon Amnesty International, les commandants militaires recherchent des enfants parce qu'ils sont nombreux, vulnérables, faciles à manipuler et souvent inconscients des dangers auxquels ils s'exposent. Alors que nombre d'enfants sont recrutés de force, d'autres se portent " volontaires ", car ils n'ont pas d'autre choix pour survivre ou obtenir une formation, et cherchent parfois à se venger, à obtenir de la nourriture ou une arme. Il est possible que certains enfants veulent fuir les violences familiales ou d'autres circonstances dangereuses.

Les ONG qui s'emploient à faire sortir les enfants du RCD-ML, du RCD, des Maï-Maï, des Interahamwe et d'autres groupes, ont expliqué à Watchlist les raisons de l'enrôlement volontaire et du recrutement forcé des enfants, qui sont les suivantes:

- le désœuvrement;
- le prestige;
- le désir de participer à l'expulsion des troupes étrangères;
- les mauvais traitements ou les châtements familiaux;
- l'influence des amis;
- les crises d'identité chez les adolescents;
- le désir de venger les violences commises contre la famille ou des amis pendant la guerre;
- les pressions exercées par des parents qui ne sont pas en mesure de s'occuper de leurs enfants;
- l'identification aux politiques de certains groupes armés;
- le désir de trouver la sécurité/de survivre;
- la nécessité de subvenir aux besoins de leurs familles;
- le désir d'obtenir des terres pour les familles;
- la perspective de profits financiers.

LES FILLES ASSOCIÉES AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS

■ Les filles associées aux forces et groupes armés, Synthèse 2003 :

En 2003, les taux de recrutement et d'utilisation de filles par les forces et groupes armés étaient difficiles à évaluer, mais il est probable qu'ils aient été inférieurs à ceux des garçons. Les filles étaient notamment présentes dans le RCD-G, les Forces armées congolaises, le RCD-K/ML et les groupes Maï-Maï. Les filles étaient généralement assignées à des tâches domestiques et utilisées à des fins sexuelles. Nombre de filles étaient les " femmes " de commandants et beaucoup étaient même rentrées avec eux dans leur pays d'origine. Certaines combattaient sur les lignes de front. D'autres se prostituaient pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants après avoir été abandonnées ou être devenues " veuves ".

■ Mise à jour :

On estime qu'entre 30 et 40% des enfants associés aux forces et groupes armés en RDC sont des filles, d'après Save the Children-UK (Atteindre les filles - Étude sur les filles associées aux groupes et forces armés en République démocratique du Congo, 2004). Au début de l'année 2005, Save the Children-UK estimait à 12 500 le nombre de filles associées aux forces et groupes armés dans son rapport, *Forgotten Casualties of War*.

Après l'intervention d'ONG locales et internationales qui a conduit à la libération de 36 filles en 2004, un militant congolais a indiqué à Amnesty International que 17 d'entre elles avaient été déclarées séropositives, deux étaient enceintes et huit avaient fait des fausses couches dans la brousse. Une des filles a décrit son cas: elle a été violée ainsi que sa mère, lorsqu'elle avait 12 ans par des combattants des FDLR. Quand elle a eu 13 ans, on l'a convaincue de rejoindre les forces de défense locale du RCD-Goma pour venger sa mère. Une fois enrôlée, elle a été violée régulièrement par trois à cinq soldats et est tombée enceinte. Elle a voulu interrompre sa grossesse, mais comme cette pratique est illégale en RDC et qu'elle craignait d'être mise en prison, elle a tenté de se suicider (voir plus loin: " Désarmement, démobilisation et réinsertion – Les filles dans le processus de DDR ").

FORCES GOUVERNEMENTALES CONGOLAISES

■ Forces gouvernementales congolaises, Synthèse 2003 :

On estime que 10 000 enfants se sont battus aux côtés de l'AFDL sous la direction de Laurent Kabila, pendant la guerre

contre l'ex-président Mobutu en 1996-1997. Certains enfants recrutés par l'AFDL ont continué à combattre au sein des FAC, à partir de 2003. Le 9 juin 2000, Laurent Kabila, qui était alors président, a émis un décret pour mettre fin à l'utilisation d'enfants dans les forces armées du gouvernement congolais et au recrutement forcé d'enfants par les FAC ou tout autre groupe armé gouvernemental ou privé. Ce décret n'a toutefois pas été pleinement mis en application à l'époque.

En décembre 2001, entre 200 et 300 enfants ont été officiellement démobilisés des forces armées. On a appris ultérieurement qu'entre 45 et 90 d'entre eux étaient âgés de plus de 18 ans, tandis que nombre d'enfants plus jeunes étaient restés dans les forces armées. Des sources fiables ont rapporté à Watchlist d'autres irrégularités dans ce processus.

En 2001 et de nouveau en 2003, des rapports ont indiqué que des enfants étaient autorisés à s'enrôler volontairement dès l'âge de 10 ans. Le récit d'un témoin oculaire de Refugees International a confirmé que les FAC continuaient à recruter des enfants en février 2003. À cette époque, l'UNICEF et d'autres organismes, avec le soutien de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail, participaient à des initiatives spéciales de réinsertion, comprenant des formations professionnelles à l'intention de 120 enfants qui avaient été associés aux FAC, puis démobilisés lors de la cérémonie de 2001. Certains enfants auparavant associés aux FAC ont été détenus, soumis à des procès inéquitables et condamnés à des peines sévères par des responsables du gouvernement congolais, bien qu'ils aient été recrutés illégalement à l'origine.

■ Mise à jour :

En janvier 2004, la Coalition a rapporté que les FAC n'avaient libéré que 280 enfants depuis août 2003, sur les 1500 enfants qui devaient être démobilisés à partir de 2001.

La Coalition a rapporté, dans son Rapport mondial sur les enfants soldats de 2004, que les recrutements semblaient avoir cessé en 2003 et que le nombre d'enfants dans les rangs de l'Armée nationale congolaise diminuait car les enfants devenaient majeurs, étaient démobilisés ou s'enfuyaient. Le gouvernement congolais a pourtant continué à soutenir les groupes armés non gouvernementaux comme les Maï-Maï et le RCD-ML, qui continuent à recruter et à enlever des enfants, d'après la Coalition.

MAÏ-MAÏ

■ Maï-Maï, Synthèse 2003 :

En 2003, on estimait que 50% des membres des forces Maï-Maï étaient des enfants, dont certains âgés d'à peine huit ans.

■ Mise à jour :

Les Maï-Maï opèrent essentiellement dans les provinces orientales du Maniema, du Katanga et dans les Kivus. Des sources locales ont indiqué à la Coalition que les Maï-Maï avaient recruté un nombre considérable d'enfants entre mars et août 2003 à Walungu, Mwenga, Shabunda, Fizi et Bunyakiri dans le Sud-Kivu, enlevant et violant des jeunes filles, et faisant d'elles des esclaves sexuelles.

L'un des groupes Maï-Maï, Mudundu-40, a recruté de force des enfants pendant plusieurs mois en 2004, dont certains âgés de sept ans seulement, alors que les membres de ce groupe se battaient aux côtés du RCD-G.

Une ONG locale a fait savoir à Watchlist qu'en juin 2005, les combattants Maï-Maï avaient arrêté arbitrairement un jeune de 15 ans, Masemo, dans un village du territoire d'Uvira. Ce jeune homme avait déjà été libéré ou avait quitté les Maï-Maï. Après sa démobilisation, il avait reçu une formation en menuiserie en 2004. D'après des sources locales, les soldats auraient emmené Masemo à Kiliba et l'auraient forcé à reprendre des activités militaires.

Les enfants recrutés par les Maï-Maï sont souvent contraints de participer à des rituels au cours desquels, par exemple, ils doivent boire des potions spéciales censées leur conférer des " pouvoirs mystiques " avant d'être envoyés au front, ou de consommer des drogues et sont soumis à d'autres mauvais traitements. Amnesty International a rapporté le cas d'une fille recrutée par les Maï-Maï dans le Sud-Kivu alors qu'elle n'avait que 11 ans. Cette adolescente avait survécu à de nombreux combats au cours desquels ses camarades avaient été tués. Elle a expliqué qu'elle avait été violée par le commandant qui croyait que le fait d'avoir des relations sexuelles avec elle le protégerait sur le champ de bataille.

À la mi-janvier 2006, les 106^{ème} et 107^{ème} Brigades Maï-Maï, dirigées par les commandants Nyakiliba et Alunda, sont arrivées à Bukavu pour être réintégrées à l'Armée nationale congolaise. Une ONG locale a signalé à Watchlist qu'elle avait démobilisé 24 enfants associés aux deux unités.

MLC, RCD-K/ML ET FORCES OUGANDAISES

■ MLC, du RCD-K/ML et des forces ougandaises, Synthèse 2003 :

En 2003, les forces armées ougandaises ont aidé des groupes du MLC et du RCD-K/ML¹⁸ à mobiliser des enfants congolais. Selon Human Rights Watch et d'autres organismes le MLC et le RCD-K/ML ont recruté un grand nombre d'enfants,

notamment en les enrôlant de force et en procédant à des enlèvements. Au cours de l'année 2000, les racleurs du RCD-ML ont fait régulièrement la tournée des villages dans le cadre de missions de recrutement. Les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) ont notamment formé des centaines de recrues des camps du RCD-K/ML à Beni et Bunia. Des femmes et des jeunes filles ont aussi été enlevées lors de ces raids. À la mi-février 2001, le gouvernement ougandais a autorisé l'UNICEF à accéder au camp d'entraînement et accepté de libérer les enfants de moins de 18 ans, soit 165 garçons et filles. Cependant, la Coalition a fait état d'un bilan catastrophique: beaucoup d'enfants libérés ont été réincorporés, détenus ou sont morts.

■ Mise à jour :

Le RCD-ML a continué à mener des opérations dans le Nord-Kivu et au sud de l'Ituri, et les membres de la Coalition présents dans l'Est de la RDC estimaient que le RCD-ML comptait 1000 enfants dans ses rangs en 2003. En outre, les membres de la Coalition ont signalé que la branche armée du RCD-ML avait de nouveau recruté, entre mai et août 2003, des enfants qui avaient été libérés ou avaient quitté les Maï-Maï. En août 2003, la Coalition a reçu en particulier des rapports sur les enlèvements d'enfants par le RCD-ML à Beni, dans le Nord-Kivu. Malgré cela, en juillet 2003, les représentants du RCD-ML ont déclaré à Amnesty International que tous les enfants associés à leur groupe avaient été démobilisés.

La Coalition a fait savoir en 2004 que le MLC avait reconnu compter 1800 enfants dans ses rangs.

RCD-G (ET FORCES DE DÉFENSE RWANDAISES, EX-APR)

■ RCD-G et de l'APR, Synthèse 2003 :

En mars 1999, le dirigeant du RCD-ML a déclaré qu'il ne recruterait pas d'enfants de moins de 18 ans et a annoncé par la suite la création d'une Commission interdépartementale de démobilisation et de réinsertion sociale pour les enfants associés à l'armée nationale congolaise.

En 2001, Human Rights Watch et Refugees International ont confirmé l'enlèvement continu et systématique d'enfants et de jeunes, garçons et filles, par l'APR et le RCD-G sur les bords de route, les marchés et dans leurs foyers dans l'Est de la RDC. On savait que les enfants accusés d'avoir déserté du RCD-G subissaient de lourdes sanctions s'ils étaient pris.

En septembre 2001, l'UNICEF et des responsables du RCD-G ont étudié la possibilité de prendre des mesures communes de désarmement, démobilisation et réinsertion pour les enfants. Par la suite, le RCD-G s'est officiellement engagé à mettre fin

au recrutement et à l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans et a adopté un plan d'action selon lequel l'UNICEF et les organisations partenaires démobiliseraient 2 600 enfants. En avril 2002, le RCD-G a libéré 104 enfants et les a confiés à la garde de l'UNICEF. Cependant, on savait en 2003 que le RCD-G et les Forces de défense rwandaises (ex-APR) continuaient de racoler et d'enlever des enfants, parfois âgés de neuf ans seulement, et d'en faire des conscrits.

■ Mise à jour :

La branche armée du RCD-G a confirmé à un représentant de l'ONU qu'elle avait continué à recruter des enfants, d'après un rapport reçu par la Coalition dans le courant de l'année 2003. En outre, la Coalition a rapporté que le RCD-G avait lancé des campagnes de recrutement visant spécifiquement à enrôler des jeunes. La Coalition a apporté la preuve qu'au moins une école était utilisée comme site de recrutement. Elle a aussi fait savoir en 2004 que les forces du RCD-G avaient recruté à nouveau des enfants qui avaient été démobilisés ou avaient quitté les Maï-Maï.

Dans son Rapport mondial sur les enfants soldats de 2004, la Coalition explique qu'une des méthodes utilisées pour aguerrir les enfants associés au RCD-G était de les contraindre à tuer et à violer. Ils devaient tuer leurs propres parents ou étaient forcés de commettre des actes de cannibalisme ou des actes sexuels sur les cadavres des ennemis tués lors des combats. Les filles étaient violées et soumises à d'autres formes de sévices sexuels. La Coalition a aussi rapporté que des enfants de l'île d'Idjwi, de Kabare, Walungu, Uvira et Bukavu avaient été emmenés dans des camps d'entraînement à Nyamunyunye, Mwenga, Shabunda, Fizi et Kihumba.

En 2004, la Coalition a aussi indiqué que le RCD-G avait affirmé que ses unités paramilitaires connexes, les Forces de défense locale, comptaient jusqu'à 10 000 membres, dont des centaines d'enfants. Certains enfants avaient suivi un entraînement au camp de Mukati avant d'être intégrés au RCD-G. Toutefois, la plupart d'entre eux étaient envoyés au front avec très peu voire aucun entraînement.

EX-FAR ET INTERAHAMWE

■ Ex-FAR et Interahamwe, Synthèse 2003 :

On pensait que les FAR, l'ex-Armée nationale, et les Interahamwe rwandais en exil étaient associés aux groupes armés de la RDC et qu'ils recrutaient des enfants, qui auraient constitué jusqu'à 20% de leurs effectifs. Les enfants étaient généralement utilisés comme porteurs et pour participer aux pillages.

■ Mise à jour :

La majorité des enfants associés aux groupes armés en RDC ont été affiliés aux Interahamwe, d'après le rapport de Save the Children (*Atteindre les filles*, 2004). Beaucoup de jeunes qui ont grandi au sein des forces Interahamwe ont été intégrés aux FARDC, bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres exacts.

MILICES ETHNIQUES

Les milices ethniques en Ituri pourraient compter plus d'enfants dans leurs rangs que tout autre groupe armé en RDC, d'après la Coalition. Parmi ces milices, on compte notamment l'UPC, le MLC, le Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo (PUSIC), les milices ngiti, lendu et hema.

DÉTENTION D'ENFANTS ASSOCIÉS AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS

Les enfants associés aux forces et groupes armés sont régulièrement placés en détention par les autorités locales de la RDC. La majorité d'entre eux sont détenus pour avoir déserté des forces et groupes armés. Certains sont également emprisonnés pour viol, extorsion, meurtre et vol à main armée, d'après Amnesty International.

Ces enfants sont parfois détenus dans des conditions extrêmement dures, pendant des mois ou des années, et sont jugés de manière inéquitable devant des tribunaux militaires, sans la présence d'un représentant légal. Certains enfants ont été condamnés à mort, d'après Amnesty International. Dans un appel urgent lancé le 13 mai 2004, AI a demandé la libération de 20 enfants associés aux forces et groupes armés, qui étaient détenus illégalement à la prison centrale de Munzenze et dans deux autres centres pénitentiaires de Goma, au Nord-Kivu. Les enfants détenus avaient combattu dans les rangs du RCD-Goma et étaient accusés de délits militaires, notamment d'avoir déserté et abandonné leur poste.

Watchlist a aussi confirmé des informations sur des enfants associés aux groupes armés détenus illégalement dans le camp militaire de Saio à Bukavu. En août 2004, au moins huit enfants âgés de 15 à 17 ans ont été illégalement placés en détention à Saio. D'après des sources locales, ils étaient accusés de s'être associés aux forces du général Laurent Nkunda.

DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINSERTION (DDR)

Le processus général de désarmement, démobilisation et réinsertion a été extrêmement long, malgré l'accord de paix de 1999,

dans le cadre duquel les parties au conflit armé s'étaient engagées à démobiliser les enfants, et bien que les donateurs aient annoncé qu'ils verseraient 200 millions \$US pour le processus de DDR des adultes et des enfants, par l'intermédiaire de la Banque mondiale.

En février 2006, 17 457 enfants avaient été libérés des forces et groupes armés et confiés à la garde d'organismes de protection de l'enfance en RDC, d'après la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER). Sur ces enfants, 2761 étaient des filles et 14 696 des garçons. Fin septembre 2005, 7794 enfants avaient retrouvé leur famille, d'après le Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (MDRP), financé par la Banque mondiale et d'autres organismes pour soutenir les activités de DDR dans la région africaine des Grands Lacs et notamment les opérations de la CONADER en RDC. Sur ces 7794 enfants, 5895 avaient réintégré le système scolaire et 4001 recevaient une formation professionnelle, selon le MDRP. En Ituri en particulier, l'UNICEF a indiqué à Watchlist que 6282 enfants avaient été démobilisés entre juin 2003 et janvier 2006.

Les cas de nouveaux recrutement d'enfants officiellement démobilisés des forces et groupes armés sont toutefois fréquents. Les organisations locales ont rapporté à Watchlist de nombreux cas d'enfants réincorporés dans des groupes armés au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri en 2003, 2004 et 2005. D'après le 19^{ème} Rapport du Secrétaire général à la MONUC (S/2005/603), l'élaboration de programmes pour les enfants ayant quitté les groupes armés constitue toujours un problème majeur, ce qui donne lieu à des cas de plus en plus fréquents de harcèlement et de réincorporation d'enfants (voir ci-dessous " Les difficultés de la CONADER ").

Informations générales sur la structure de DDR

Jusqu'à l'unification de la RDC orientale et occidentale en juillet 2003, aucun organisme gouvernemental n'était responsable du processus de DDR pour l'ensemble de la RDC. Deux organes gouvernementaux provisoires dirigeaient ces opérations: le Bureau national de démobilisation et réintégration (BUNADER) pour l'Ouest du pays, et la Commission interministérielle de DDR pour l'Est. Début 2004, un organisme a été créé pour leur succéder, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER), qui assume globalement la responsabilité du processus de DDR des adultes et des enfants.

En l'absence d'un organisme national unique disposant de personnel compétent et expérimenté à même de répondre aux besoins des enfants qui commencent à quitter les rangs des groupes armés en 2003, la Banque mondiale a créé une série de " projets spéciaux " de DDR. Par le biais de ce mécanisme, elle a passé des contrats avec des ONG internationales dotées de

compétences techniques, du personnel et des partenaires locaux pour démobiliser les enfants et mener des activités communautaires complexes visant à les réintégrer dans leur famille et leur environnement. La Banque mondiale a signé deux protocoles d'accord avec un groupe d'ONG internationales, notamment CARE International, International Foundation for Education and Self-Help (IFESH), le Comité international de secours (IRC) et Save the Children. La Banque mondiale a également signé des accords avec l'UNICEF et la Croix-Rouge belge.

Ces programmes ont permis de démobiliser des centaines d'enfants dans toute la RDC, en travaillant avec des groupes locaux pour retrouver les familles des enfants et les préparer à leur retour. Ils ont aussi encouragé la mise en place de comités bénévoles de protection de l'enfance pour accompagner les enfants dans leur réinsertion, leur dispenser une formation et une éducation, et leur assurer une protection sociale générale afin d'empêcher leur réincorporation ou d'autres échecs.

En 2003 et 2004, un groupe inter-institutions coordonné par l'UNICEF, comprenant des représentants de la MONUC, des ministères du gouvernement de transition récemment constitué et des experts des ONG internationales, a commencé à élaborer des normes nationales en matière de DDR pour les enfants. En mai 2004, le Cadre opérationnel pour les enfants associés aux forces et groupes armés a été mis au point. Fondé sur la législation nationale congolaise et les instruments juridiques internationaux, le Cadre opérationnel a établi des principes directeurs, normes et procédures à l'intention de la CONADER du gouvernement pour surveiller le processus de DDR des adultes et des enfants dans l'ensemble du pays.

Conformément au Cadre opérationnel, la CONADER est l'organe responsable de la démobilisation et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés, notamment des filles recrutées à des fins sexuelles ou de mariages forcés. Les objectifs de la CONADER, tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre opérationnel, sont les suivants: faire sortir tous les enfants des forces et groupes armés, faciliter leur retour à la vie civile par des programmes de réinsertion, renforcer les conditions de protection des enfants par le biais d'une maîtrise locale des dispositifs de protection, définir des stratégies spécifiques pour réintégrer les filles associées aux forces et groupes armés et prévenir les violations des droits des enfants. Le Cadre opérationnel met l'accent également sur la prévention du recrutement d'enfants par les forces et groupes armés.

Pour atteindre ses objectifs, la CONADER doit s'acquitter des tâches techniques, telles qu'elles sont définies dans le Cadre opérationnel: identifier les enfants qui doivent être démobilisés, vérifier leurs antécédents, recueillir des informations (dans une base de données nationale), rechercher leurs familles, réinsérer les enfants dans leur famille et leur communauté, et suivre leur situation.

Même s'il y avait de bonnes raisons d'établir et de soutenir un organe gouvernemental pour assumer un processus aussi indispensable aux efforts de paix, les difficultés auxquelles se heurte la CONADER depuis mai 2004, date à laquelle elle a été chargée du DDR à l'échelle nationale, sont énormes. En outre, la CONADER devrait se développer et prendre la direction des opérations dès que les "projets spéciaux" efficaces et décentralisés des ONG internationales et de leurs partenaires locaux prendront fin, en juin 2006. La coordination nationale va donc passer aux mains de la CONADER, ce qui suscite un certain nombre de préoccupations parmi les experts en protection de l'enfance et les donateurs concernant la réussite à long terme des activités de DDR des enfants en RDC.

Les difficultés de la CONADER

Lors de réunions avec des fonctionnaires de l'ONU, des représentants d'ONG, des employés de la CONADER et des bailleurs de fonds, organisées dans le cadre d'une visite de terrain en RDC en janvier 2006, Watchlist a reçu des rapports détaillés décrivant une coordination fragmentaire, des initiatives de réinsertion mal conçues et des cas de réincorporation d'enfants dans les forces et groupes armés depuis que la CONADER a pris la direction du DDR sur le plan national. Lors de ces entretiens, Watchlist a rencontré un pessimisme généralisé au sein des organismes s'occupant de la protection de l'enfance, qui déplorent la capacité limitée de la CONADER à coordonner efficacement le processus général de DDR, compte tenu de la faiblesse de ses bases institutionnelles, de son manque d'expérience technique, de l'absence de décentralisation et de nombreux cas de corruption au sein de la Commission.

D'après la synthèse d'un rapport du MDRP sur son programme national en RDC, la CONADER est confrontée à "un contrôle financier et une coordination inadéquats, des pratiques comptables peu satisfaisantes et des retards dans la soumission des demandes de réapprovisionnement des comptes".

Des efforts ont certes été déployés pour essayer de résoudre les difficultés auxquelles est confrontée la CONADER, mais il faudrait procéder à des restructurations internes au sein de la Commission pour améliorer réellement la coordination et la mise en œuvre des initiatives de DDR. En attendant, nombre des programmes locaux efficaces mis en place par les ONG internationales depuis deux ans et demi risquent à présent d'échouer, car les prêts que leur avait consenti la Banque mondiale expirent en juin 2006. Dorénavant, tous les fonds seront versés aux organismes chargés de la mise en œuvre du processus par le biais de la CONADER.

Voici quelques exemples de déficiences dans le processus de DDR relevées en 2005, qui sont une source de préoccupation pour les experts en protection de l'enfance, les fonctionnaires de l'ONU et les gouvernements bailleurs de fonds opérant en RDC.

Selon Amnesty International, les activités d'ONG s'occupant de programmes de DDR sont entravées par les attaques systématiques de groupes de miliciens armés. En janvier 2005, par exemple, dans la région de Nyabiondo, des troupes du RCD-Goma ont attaqué et pillé le Centre de transit et d'orientation, un centre de réinsertion pour les enfants libérés ou ayant fui les forces et groupes armés dirigé par l'ONG Caritas, ce qui a forcé les enfants à se réfugier dans la forêt, d'après le rapport d'AI (RDC. *Nord-Kivu: les civils paient le prix des rivalités politiques et militaires*, 28 septembre 2005).

Amnesty International a décrit des problèmes fondamentaux persistants dans le contexte de la réinsertion, comme l'absence de systèmes sanitaires de base, d'abris adéquats, d'approvisionnement en matériel médical et en eau dans les centres de transit, et l'absence de programmes spécifiques pour les femmes et les jeunes filles. Le BVES, une ONG établie à Bukavu, a rapporté que des enfants qui venaient de la base de Kitona et avaient été démobilisés à Moanda/Bas-Congo étaient rentrés au Sud-Kivu en mars 2005, en s'insurgeant contre les fausses promesses de réintégration faites par la CONADER.

Autre exemple de gestion défectueuse rapporté par le BVES: en mai 2005, la CONADER a envoyé 97 ex-combattants ainsi que six épouses et quatre enfants qui les accompagnaient au centre de transit pour les enfants du BVES, qui ne savait pas toutefois que ces ex-combattants étaient des adultes âgés de 20 à 25 ans. Lorsque ces derniers sont arrivés, ils ont refusé de quitter le centre à moins que la CONADER ne leur promette un soutien socio-économique. Ils ont expliqué qu'après avoir été démobilisés en décembre 2004, ils avaient passé cinq mois au centre de Moanda, et ensuite la CONADER leur avait dit de rentrer chez eux sans les aider davantage. D'après le BVES, du 24 mai au 9 juin 2005, ces ex-combattants sont restés dans le centre de transit, en refusant d'obéir aux ordres du personnel. Cette situation n'a été résolue que lorsque le gouverneur du Sud-Kivu est intervenu et a fait venir le Directeur national de la CONADER de Kinshasa, qui a déclaré officiellement que les ex-combattants étaient des adultes. Ce dernier leur a garanti 110 \$US pour leurs frais de transport et 25 \$US par mois pendant une année en attendant que la CONADER les aide à se réinsérer socialement.

En octobre 2005, la MONUC et d'autres organisations ont rapporté que plus de 500 miliciens locaux Maï-Maï avaient pris en otage 43 agents congolais du camp de désarmement de Luvungi, près de Bukavu, et menaçaient de les brûler vifs s'ils n'étaient pas payés en espèces pour remettre leurs armes. Par cet acte, les miliciens protestaient apparemment parce qu'ils n'avaient pas reçu la somme de 110 \$US qu'ils attendaient de la CONADER. Il ne semble pas que d'ex-combattants de moins de 18 ans aient été impliqués dans cet incident, qui révèle toutefois la mauvaise gestion, le manque de communication et les

problèmes de logistique et d'insécurité qui minent le processus de DDR. Les otages ont été libérés le 19 octobre 2005.

Les filles dans le processus de DDR

Entre décembre 2003 et septembre 2004, 1718 garçons et 135 filles ont été démobilisés par le groupe d'ONG engagées dans les opérations de DDR, d'après l'étude de Save the Children-UK (*Atteindre les filles – Étude sur les filles associées aux groupes et forces armés en République du Congo of Congo*, 2004). Selon les conclusions de cette étude, il faut mettre en œuvre des efforts plus créatifs pour atteindre les filles avec le concours de la communauté, si l'on veut que leur démobilisation soit un succès.

L'étude *Atteindre les filles* énonce les obstacles à la démobilisation et à la réinsertion des filles, décrits par les membres de la communauté:

- La communauté considère que les filles qui ont eu des relations sexuelles avec des combattants ont “ perdu leur valeur ”;
- Les membres de la communauté craignent que les filles démobilisées soient porteuses du VIH ou d'infections sexuellement transmissibles et qu'elles puissent infecter d'autres personnes dans le voisinage;
- Ils craignent que les “ époux ” militaires, cherchant à se venger, ne commettent des actes de violence contre la communauté;
- Ils présumant que les filles ont acquis une “ mentalité militaire ”, qu'elles pourraient devenir brutales, agressives et impolies ou auraient tendance à devenir délinquantes;
- Ils craignent qu'elles ne recrutent d'autres filles dans le voisinage pour rejoindre les groupes armés ou encouragent un comportement de promiscuité.

Documents de démobilisation

Après leur démobilisation, les garçons reçoivent des attestations de sortie ou des ordres de démobilisation, pour prouver qu'ils ont été démobilisés et empêcher leur réincorporation et d'autres problèmes. Le fait, pour les garçons, de pouvoir montrer un document signé par une autorité militaire attestant de leur âge et de leur démobilisation s'est révélé être un outil de protection efficace, d'après le rapport de Save the Children-UK (*Atteindre les filles*).

Ces papiers n'ont toutefois pas été aussi utiles pour les filles: certaines les refusent, craignant qu'une preuve formelle de leur association avec les forces armées n'évoque la possibilité qu'elles aient été exploitées sexuellement par les combattants, ce qui les exposerait à la stigmatisation. Certaines filles ont soulevé ce problème, à savoir que ces papiers ne les protégeront pas des commandants cherchant à faire d'elles à nouveau des “ femmes ” plutôt que des “ soldats ”, d'après Save the Children-UK.

Personnes dépendantes des ex-combattants adultes

Les personnes dépendantes des ex-combattants adultes, essentiellement des mères et leurs enfants, ne sont pas prises en compte dans le processus de DDR en RDC. Elles ont été gravement négligées et vivent généralement dans des conditions de pauvreté et d'insécurité épouvantables, d'après des rapports transmis à Watchlist lors d'une visite en RDC en janvier 2006. À quelques exceptions près, les femmes et les enfants des ex-combattants n'ont pas accès à la nourriture, à l'eau, aux latrines, aux abris ni aux services médicaux des sites de DDR. En outre, les personnes dépendantes ont tendance à suivre les ex-combattants adultes dans leurs déplacements vers les divers sites dans le cadre du processus de DDR. Leur transport n'est toutefois pas formellement organisé, et elles voyagent donc souvent à pied dans un climat de grande insécurité et séparément, ce qui les rend encore plus vulnérables. Ces déplacements constants ne leur donnent pas non plus la possibilité de pratiquer des travaux agricoles ou de trouver un emploi.

Mesures Prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a accordé une attention prioritaire à la RDC. Toutefois, les résultats concrets des mesures prises pour mettre fin à la violence dans l'Est sont faibles. La force limitée de la MONUC freine sa capacité à rétablir et à maintenir la sécurité en RDC, ce qui met en péril l'accès humanitaire aux communautés vulnérables et menace de déstabiliser davantage toute la région des Grands Lacs.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA RDC

Depuis 2003, le Conseil de sécurité a adopté 20 résolutions sur la RDC. De nombreuses résolutions concernent l'expansion et la prolongation du mandat de la MONUC et de l'embargo sur les armes imposé à la RDC. D'autres condamnent la brutalité et la violence des différentes parties au conflit et abordent des questions relatives à l'assistance humanitaire et aux droits de l'homme. Quelques points essentiels de ces résolutions sont présentés ci-après:

La résolution 1484 (2003) autorise le déploiement à Bunia, jusqu'au 1^{er} septembre 2003, d'une force multinationale intérimaire d'urgence qui travaillera conjointement avec la MONUC pour stabiliser la région. Le Conseil condamne fermement le meurtre des personnels non armés de la MONUC et des organisations humanitaires et demande aux États membres de mettre fin à tout support aux groupes armés et aux milices, y compris à la fourniture d'armes.

La résolution 1493 (2003) condamne fermement la violence perpétrée contre les civils, et en particulier la poursuite de l'utilisation et du recrutement d'enfants dans l'Est de la RDC ainsi que l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC.

La résolution 1533 (2004) condamne l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC qui contribue à la perpétuation du conflit et demande à tous les États de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture d'armes et de matériel aux groupes armés opérant dans le Nord et le Sud-Kivu et en Ituri. La résolution autorise la MONUC à saisir et à recueillir les armes et le matériel dont la présence constitue une violation de l'embargo sur les armes. Elle établit également un comité du Conseil de sécurité qui demandera des informations sur l'application de l'embargo sur les armes et prendra les mesures

appropriées en ce qui concerne les informations sur les violations de cet embargo.

La résolution 1565 (2004) autorise la MONUC à surveiller l'embargo sur les armes et les mouvements des combattants de part et d'autre de la frontière, à saisir tout matériel qui constituerait une violation de cet embargo et à soutenir le gouvernement de transition, notamment en contribuant à la démobilisation des combattants.

La résolution 1592 (2005) exprime les profondes préoccupations du Conseil concernant les actes d'exploitation sexuelle commis par le personnel des Nations Unies et demande au Secrétaire général de veiller à l'application de la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation sexuelle.

La résolution 1596 (2005) prolonge l'embargo sur les armes imposé à la RDC jusqu'au 31 juillet 2005 et demande à la MONUC de continuer à surveiller les Kivus et le district d'Ituri. La résolution décide également que tous les États devront geler les avoirs financiers et autres fonds appartenant aux personnes qui violent l'embargo sur les armes.

La résolution 1635 (2005) demande au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à l'application de la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière d'exploitation sexuelle.

La résolution 1649 (2005) étend l'embargo sur les armes aux responsables politiques et militaires des groupes armés étrangers opérant en RDC qui font obstacle au désarmement et au rapatriement volontaire des combattants appartenant à ces groupes. Elle demande également au Secrétaire général de soumettre une stratégie d'ensemble pour le désarmement, le rapatriement et la réinstallation des combattants étrangers.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS

Depuis 2003, le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions sur les enfants touchés par les conflits armés, qui viennent s'ajouter aux quatre résolutions adoptées précédemment. Les deux dernières énoncent d'importantes mesures pratiques que doivent prendre les différents membres du système de l'ONU, les bailleurs de fonds, les ONG et d'autres parties pour étendre la protection des enfants dans les zones touchées par les conflits. Cependant, tous les acteurs ont manqué à leurs obligations de mettre pleinement en œuvre les mesures relatives à la protection des enfants requises par le Conseil de sécurité en RDC et dans d'autres zones déchirées par la guerre. Les principaux points des deux résolutions sur les enfants et les conflits armés sont présentés ci-après:

La résolution 1539 (2004)

- Condamne avec force le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les parties à un conflit et autres violations commises contre les enfants touchés par les conflits armés
- Demande au Secrétaire général de veiller à ce que l'exécution des engagements pris par les parties à un conflit pour arrêter le recrutement et l'utilisation des enfants soldats soit examinée régulièrement
- Demande aux parties à un conflit de préparer des plans d'action pour arrêter le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, qui seront coordonnés par les points focaux désignés par le Secrétaire général
- Exprime l'intention du Conseil de sécurité d'envisager l'imposition de mesures ciblées et progressives, comme entre autres l'interdiction d'exporter ou de livrer des armes légères et d'autres matériels militaires et de fournir une assistance militaire
- Renouvelle la demande faite par le Conseil de sécurité à toutes les parties intéressées d'inclure les enfants dans tous les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de surveiller les enfants démobilisés pour empêcher qu'ils soient à nouveau recrutés
- Demande aux organismes des Nations Unies de mettre en place une éducation sur le VIH/SIDA et un dépistage facultatif ainsi que des conseils pour tous les agents de maintien de la paix, la police et le personnel humanitaire des Nations Unies
- Exprime l'intention du Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées pour s'attaquer aux liens entre le commerce illégal des ressources naturelles, le trafic illicite d'armes légères, le recrutement transfrontière et les conflits armés
- Demande au Secrétaire général de proposer des mesures effectives pour contrôler le commerce et le trafic illicites d'armes légères
- Demande aux pays fournissant des contingents d'inclure des codes de conduite à l'intention du personnel de la force de maintien de la paix et d'établir des mécanismes de discipline et de responsabilité pour le personnel de maintien de la paix
- Décide d'inclure des dispositions spécifiques pour la protection des enfants dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de déployer des conseillers en protection de l'enfance
- Renouvelle la demande adressée au Secrétaire général d'inclure des informations relatives à la protection des enfants dans tous rapports portant sur un pays spécifique.

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 1612: LE MÉCANISME DE SURVEILLANCE ET DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

À la fin janvier 2006, la Section de protection de l'enfant de la MONUC et l'UNICEF ont indiqué à Watchlist qu'ils s'étaient réunis plusieurs fois pour discuter du partage des responsabilités en vue d'élaborer le mécanisme global de surveillance et de communication de l'information sur les violations commises contre les enfants dans le conflit armé en RDC, conformément à la résolution 1612 du Conseil de sécurité.

La Section de protection de l'enfant de la MONUC a fait savoir à Watchlist qu'elle poursuivra ses activités courantes de surveillance et de notification des violations commises contre les enfants, ce qui est déjà sa principale responsabilité. En outre, la Section déploiera des efforts en vue d'améliorer ses outils de surveillance et de communication de l'information, de rationaliser les informations et de donner les précisions demandées sur chacune des six violations définies par la résolution 1612 du Conseil de sécurité. Cependant, en raison des ressources limitées, il est peu probable que la Section de protection de l'enfant mène des activités supplémentaires de surveillance pour des catégories qui n'entrent pas déjà dans le cadre de ses procédures actuelles.

L'UNICEF complètera les activités de surveillance et de communication de l'information menées par la Section de protection de l'enfant en donnant des informations sur la violence sexuelle contre les filles, le refus d'autoriser l'accès à l'assistance humanitaire et les attaques contre les écoles et les hôpitaux. L'UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre mèneront également des activités liées aux initiatives et à l'assistance en faveur des survivants des violations qui ont été rapportées.

Depuis janvier 2006, la Section de protection de l'enfant de la MONUC et l'UNICEF s'emploient à mettre sur

le pied officiellement le Groupe spécial sur la surveillance et la communication de l'information basé à Kinshasa, dont l'objectif est d'accroître les activités quotidiennes menées par la Section de protection de l'enfant de la MONUC, en coopération avec l'UNICEF, des ONG et d'autres acteurs, en vue de documenter les violations odieuses commises contre les enfants et d'utiliser ces informations de façon stratégique pour faire cesser les sévices dont ils sont victimes.

Conformément au plan d'action présenté par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport au Conseil de sécurité de 2005 (S/2005/72, 9 février 2005), le mécanisme de surveillance et de communication de l'information devrait englober la participation active d'ONG locales et d'organisations de la société civile. Watchlist a fermement répété que l'engagement actif et soutenu des organisations locales chargées de la protection des enfants dans ce mécanisme est essentiel pour qu'il soit couronné de succès à long terme.

Conformément au 15^e rapport au Conseil de sécurité en date du 25 mars 2004, la MONUC et d'autres partenaires mettent en place des réseaux de protection de l'enfance dans toute la RDC. En outre, la Section de protection de l'enfant de la MONUC et l'UNICEF ont fait savoir à Watchlist qu'ils travaillent régulièrement depuis de nombreuses années avec des représentants locaux de la société civile à la mise en place d'activités de surveillance et de communication de l'information dans toute la RDC. Cette action comprend un engagement quotidien actif avec des organisations et des réseaux locaux s'occupant de la protection des enfants, mais des sources locales dans certaines régions de la RDC ont indiqué à Watchlist que les réseaux de protection de l'enfance, prévus par la résolution 1612, n'ont pas encore été établis officiellement.

La résolution 1612 (2005)

- Condamne fermement le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les parties à un conflit et autres violations commises contre les enfants en situation de conflit armé
- Exprime la sérieuse préoccupation du Conseil de sécurité au sujet de l'absence de progrès dans l'élaboration et l'exécution de plans d'action pour arrêter le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats
- Réaffirme son intention d'envisager l'imposition de mesures ciblées et calibrées, notamment l'interdiction d'exporter ou de livrer des armes légères et d'autres matériels militaires et de l'assistance militaire
- Demande au Secrétaire général de mettre en place un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur des violations à l'encontre des enfants dans cinq situations de conflit armé, dont la RDC
- Décide de créer un groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés composé des pays membres du Conseil de sécurité
- Demande instamment aux États membres de prendre les mesures appropriées pour contrôler le commerce illicite d'armes légères à l'encontre des parties à un conflit armé
- Demande au Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires en ce qui concerne la politique

- Demande au Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires en ce qui concerne la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle mettant en cause des agents de la force de maintien de la paix
- Demande instamment aux pays qui fournissent des contingents de prendre les mesures préventives et disciplinaires appropriées pour amener les personnels mis en cause à répondre pleinement de leurs actes
- Décide de continuer à déployer des conseillers en protection de l'enfance dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies
- Renouvelle sa demande au Secrétaire général d'inclure des informations relatives à la protection des enfants dans les rapports consacrés à la situation dans chaque pays

RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Depuis 2003, le Secrétaire général a inclus des informations relatives aux questions liées à la protection des enfants dans ses sept rapports au Conseil de sécurité sur la RDC, comme le demandaient plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Ces rapports examinent les activités relatives à la protection des enfants en RDC aux niveaux national, régional et local, notamment le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats. Cependant, le pourcentage élevé de violations persistantes des droits et de la sécurité des enfants ne ressort pas pleinement dans ces rapports. Voici quelques extraits des rapports récents:

Le 14^e rapport du Secrétaire général sur la MONUC (S/2003/1098) affirme que la protection des enfants est une activité prioritaire pour la MONUC, qu'elle réalise par des mesures de sensibilisation, le renforcement des capacités et le renforcement de l'obligation de responsabilité pour les abus commis contre des enfants. Le rapport établit également que le gouvernement de transition ne s'est pas penché sur le problème de la protection des enfants.

Le 15^e rapport du Secrétaire général sur la MONUC (S/2004/251) fait état de la place que la MONUC continue d'accorder à la protection des enfants ainsi qu'au recueil d'informations sur les graves sévices qu'ils subissent. La MONUC a dispensé une formation aux officiers de police et aux agents pénitentiaires de Bunia et s'est employée à développer les capacités des ONG locales s'occupant de la protection de l'enfance. En outre, le Secrétaire général a fait savoir que dans les zones abritant des populations importantes de personnes déplacées, la MONUC tente de sensibiliser aux questions relatives à la protection des enfants. En coopération avec des partenaires, la MONUC met en place des réseaux de protection de l'enfance.

Le 16^e rapport du Secrétaire général sur la MONUC (S/2004/1034) fait état de la poursuite des efforts de sensibilisation des autorités congolaises à l'échelon national et provincial aux questions relatives à la protection des enfants. La MONUC travaille également avec le Parlement et les ministères compétents du gouvernement de transition à la mise en place d'un cadre juridique pour la protection des enfants, comprenant des dispositions constitutionnelles et législatives sur les droits de l'enfant. En outre, le Secrétaire général signale que des chefs militaires empêchent que les enfants soldats quittent leurs groupes armés et que la réincorporation d'enfants soldats qui avaient été libérés reste problématique.

Le 17^e rapport du Secrétaire général sur la MONUC (S/2005/167) reconnaît que la poursuite de la violence en Ituri et dans les Kivus a eu un effet dévastateur sur les enfants dans ces régions, faisant une cinquantaine de victimes. Le rapport énumère d'autres violations commises contre les enfants: viols, pillage et incendie d'écoles, enlèvement d'enfants, recrutement et utilisation d'enfants soldats, détention illégale d'enfants. Le Secrétaire général désigne également les groupes qui ont commis de graves violations contre les enfants, dans la plupart des cas en toute impunité: FNI, FAPC, UPC/L, ex-Mai-Mai, FDLR et ex-ANC. En outre, le Secrétaire général indique que plus de 2000 enfants, dont 400 filles, ont quitté les groupes armés depuis le début du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Le 18^e rapport du Secrétaire général sur la MONUC (S/2005/506) fait état des activités de sensibilisation des autorités provinciales aux questions liées à la protection de l'enfant. En outre, des dispositions relatives à la protection de l'enfant ont été incluses au projet de constitution, dont celles qui fixent l'âge de la maturité à 18 ans et celles faisant obligation à la RDC de protéger les enfants contre la violence, l'abandon et les accusations de sorcellerie. Le rapport précise également que la MONUC est intervenue dans plusieurs affaires où des enfants ont été condamnés à mort.

Le 19^e rapport du Secrétaire général sur la MONUC (S/2005/603) expose la poursuite des efforts déployés par la MONUC pour créer avec les autorités nationales et les partenaires s'occupant de la protection des enfants une unité de police spécialisée dans les questions de protection de l'enfance et de trouver d'autres solutions à l'emprisonnement des suspects mineurs. Le rapport comprend des observations faisant état de l'augmentation du nombre d'enfants démobilisés: plus de 2 800 enfants sont passés par les centres de transit du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cependant, l'élaboration de programmes à l'intention des enfants ayant quitté les groupes armés reste un problème, en particulier en raison de preuves crédibles de harcèlement et de réincorporation de ces enfants. Le Secrétaire général a également fait savoir que les allégations de viols de mineurs restent un grave sujet de préoccupation.

Le 20^e rapport du Secrétaire général sur la MONUC

(S/2005/832) établit qu'au moins 677 enfants ont été séparés d'unités des FARDC et d'autres groupes armés dans l'Est de la RDC. Le rapport précise également que quelque 40 enfants ont été intégrés aux FARDC, soulignant la nécessité pressante de continuer à surveiller le processus d'intégration de l'armée nationale congolaise. Le rapport note également la poursuite d'arrestations arbitraires d'enfants des rues à Kinshasa, Goma, Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani. Dans certains cas, les enfants arrêtés ont été gravement blessés.

Visite du Conseil de sécurité des Nations Unies en RDC

En novembre 2005, des membres du Conseil de sécurité, sous la conduite de la Mission permanente de la France auprès des Nations Unies, ont visité la RDC et d'autres pays de la région. Les objectifs de la visite en RDC étaient de souligner combien il est important de parvenir à l'établissement d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables en RDC et de renouveler le soutien à la tenue d'élections libres et équitables. Au cours de sa visite, le Conseil a également pris des mesures pour examiner la mise en œuvre de la résolution 1612 sur les enfants et les conflits armés dans le contexte de la RDC.

Recommandations Urgentes

AUX AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES DE LA RDC

- Faire cesser immédiatement toutes les violations perpétrées par les forces armées gouvernementales, la police ou d'autres responsables contre la sécurité et les droits des enfants et adolescents congolais.
- Appliquer strictement tous les accords signés et respecter le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire, en accordant une attention particulière à la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette mesure comprend la présentation du rapport gouvernemental sur la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant à Genève. Il convient également d'inclure un processus de collaboration encourageant les ONG à présenter d'autres rapports.
- Garantir l'accès durable, en toute sécurité et sans restrictions à l'assistance humanitaire pour tous les civils et permettre la libre circulation, en toute sécurité, du personnel humanitaire et du matériel de secours. Une attention particulière devrait être portée aux enfants et aux autres civils particulièrement vulnérables qui sont dans le besoin.
- Faire de la sécurité alimentaire une priorité nationale de même que l'amélioration de l'accès aux services de santé essentiels pour les enfants, tels que la vaccination et l'eau potable.
- Faire en sorte que les services de police chargés de protéger la sécurité et les droits des enfants congolais soient intégrés à toutes les institutions et politiques des autorités gouvernementales de la RDC, et augmenter la part des dépenses sociales dans le budget national, en particulier pour les programmes sociaux destinés aux jeunes.
- Accorder le plus grand soutien possible aux élections, pour qu'elles soient équitables, transparentes et se déroulent sans heurts, aux dates fixées pour 2006.
- Faire en sorte que tous les enfants aient accès librement et en toute sécurité à un enseignement primaire et secondaire de qualité, en accordant une attention spéciale à la sécurité des étudiants et professeurs de sexe féminin et à celle d'autres groupes vulnérables. À cet effet, veiller à ce que tous les professeurs reçoivent régulièrement des salaires équitables et aient la possibilité d'améliorer leurs compétences professionnelles.
- Veiller à ce que le personnel militaire intégré aux FARDC n'ait pas d'antécédents en matière de violation des droits de l'homme et/ou des enfants.

- Établir les instructions les plus claires possibles concernant un code de conduite strict interdisant à toutes les forces armées gouvernementales tout acte de violence sexuelle. Commencer immédiatement à élaborer et à mettre en œuvre des mesures disciplinaires et de responsabilisation clairement définies. Veiller également à ce que toutes les forces intégrées aux FARDC reçoivent une formation sur les droits de l'enfant, les droits de l'homme et l'interdiction de la violence sexuelle.

- Élaborer et renforcer la législation et les capacités nationales afin de promouvoir un système judiciaire efficient. La législation doit prévoir l'examen, la poursuite et le procès des responsables de crimes commis contre des enfants, notamment la violence sexuelle. Les actions à mener en priorité sont la dénonciation publique de toutes les formes de violence sexuelle, les procès publics, la poursuite et la condamnation des commandants responsables des viols avérés et les plus odieux de filles et de femmes, commis à grande échelle dans les provinces de l'Est. Cette action doit être menée en préservant la confidentialité et la sécurité des victimes.

- Privilégier l'élaboration d'une réponse à la violence sexuelle coordonnée à l'échelle nationale, en apportant un soutien, des soins et un traitement aussi complets que possible à tous les survivants et en assurant également des tests et un traitement pour le VIH/SIDA. Pour cela, il faudrait améliorer l'éducation des femmes et des filles en matière de VIH/SIDA dans les régions où le personnel armé est très nombreux

- Faire en sorte que la CONADER améliore de toute urgence la coordination des initiatives axées sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des enfants. Pour que ces initiatives soient couronnées de succès à long terme, il faudrait adapter la structure de la CONADER afin de créer des procédures officielles visant à apporter un soutien financier régulier aux partenaires de mise en œuvre, aux niveaux provincial et local, ayant des réseaux communautaires solides. La structure de la CONADER devrait aussi être modifiée afin d'intégrer des experts internationaux en matière de DDR aux postes de responsabilité.

- Adapter immédiatement les directives de la CONADER sur le processus de DDR pour assurer que les personnes dépendantes des ex-combattants reçoivent une assistance et un soutien appropriés.

- Assurer que les réfugiés congolais rapatriés et les PDIP de retour dans leurs foyers soient bien accueillis et réintégrés dans les structures communautaires appropriées, avec le soutien social et économique adéquat, en accordant une attention spéciale aux besoins et aux droits des enfants et adolescents déplacés quand ils rentrent dans leurs foyers.

- Demander à l'UNHCR et aux pays d'accueil voisins de renforcer la protection des enfants congolais réfugiés, afin d'empêcher le recrutement forcé, et d'assurer l'accès de

ces jeunes réfugiés aux services de base, tels que les soins de santé et l'éducation.

- Soutenir pleinement et faciliter l'élaboration par la MONUC et l'UNICEF d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information en ce qui concerne les violations suivantes commises contre les enfants: massacres et mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, recrutement et utilisation d'enfants, enlèvements, refus d'autoriser l'accès à l'assistance humanitaire et attaques contre les écoles et les hôpitaux.

- Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme en instaurant dans tout le pays un climat de soutien aux efforts qu'ils déploient pour diffuser des informations sur les violations des droits de l'homme et des droits de l'enfant et soutenir les programmes et les politiques qui permettraient de faire cesser de tels actes.

- Arrêter immédiatement la fabrication, le transfert, le stockage et l'utilisation de mines terrestres par l'armée nationale congolaise intégrée et faire en sorte que tous les stocks de mines terrestres et de munitions non explosées soient détruits de façon appropriée. Adopter une législation nationale qui réitère les obligations souscrites au titre du Traité d'interdiction des mines et protège les droits des survivants de mines explosées, en prévoyant notamment une assistance juridique et médicale.

- Soutenir l'augmentation des programmes d'éducation aux risques liés aux mines, en mettant l'accent sur les enfants déplacés et autres groupes particulièrement exposés.

- Faire des programmes de collecte et de destruction des armes une priorité gouvernementale, en mettant l'accent en particulier sur les armes aux mains des jeunes, et élaborer des normes nationales pour la possession des armes légères.

À TOUS LES GROUPES ARMÉS OPÉRANT EN RDC

- Faire cesser immédiatement toutes les violations à l'encontre de la sécurité et des droits des enfants et adolescents congolais, notamment le recrutement forcé d'enfants dans les groupes armés.

- Respecter strictement tous les engagements internationaux, le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire, en accordant une attention particulière à la Convention relative aux droits de l'enfant.

- Garantir l'accès durable, en toute sécurité et sans restrictions à l'assistance humanitaire pour tous les civils, en particulier les enfants et autres civils particulièrement vulnérables qui sont dans le besoin. Permettre la libre circulation du personnel humanitaire et du matériel de secours d'urgence dans tout le pays, en toute sécurité.

- Arrêter la fabrication, le transfert et l'utilisation des mines terrestres et garantir l'accès, en toute sécurité et sans restrictions, des équipes de déminage à toutes les zones minées.
- Coopérer avec la MONUC et l'UNICEF à l'élaboration d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information en ce qui concerne les violations commises contre les enfants, qui comprend la collecte de données, la communication d'informations sur les six violations suivantes et la réponse à ces violations odieuses: massacres et mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, recrutement et utilisation d'enfants, enlèvements, refus d'autoriser l'accès à l'assistance humanitaire et attaques contre les écoles et les hôpitaux.
- Ouvrir le dialogue avec un point focal de l'ONU pour concevoir des plans d'action assortis d'échéances visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants. Pour cela, il faudrait délivrer immédiatement des ordres officiels de démobilisation pour tous les enfants actuellement associés aux groupes armés et assurer l'accès sans restrictions du personnel humanitaire aux installations militaires afin d'établir et de soutenir le processus de démobilisation des enfants.
- Mettre fin immédiatement à l'exploitation des enfants, notamment au travail forcé et à la participation forcée à l'exploitation minière et faire cesser les actes de torture entraînant la mort et autres violations qui ont lieu dans le contexte de l'exploitation illégale des ressources naturelles.

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

- Demander à toutes les parties au conflit de mettre fin immédiatement au recrutement et à l'utilisation de tous les enfants associés aux forces et groupes armés réguliers et irréguliers. À cet effet, demander au gouvernement congolais de mettre en œuvre immédiatement les engagements visant à mettre un terme au recrutement et/ou à l'utilisation des enfants, auxquels il a souscrit en ratifiant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant et conformément au droit interne congolais. Demander à tous les groupes armés non gouvernementaux d'approuver officiellement les normes établies par le Protocole et de prendre des mesures immédiates pour les appliquer.
- Continuer à accorder une attention prioritaire à la situation en RDC et à la mise en œuvre effective des résolutions du Conseil de sécurité sur la RDC et les enfants et les conflits armés, en particulier les résolutions 1539 et 1612.
- Demander au Représentant spécial du Secrétaire général en RDC de désigner immédiatement un point focal pour engager le dialogue avec toutes les parties en RDC qui recrutent ou utilisent des enfants, que le Secrétaire général a nommées dans son rapport de 2005 sur les enfants et les

conflits armés (S/2005/72), en vue " d'élaborer des plans d'action clairs et assortis d'échéances pour mettre fin à cette pratique ", conformément aux résolutions 1460 (paragr. 4) et 1539 (paragr. 5b) du Conseil de sécurité.

- Demander aux neuf parties au conflit en RDC désignées dans l'Annexe au rapport du Secrétaire général (S/2005/72) de fournir " des informations sur les mesures qu'elles ont prises pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés auxquels [elles] procèdent en violation de leurs obligations internationales applicables ", conformément aux résolutions 1460 (paragr. 5) et 1539 (paragr. 5b) du Conseil de sécurité.
- Soutenir et encourager tous les efforts déployés pour que les auteurs de crimes commis contre les enfants en RDC soient tenus responsables de leurs actes, notamment en ce qui concerne le recrutement et l'utilisation d'enfants:
 - 1) demander au gouvernement congolais de mettre en œuvre les paragraphes de l'Accord de Pretoria prévoyant la création d'un observatoire national des droits de l'homme et d'une commission " vérité et réconciliation ";
 - 2) demander au gouvernement congolais de maintenir une coopération totale avec la Cour pénale internationale en demandant la poursuite des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, y compris les crimes contre les enfants;
 - 3) demander au gouvernement congolais d'adopter la législation nationale de mise en œuvre afin de faciliter la poursuite des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment ceux commis contre des enfants, devant la Cour pénale internationale;
 - 4) soutenir les efforts déployés en vue d'établir un tribunal pénal international effectif pour la RDC, comme cela s'avère nécessaire;
 - 5) veiller à ce que toute procédure d'amnistie ou tout mécanisme de réconciliation traditionnel examine de façon appropriée les crimes commis contre les enfants;
 - 6) encourager l'élaboration de la règle de droit en RDC, dans le but de mettre fin à la culture de l'impunité.
- Insister pour que tous les pays qui fournissent des contingents mènent des enquêtes appropriées et appliquent les mesures disciplinaires adéquates à tout le personnel de maintien de la paix accusé d'exploitation ou de sévices sexuels contre des filles et des femmes ou autres civils. L'engagement des pays à assurer le suivi de ces actions devrait être une condition préalable à l'acceptation de contingents.
- Demander à toutes les parties utilisant des enfants dans l'exploitation illégale des ressources naturelles de mettre fin immédiatement à cette pratique, en se souciant en particulier de l'impact de cette exploitation sur les enfants impliqués dans le pillage des ressources naturelles. Pour cela, il faudrait

inclure une disposition assurant que les revenus provenant de la vente et de l'utilisation à des fins commerciales des ressources naturelles contribuent aux programmes qui protègent la sécurité et les droits des enfants.

- Demander à tous les groupes et forces armées opérant en RDC ainsi qu'aux pays voisins et aux autres pays qui livrent des armes en RDC de mettre fin au commerce et au stockage illicites des armes légères. Maintenir l'embargo sur les armes en RDC et soutenir une expansion du mandat de la MONUC pour surveiller l'application de l'embargo en mettant l'accent en particulier sur les zones frontalières les plus perméables.
- Renforcer les capacités de la MONUC à protéger les enfants, en étendant son mandat et ses capacités à la protection des civils, en particulier des enfants et des adolescents, contre les violations du droit international, y compris la protection des femmes et des filles contre le viol et autres formes de violence sexuelle.
- Maintenir la Section de protection de l'enfant de la MONUC et encourager les donateurs à accorder suffisamment de ressources pour aborder les questions relatives à la protection des enfants en RDC, conformément au mandat de la MONUC.
- Continuer à soutenir le renforcement des effectifs et l'attribution de fonds supplémentaires à la MONUC afin d'intensifier le déploiement dans l'Est de la RDC de soldats bien entraînés et dotés d'équipements adéquats, et maintenir pour le personnel de la MONUC et les pays fournisseurs de contingents les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme et de responsabilisation.
- Soutenir le processus électoral en accordant le soutien politique et les aides nécessaires aux autorités gouvernementales pour assurer la tenue d'élections libres, transparentes et équitables au cours de l'année 2006.

À LA MONUC

- Insister pour que tous les pays qui fournissent des contingents envoient, pour servir dans la MONUC, du personnel civil et militaire ayant reçu une formation approfondie sur les questions relatives à la protection de l'enfant (résolution 1379 du Conseil de sécurité, paragr. 10b).
- Insister pour que les pays fournisseurs de contingents assurent à tout le personnel de la MONUC une éducation en matière de VIH/SIDA et des tests de dépistage ainsi que des services de conseil (résolution 1460, paragr. 11 et résolution 1539, paragr. 1, du Conseil de sécurité).
- Travailler en étroite collaboration avec l'UNICEF, les ONG internationales en RDC et les organismes locaux de protection de l'enfance en vue de mettre en place un mécanisme efficace et durable de surveillance et de communication de l'information en ce qui concerne les violations suivantes commises contre les enfants: massacres et mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, recrutement et utilisation d'enfants, enlèvements, refus d'autoriser l'accès à l'aide humanitaire et attaques contre les écoles et les hôpitaux. Il convient de déployer des efforts pour surveiller les violations dont sont victimes les enfants dans le contexte du déplacement forcé, de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres situations pertinentes en RDC.
- Coopérer étroitement avec le mécanisme du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (BSCI) pour mener des investigations sur les rapports faisant état de sévices et/ou d'exploitation sexuels à l'encontre de femmes et des filles mettant en cause des membres de la MONUC. Coopérer pleinement pour faire en sorte que des enquêtes soient menées avec rapidité et efficacité et que des mesures disciplinaires appropriées soient appliquées. Faire en sorte que les résultats des enquêtes sur l'exploitation et les sévices sexuels soient rendus publics et veiller à ce que les victimes obtiennent des réparations appropriées.
- Mettre en place, de toute urgence, une formation sur les droits de l'enfant et la prévention des abus pour tout le personnel militaire et civil associé à la MONUC et faire en sorte que l'ensemble de cette formation soit examiné régulièrement pendant le déploiement de la force.
- Surveiller la situation, mener des enquêtes et publier des rapports concernant les cas de viols et les mesures prises afin d'empêcher et de faire cesser l'impunité pour les violences sexuelles. Ce processus doit comprendre une évaluation de l'étendue des violences sexuelles commises contre les hommes et les garçons ainsi que des programmes appropriés visant à apporter un soutien médical et psychosocial aux survivants.
- Améliorer la formation du personnel de la MONUC en matière d'enquête sur le trafic d'armes légères et de mines terrestres, en particulier le transfert d'armes de part et d'autre des frontières, et faire en sorte que la MONUC surveille de très près le transit illégal d'armes légères, conformément à la demande du Conseil de sécurité.
- Désigner un point focal au sein de la MONUC pouvant recevoir de manière confidentielle des informations provenant de sources autres que l'ONU sur les violations de l'embargo sur les armes.
- Travailler en étroite collaboration avec la CONADER et les ONG partenaires pour faire en sorte que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des enfants prennent en compte la contribution et la coopération des communautés locales, afin d'assurer que tout le processus de DDR, en particulier la phase de réinsertion, soit aussi effectif et durable que possible. En outre, faire en sorte que tous les enfants, tant les garçons que les filles, soient intégrés sur un pied d'égalité à toutes les

initiatives de DDR, quelle que soit leur association à un groupe armé particulier. Veiller à ce que les programmes de DDR mettent l'accent sur la réadaptation communautaire, le soutien psychosocial et l'éducation.

- Travailler avec l'ONU et les ONG partenaires pour surveiller la réincorporation dans les forces et groupes armés d'enfants qui ont été démobilisés.

AUX ORGANISMES HUMANITAIRES EN RDC

- Élaborer, conjointement avec les institutions de l'ONU et les ONG partenaires compétentes un cadre stratégique pour le retour et la réintégration des PDIP, en se souciant tout particulièrement des enfants et adolescents déplacés.
- Mettre en place immédiatement une meilleure protection pour toutes les PDIP en RDC, en mettant l'accent sur la prévention du viol et autres formes de violence sexuelle.
- Améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux services de santé essentiels pour les enfants, tels que la vaccination, l'eau potable, les moustiquaires traitées aux insecticides et le traitement des maladies courantes.
- Coordonner les programmes médicaux d'urgence dans l'Est, notamment en facilitant l'accès aux soins médicaux et en apportant un soutien à la réadaptation des survivants de violences sexuelles.
- Travailler étroitement avec la MONUC, l'UNICEF et les organismes locaux de protection de l'enfance en vue de mettre au point un mécanisme de surveillance et de communication de l'information efficace et durable, en ce qui concerne les violations suivantes commises contre les enfants: massacres et mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, recrutement et utilisation d'enfants, enlèvements, refus d'autoriser l'accès à l'assistance humanitaire et attaques contre les écoles et les hôpitaux. Il convient de déployer des efforts pour surveiller les abus dont sont victimes les enfants dans le contexte des déplacements forcés, de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres situations pertinentes en RDC.
- Surveiller la situation, mener des enquêtes et publier des rapports concernant les cas de viols et les mesures prises afin d'empêcher et de faire cesser l'impunité pour les violences sexuelles. Ce processus doit comprendre une évaluation de l'étendue des violences sexuelles commises contre les hommes et les garçons ainsi que la mise en place de programmes appropriés visant à apporter un soutien médical et psychosocial aux survivants.
- Continuer à travailler en étroite collaboration avec la CONADER et les partenaires de l'ONU pour faire en sorte que les programmes de DDR des enfants reflètent la contribution et la coopération des communautés locales, afin que

l'ensemble du processus de DDR, en particulier la phase de réinsertion, soit aussi efficace et durable que possible.

- Faire en sorte que tous les enfants, tant les filles que les garçons, soient intégrés sur un pied d'égalité aux initiatives de DDR, quelle que soit leur association à un groupe armé particulier.
- Intégrer la surveillance de la réincorporation dans les groupes armés des enfants démobilisés aux plans de DDR et continuer à mettre l'accent sur la réadaptation communautaire ainsi que sur le soutien psychosocial et l'éducation.

AUX BAILLEURS DE FONDS

- Tous les gouvernements et organismes donateurs devraient doter la MONUC et l'UNICEF ainsi que leurs partenaires de mise en œuvre des ressources humaines et financières suffisantes pour protéger de façon adéquate les enfants en RDC. Pour cela, des contributions importantes au processus d'appels consolidés de l'ONU de 2006 sont nécessaires. Les secteurs suivants, entre autres, devraient bénéficier d'un financement:
 - ◆ soins médicaux de base et campagnes de vaccination pour les enfants congolais;
 - ◆ soins d'urgence afin d'améliorer la santé des mères et des nourrissons;
 - ◆ soins d'urgence et traitements à long terme pour les survivants de violences sexuelles, ce qui comprend un soutien psychosocial, la réadaptation et la réintégration dans leurs communautés;
 - ◆ opportunités d'éducation, en accordant une attention spéciale aux jeunes qui n'ont pas pu aller à l'école pendant la guerre;
 - ◆ éducation, prévention et traitement en matière de VIH/SIDA, en se souciant tout particulièrement des vulnérabilités des filles et des adolescents;
 - ◆ programmes de réunion des familles afin protéger les enfants séparés de leurs familles et les orphelins, les enfants des rues, les enfants associés aux forces et groupes armés et autres mineurs non accompagnés;
 - ◆ services sociaux de base.
- Soutenir les programmes d'action contre les mines, tels que la sensibilisation aux dangers des mines, l'élimination des mines terrestres et des munitions non explosées, l'évaluation de l'impact des mines, le rétablissement des individus blessés par des mines terrestres, en accordant une attention particulière au danger et à l'impact des mines terrestres sur les enfants.
- Privilégier la reconstruction et la réforme du système judiciaire afin d'établir un système pleinement opérationnel

dans toute la RDC. Pour cela, il faudrait d'abord apporter un soutien aux autorités judiciaires pour documenter les cas de violences sexuelles, de recrutement et d'utilisation d'enfants et autres crimes et engager des actions judiciaires afin d'amener les auteurs de ces crimes devant la justice.

- Soutenir les organisations locales de défense des droits de l'homme, protéger les droits de l'enfant et assurer un soutien programmatique aux survivants de violences sexuelles, aux enfants qui ont été associés aux forces et groupes armés, aux personnes déplacées dans le pays et aux autres groupes vulnérables.
- Soutenir la restructuration de la CONADER pour faire en sorte que les fonds destinés au processus de DDR parviennent rapidement aux réseaux communautaires et assurer le financement intégral de la phase de réinsertion des enfants à long terme, en mettant l'accent sur les programmes menés à l'échelon communautaire et sur l'éducation.
- Dans le cadre du financement du processus de DDR, créer une réserve générale pour financer les programmes consacrés aux besoins spécifiques des filles, notamment les filles mères et leurs enfants. Une réserve spéciale devrait également être créée pour soutenir les personnes dépendantes des ex-combattants.
- Soutenir la mise en place d'un système efficace au sein de l'administration publique qui élaborerait des mécanismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de protéger les enfants, en particulier les filles, accusés de sorcellerie. Entre-temps, soutenir les travailleurs s'occupant de la protection de l'enfance, afin d'apporter une réponse immédiate au problème des enfants accusés de sorcellerie.

À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

- Faire en sorte que les crimes que constituent le recrutement d'enfants et les violences sexuelles commises contre les filles et les femmes dans l'Est de la RDC soient considérés comme des crimes de guerre et figurent sur la liste des crimes qui seront examinés en priorité dans les enquêtes et procédures pénales de la Cour.

Sources

AFP www.afp.com/english/home

La violence sexuelle est une arme répandue en RDC, 13 novembre 2003
Cholera in DR Congo Camps Claims 23 Lives, 800 Cases, 12 avril 2005

Agence canadienne de développement international (ACDI)

www.acdi-cida.gc.ca

RDC – Faits et chiffres, données extraites en octobre 2005

AJEDI-Ka / Projet Enfants Soldats

All Party Parliamentary Group on the Great Lakes Region

www.appgreatlakes.org

Arms Flows in Eastern DR Congo, 12/04

Amnesty International www.amnesty.org

République démocratique du Congo. Enfants en guerre, septembre 2003
RDC. Peine de mort/ détention illégale/ torture et mauvais traitements/
procès iniques/ préoccupations d'ordre médical (index AI: AFR
62/011/2004), 13 mai 2004

République démocratique du Congo. Violences sexuelles: un urgent besoin
de réponses adéquates: (index AI: AFR 62/018/2004), octobre 2004

République démocratique du Congo. Les flux d'armes à destination de l'Est
(index AI: AFR 62/006/2005), juillet 2005

République démocratique du Congo. Nord-Kivu: les civils paient le prix des
rivalités politiques et militaires, 28 septembre 2005

AP www.ap.org

Youngsters Raped in Congo Militia Rampage, 6 juin 2005

BBC <http://news.bbc.co.uk>

Congo Ambush Kills Nine UN Troops, 25 février 2005

DR Congo Villagers Burnt to Death, 12 juillet 2005

Nepal Troops Jailed for Sex Abuse, 22 juillet 2005

Nigeria Police Hit by Sex Scandal, 12 septembre 2005

Bureau pour le volontariat au service de l'enfance et de la santé (BVES)

Les amis de la paix sont les ami(es) des enfants en RD Congo, n° 41/2005,
7 avril 2005

Les amis de la paix sont les ami(es) des enfants en RD Congo, n° 76/2005,
29 juin 2005

Campagne internationale pour interdire les mines www.icbl.org

Landmine Monitor 2003

Landmine Monitor 2004

Landmine Monitor 2005

Centre de coordination de l'action contre les mines (MAAC)

www.macc-drc.org

La mise à jour des statistiques de la situation de mines/UXO en RDC,
janvier 2006

Christian Aid, Oxfam-GB, Save the Children

Aucune perspective en vue: la tragédie humaine du conflit en République
démocratique du Congo, août 2001

Coalition pour la Cour pénale internationale www.iccnw.org

Informations sur les pays extraites du site web

Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants-soldatswww.child-soldiers.org

Child Soldier Use 2003: A Briefing for the 4th UN Security Council Open Debate on Children and Armed Conflict, 2003
Child Soldiers Global Report 2004

Comité des Observateurs des Droits de l'Homme (CODHO/Nord-Kivu)

Rapport sur la situation de violation des droits de l'homme après la chute de la cité de Mubi et de Walikale par les FARDC, 16 décembre 2004, mai 2005

Comité international de secours www.theirc.org

Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a Nationwide Survey, étude réalisée d'avril à juin 2004
Mortality in the DRC: A Nationwide Survey, janvier 2006

Conseil norvégien pour les réfugiés www.nrc.no / Observatoire des situations de déplacements internes www.internal-displacement.org

Plunder of Natural Resources by Warring Parties Continues to be Major Factor Causing Displacement 1998–2004

Approximately 3.4 Million People Displaced in DRC as of End 2003

Significant Decrease of IDPs as of Mid-2004 Compared to 2003

Continued Displacement Despite New Transition Government 2004

Goma, North Kivu Welcomes Short and Long Term IDPs (2003–2004)

IDPs Who Fled Ituri Start to Trickle Back Home (2003–2004)

DRC: Alarming High Malnutrition Rates among Displaced and Other Children (2001–2004)

Rape of Hundreds of Thousands of Girls and Women by All Forces in Eastern DRC (2002–2004)

MONUC Reported Massive Human Rights Violations against IDPs and Others in Ituri in 2002–2003

Rapes of Displaced Women in South Kivu and in Katanga (2002–2004)

900,000 IDPs Estimated to Have Returned Home from End 2003- to Mid-2005

North Kivu Ablaze: Renewed Combat in Rutshuru Provokes Displacement of Thousands of People and the Evacuation of MSF Teams, 31 janvier 2006

DanChurchAid www.dca.dk

Humanitarian Mine Action and HIV/AIDS Program DR Congo: Annual Report 1 April 2004 to 30 March 2005, 2005

Fondation Damien www.fondationdamien.be

Rapport annuel 2004

Global Witness www.globalwitness.org

S.O.S. Toujours la même histoire: une étude contextuelle sur les ressources naturelles de la République démocratique du Congo, 2004

Ruée et ruine: le commerce dévastateur des ressources minières dans le Sud du Katanga en République démocratique du Congo, septembre 2004

Communiqué de presse – Des millions de dollars de revenus disparaissent dans la “ ruée vers le cobalt ” au Congo, 29 septembre 2004

Communiqué de presse – Conflict Resources Undermine Peacebuilding as War in Congo Looms, 1er décembre 2004

La paix sous tension: dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'Est de la RDC, juin 2005

Gouvernement de la RDC

Cadre opérationnel pour les enfants associés aux forces et groupes armés, 7 mai 2004

Groupe parlementaire interpartis sur la région des Grands Lacswww.appggreatlakes.org

Les flux d'armes en zone Est de la RD du Congo, décembre 2004

Héritiers de la Justice www.heritiers.org

Rutshuru in the Hands of Laurent Nkund's People, 21 janvier 2006

Human Rights Watch www.hrw.org

Burundi. Le massacre de Gatumba: crimes de guerre et agendas politiques, septembre 2004

En quête de justice: poursuivre les auteurs de violences sexuelles pendant la guerre du Congo, mars 2005 (Vol. 17, n° 1 (A))

Le fléau de l'or, juin 2005

Communiqué de presse – RD Congo. L'or au cœur de très nombreuses atrocités commises contre les droits humains, 2 juin 2005

République démocratique du Congo. Attaques contre des civils au Nord-Kivu, juillet 2005 (Vol. 17, n° 9 (A))

RD Congo. Un éminent défenseur des droits de l'homme assassiné, 1^{er} août 2005

ICJP (Initiative congolaise pour la justice et la paix)

Balance n° 25. La population de Menga constamment rançonnée par les différentes forces en présence dans ce territoire, juin 2003

Balance n° 26. À cause des incursions nocturnes des bandes armées, la population du groupement d'Irhambi-Kana dans le territoire de Kabare passe la nuit à la belle étoile, juin 2003

A new Ordeal for the Population of Bunyakiri, juin 2003

Institute for Security Studies www.iss.co.za

Continuing Instability in the Kivus: Testing the DRC Transition to the Limit, Stephanie Wolters, ISS Paper 94, octobre 2004

International Alert, Réseau des femmes pour un développement associatif et Réseau des femmes pour la défense des droits et la paixwww.international-alert.org/

Le corps des femmes comme champ de bataille durant la guerre en République du Congo: violences sexuelles contre les femmes et les filles au Sud-Kivu (1996–2003, 2005)

International Crisis Group www.crisisgroup.org

The Congo's Transition Is Failing: Crisis in the Kivus, (Africa Report n° 91), 30 mars 2005

Un plan d'action pour le Congo (Briefing Afrique n° 34), 19 octobre 2005

Katanga: la crise oubliée de la RDC, 9 janvier 2006

IRIN www.irinnews.org

DRC: Focus on the Proliferation of Small Arms in Northeast, 11 mars 2003

RDC: L'UPC se retire de Bunia sans incident, 24 juin 2003

RDC: Des civils seraient détenus dans des “ camps de travail ”, 27 août 2003

DRC: ARV Distribution Hindered by the War, 4 mars 2005

DRC: Thousands Displaced after Mayi-Mayi Clashes with Congolese Troops, 7 avril 2005

DRC: Refugees to Return to Equateur Province, 7 avril 2005

DRC: Latest Killings in South Kivu Part of Long-Standing Abuses, 26 mai 2005

DRC: Mayi Mayi Attacks Displace 1,700 in Katanga, 8 juin 2005

DRC: Some 32,000 Displaced by Attack in South Kivu, 20 juillet 2005

DRC: UN Mission Calls for Inquiry into Death of Rights Activist, 3 août 2005

DRC Focus on Rampant Rape, Despite End of War, 4 août 2005

DRC: Voter Registration Extended in Orientale, Bas-Congo Provinces, 15 août 2005

DRC: US \$150 Million Grant from World Bank; \$39.2 Million Loan from IMF, 2 septembre 2005

RDC: Entretien avec Mohamed Fall, l'administrateur du programme d'éducation de l'UNICEF, 9 septembre 2005

DRC-Nigeria: Obasanjo Recalls Police Team in DR Congo over Alleged Sex Abuses, 12 septembre 2005

DRC-NIGERIA: 11 Policemen Suspended over Sex Abuse Allegations in DR Congo, 27 septembre 2005

DRC-Uganda: Disarm LRA Rebels, Museveni Tells Kinshasa and MONUC, 30 septembre 2005

DRC-Uganda: Army Deploys 2,000 Troops to Disarm LRA Rebels, 5 octobre 2005

Great Lakes: Army Says Ugandan Rebels Flee Back into Sudan, 7 octobre 2005

- DRC- Rebels Attack Villages, Kill 24, Displace Thousands, 11 octobre 2005
 DRC: Schools Reopen as Teachers End Strike, 19 octobre 2005
 DRC-Uganda: Kampala Seeks Approval to Redeploy Troops to Congo, 20 octobre 2005
 RDC: Des dizaines de milliers de déplacés fuient les combats dans le Katanga, 6 janvier 2006
 DRC: Plans for Referendum Well Advanced, Polls Chairman Says, 12 janvier 2006
 DRC: Armed Group Kills 8 UN Peacekeepers in Garamba Park, 23 janvier 2006
- Jesuit Refugee Service (JRS)** www.jrsusa.org
 DRC: Bukavu Clashes Cause Concern and JRS, informations extraites le 20 octobre 2005
 DRC: Local Population Bears the Brunt as Fighting Spreads Throughout Eastern Congo, informations extraites le 20 octobre 2005
- Kabungulu Ngoy, Hubert**
 “ Urban Security in Kinshasa: A Socio-demographic Profile of Children in Distress ”, publié dans *The Many Faces of Human Security*, 2005
- Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grand Lacs** www.ldgl.org
 Après avoir échappé à la poursuite de ses supérieurs hiérarchiques, le Colonel Mabolongo Alias 106 fait rage, 1^{er} juillet 2005
- Médecins sans Frontières** www.msf.org
 “ I Have No Joy, No Peace of Mind ”: Medical, Psychological, and Socio-Economic Consequences of Sexual Violence in Eastern DRC, avril 2004
 Running for Their Lives – Reported Civilian Displacement in Central Katanga, DRC, janvier 2006
- MONUC** www.monuc.org
 Code of conduct on Sexual Exploitation and Sexual Abuse, 2005
 Cannibalisme en RD Congo: le supplice de Zainabo, 19 mars 2005
 Revue de presse – La création d’un nouveau groupe armé congolais en Ouganda et la lutte contre l’impunité au sein de l’armée congolaise sont les sujets de une des quotidiens parus dans les kiosques à Kinshasa ce vendredi, 22 juillet 2005
 Dix questions sur la MONUC, informations extraites en août 2005
 Monitoring RDC, 2 septembre 2005
 Monitoring RDC, 5 septembre 2005
 Monitoring RDC, 6 septembre 2005
 Zero Tolerance for Sex Abuses, 16 septembre 2005
 Monitoring RDC, 10 octobre 2005
 Congo Militias Take 43 Disarmament Officers, 19 octobre 2005
 North Kivu: Civilians Flee after Rebel Attack, 19 octobre 2005
 DRC Human Rights Situation in December 2005, Division des droits de l’homme, 23 janvier 2006
 DRC: Eight MONUC Peacekeepers Killed in Garamba Park, Five Others Injured, 23 janvier 2006
 Children and Elections, informations extraites en février 2006
- Nations Unies** www.un.org
 Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, S/2003/1053, 11 octobre 2003
 Communiqué de presse: Insecurity, Poor Roads Thwart Humanitarian Access as Civilians Suffer Shortages in Eastern Democratic Republic of Congo (AFR/771-HR/4707), 24 novembre 2003
 Nations Unies – 15^e rapport du Secrétaire général sur la mission de l’Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2004/251), 25 mars 2004
 Nations Unies – Lettre datée du 15 juillet 2004 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2004/551), 7 septembre 2004
 Enquête du Bureau des services de contrôle interne sur les allégations d’exploitation et de violence sexuelles à la Mission de l’Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2005/30) 15 janvier 2005
- Comité permanent de la nutrition des Nations Unies: Nutrition Information in Crisis Situations- Report Number VII, 17 août 2005
 Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2005/72), 2 septembre 2005
 Secrétaire général des Nations Unies – Lettre datée du 17 janvier 2006 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, 19 janvier 2006
- New Vision (Kampala)** www.newvision.co.ug
 Congolese Militia Leave Uganda, 26 août 2005
- New York Times** www.nytimes.com
 EU Says Congo Force Cannot Intervene beyond Bunia, 13 juin 2003
 Hopes and Tears of Congo Flow in Its Mythic River, Somini Sengupta, 21 avril 2004
 Congo Tribal Killings Create a New Wave of Refugees, Mark Lacey, 6 mars 2005
 Congo Peacekeepers Sex Scandal: Investigators Said to Be Threatened, Warren Hoge, 16 décembre 2005
 In Congo War, Even Peacekeepers Add to Horror, Mark Lacey, 18 décembre 2005
- Observatory for the Protection of Human Rights Defenders** www.omct.org
 Les défenseurs des droits de l’homme en première ligne, Rapport annuel 2004
- ONUSIDA** www.unaids.org
 Analyse de la situation par pays: RDC, informations extraites en avril 2005
- ONUSIDA, UNICEF et OMS**
www.who.int/globalatlas/predefinedReports/EF2004/index.asp
 Epidemiological Fact Sheets on HIV/AIDS and Sexually Transmitted Infections: Democratic Republic of Congo, Update 2004
- Oxfam International** www.oxfam.org
 Communiqué de presse: Oxfam Warns of Tens of Thousands of Newly Displaced People in DR Congo. Security Council Must Renew and Increase Strength of UN Troops, 24 septembre 2004
- PlusNews** www.plusnews.org
 DRC - Focus on Rampant Rape, Despite End of War, 8 mars 2004
- Multi-Country Demobilization and Reintegration Program** www.mdrp.org
 Programme national: République démocratique du Congo, informations extraites le 24 janvier 2006
- Project GRAM-Kivu** www.gramkivu.org
 Report on Human Rights Violations in South Kivu Province, in the East of DRC, juin 2003
 Bulletin d’information Tujuwé Zaidi n° 14, mai 2005
 Journée internationale de l’enfant africain, 16 juin 2005
 Bulletin d’information Tujuwé Zaidi n° 16, octobre 2005
- Refugees International** www.refintl.org
 DRC: Local NGO Works to Heal Victims of Gender-Based Violence, 16 novembre 2005
- ReliefWeb** www.reliefweb.int
 RDC: Le district du Tankanyika menacé par le fléau des mines, 16 juillet 2004
 DRC: Humanitarians Facilitate Voluntary Return of IDPs from Bunia, 3 août 2005
 DRC: UN Officials in DRC Condemn Rape by Security Forces, 19 octobre 2005
 DRC 300 Congolese Flee into Western Uganda following Fresh Fighting, 17 novembre 2005

SOURCES

DRC: Norwegian Refugee Council in DR Congo: Warns about Poor Humanitarian Security, 26 janvier 2006
DRC: People Flee as Fighting Continues (UNHCR), 10 février 2006

Reuters www.reuters.com

Suspected Rebels Massacre Congo Civilians, 10 octobre 2005
Congo Militia Free 43 Seized in Arms Handover Row, 19 octobre 2005
DRC, 150,199 Cases of Election Registration Fraud Uncovered, 15 novembre 2005

RODHECIC www.rodhecic.org

Le mois de juillet a été marqué par de graves violations des droits de l'homme au Sud Kivu, 27 août 2005

Save the Children www.savethechildren.org

Going Home: Demobilizing and Reintegrating Child Soldiers in the Democratic Republic of Congo, 2003
Atteindre les filles – Étude sur les filles associées aux groupes et forces armés en République démocratique du Congo (Save the Children-UK), novembre 2004
Forgotten Casualties of War: Girls in Armed Conflict (Save the Children-UK), 2005
L'invention de l'enfant sorcier en République démocratique du Congo (Save the Children-UK), 2005

Small Arms Survey www.smallarmssurvey.org

Small Arms Survey 2003
Small Arms Survey 2004

Société Civile www.societecivile.cd

Rapport sur la situation des droits humains à l'Est de la RDC: les rebelles hutus rwandais sèment la terreur, 24 octobre 2005

Solidarités www.solidarites.org

Survey on Nutrition and Retrospective Mortality, Health Zones of Kalemie and Nyemba, janvier 2005

SouthScan www.southscan.gn.apc.org

Congo: Optimism ahead of UN's Largest Election Operations, 31 juillet 2005

UNESCO www.unesco.org

Statistiques en bref – Éducation en République démocratique du Congo, informations extraites en février 2006

UNICEF www.unicef.org

A Humanitarian Appeal for Children and Women, janvier-décembre 2002
At a Glance: Congo, Democratic Republic of: Life-saving Immunization Drive Launches in DR Congo, 28 janvier 2005
En bref: – Statistiques sur la République démocratique du Congo, informations extraites le 19 mai 2005
Girls' Education in the Democratic Republic of Congo: Kits for Kids, informations extraites le 19 mai 2005

UNHCR www.unhcr.org

Réfugiés – Tendances mondiales 2004. Présentation générale sur les populations, les nouveaux arrivants, les solutions durables, les demandes d'asile, les apatrides et autres personnes relevant de l'UNHCR, juin 2005
Refugee Trends, January 1-March 2005, 5 juillet 2005
L'UNHCR met en garde les réfugiés congolais contre les rumeurs incitant au retour prématuré, 17 août 2005

Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (BCAH)

www.ochaonline.un.org

Monitoring de la Situation Humanitaire en RDC, janvier 2004 à janvier 2006
DRC: Insecurity Creates Food Shortages in Ituri, 4 avril 2005
Affected Populations in the Great Lakes Region as of 6/15/05

IDPs and Returnees in DRC, octobre 2005

Correspondance par courrier électronique avec les représentants du BCAH en RDC, 2005–2006

UN Action Plan: Democratic Republic of Congo, 13 février 2006

Centre de nouvelles de l'ONU www.un.org/news

Annan Welcomes Rebel Rwandan Forces' Intention to Return Home from DR Congo, 31 mars 2005
Annan Welcomes DR Congo's Decision to Disarm Militia Forcibly, 8 août 2005
UN Mission in Congo Condemns Killing of Human Rights Activist, 8 août 2005
UN Security Council Considers Resolution on DRC of Congo Referendum, 11 août 2005
Battalion of UN Mission Sets Up and Supervises New Clinics, 15 août 2005

USAID-DCHA www.usaid.gov

Sexual Terrorism: Rape as a Weapon of War in Eastern DRC, 18 mars 2004
DRC-Complex Emergency, Situation Report #2, 30 septembre 2005

Verification Research, Training and Information Centre (Vertic)

www.vertic.org

Verifying European Union Arms Embargoes, 18 avril 2005

Watchlist

Impact des conflits armés sur les enfants en République démocratique du Congo, juin 2003

Programme alimentaire mondial (PAM) www.wfp.org

Emergency report n° 35/2005, 26 août 2005
Emergency report n° 38/2005, 16 septembre 2005

Organisation mondiale de la santé (OMS) www.who.org

Urgences/Pays: République démocratique du Congo, données actualisées, novembre 2004
Peste en République démocratique du Congo, données actualisées, 15 mars 2005

Banque mondiale www.worldbank.org

Project Information Document (PID), rapport n° AB1971, 2005
DR Congo Receives US\$150 Million Grant, 1^{er} septembre 2005

World Vision www.worldvision.org

DRC Fights against Child Labor, 5 juillet 2005

Watchlist observe les dispositions prévues aux résolutions 1261, 1314, 1379, 1460, 1539 et 1612 du Conseil de sécurité, les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles, et les autres normes humanitaires internationales sur les droits humains en vigueur.

Les renseignements sont recueillis auprès d'un grand réseau d'organisations qui oeuvrent auprès des enfants du monde entier. L'analyse est réalisée par une équipe multidisciplinaire d'intervenants qui possèdent l'expertise et/ou l'expérience de chaque situation analysée. Les informations du domaine public peuvent être directement citées dans le présent rapport. Toutes les sources bibliographiques sont citées par ordre alphabétique à la fin du rapport afin de protéger la sécurité des sources.

La supervision générale du projet est assurée par un Comité directeur d'organisations non gouvernementales internationales connues pour leur travail auprès des enfants et dans le domaine des droits humains. Les opinions qui sont exposées dans ce rapport ne reflètent pas celles d'une organisation particulière membre du réseau ou du Comité directeur.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le projet Watchlist ou sur des rapports précis, ou pour échanger des informations sur des enfants touchés par un conflit, adressez-vous à : watchlist@womenscommission.org et www.watchlist.org.

Notes Finales

1. Voir Christian Aid, Oxfam-UK, Save the Children, Aucune perspective en vue: la tragédie humaine du conflit en République démocratique du Congo, août 2001.
2. Les chiffres de déplacés sont des estimations. Il est très difficile d'obtenir des chiffres précis en raison de la taille du pays, de l'inadéquation des infrastructures et de l'accès restreint à diverses zones de conflits.
3. On obtient le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire en divisant le nombre d'enfants inscrits dans une école, quel que soit leur âge, par le nombre total d'enfants du groupe d'âge qui correspond officiellement à ce niveau de scolarisation.
4. L'expression " enfants associés aux forces et groupes armés " utilisée dans ce rapport se réfère au terme plus courant d'" enfants soldats ", que Watchlist a utilisé dans d'autres contextes. En RDC, l'expression " enfants associés aux forces et groupes armés " correspond à la définition des " enfants soldats " largement acceptée, établie en 1997 dans les Principes et meilleures pratiques du Cap: " Un "enfant soldat est une personne de moins de dix-huit ans qui fait partie régulièrement ou occasionnellement de toute force armée ou groupe armé, en quelque qualité que ce soit, notamment mais non exclusivement en qualité de cuisinier, de porteur, de messager ou de personnes accompagnant de tels groupes, en dehors des membres de leurs familles. Cette définition comprend les filles recrutées à des fins sexuelles ou pour contracter un mariage forcé. Elle ne renvoie donc pas seulement aux enfants qui portent ou ont porté les armes. "
5. Les autorités gouvernementales de la RDC coopèrent aux investigations de la Cour pénale internationale (CPI) pour juger des crimes relevant de la juridiction de la CPI en RDC. Le gouvernement de transition a signé un accord spécial autorisant la CPI à mener des activités en RDC jusqu'à l'entrée en vigueur de l'ensemble de la législation d'application. La nouvelle constitution ne se réfère pas à la CPI, elle accorde cependant l'immunité et des privilèges à certains dirigeants qui pourraient être poursuivis devant la CPI.
6. Selon des analystes, les quatre années de pouvoir de Laurent Kabila ont été plus dommageables à l'économie du pays que l'intégralité du mandat de Mobutu.
7. L'Angola, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda, le Zimbabwe et le MLC ont signé l'accord de cessez-le-feu. Le RCD et les groupes d'opposition armés burundais, rwandais et ougandais qui opéraient en RDC n'étaient pas signataires de l'Accord de Lusaka.
8. En 1999, le Mouvement de libération du Congo (MLC) et le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) se sont scindés en deux fractions: le RCD-Goma (RCD-G) et le RCD-Kisangani (RCD-K), devenu plus tard le RCD-K/ML. Les forces armées ougandaises soutiennent traditionnellement le RCD-K/ML et le MLC, et les forces armées rwandaises, le RCD-Goma.
9. On estime que la LRA a enlevé 16 000 enfants réfugiés, ougandais et soudanais. Tant les adultes que les enfants enlevés sont pris comme butin de guerre et forcés de commettre des actes de violence atroces contre d'autres enfants et adultes. Au moins 85% des forces de la LRA seraient constituées d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été enlevés. (Rapport de Watchlist sur le Soudan, mars 2003).

10. Le commandant Masunzu est le chef d'un soulèvement de Banyamulenge parmi les troupes du RCD.

11. Les détracteurs de la MONUC ont soutenu que la force était faible et incapable d'améliorer la situation des droits de l'homme pour trois raisons principales: 1) les effectifs réduits de la force opérant dans un vaste secteur; 2) le mandat limité en ce qui concerne la protection des civils; et 3) le climat général d'insécurité.

12. Les principales tâches et priorités de la Section de protection de l'enfant sont les suivantes: Assurer la prise en compte des besoins des enfants dans toutes les activités de la MONUC; Surveiller et signaler les cas de violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire concernant des mineurs et défendre les victimes; Centrer les efforts sur la nécessité de mettre fin à l'impunité; Avec l'UNICEF et d'autres partenaires, faciliter et encourager le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats congolais; Faciliter et encourager le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des enfants soldats étrangers; Organiser des formations et d'autres activités de renforcement des capacités; Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé et d'autres sections de la MONUC soient parfaitement tenus au courant des questions touchant les enfants en période de conflit armé; Recommander des stratégies et prôner la protection de l'enfant; Organiser des activités visant à sensibiliser la population aux droits des enfants, notamment en période de conflit armé; Financer certains projets touchant les enfants en période de conflit armé (par l'intermédiaire du Norwegian Trust Fund); Favoriser l'intégration des questions touchant la protection des enfants dans le processus de paix et la période de transition.

13. L'Ouganda avait pris le contrôle militaire de l'Ituri en 1998, mais n'a jamais assumé directement le contrôle administratif ou politique du district. Il agissait plutôt en tant que " faiseur et défaiseur de rois " pour divers groupes armés rivalisant pour contrôler la région. Les principaux groupes politiques armés qui opéraient dans le district sont le RCD-K/ML, le MLC, le RCD-N et l'UPC. Beaucoup d'autres groupes armés, dont les Maï-Maï et les Interahamwe, ont mené des activités en Ituri. D'après Amnesty international, tous les groupes politiques armés qui combattent en Ituri sont en quelque sorte les protégés du gouvernement ougandais.

14. Ce camp a été fermé en août 2005.

15. Cette clause ne s'applique pas au personnel national de la MONUC qui a une relation de bonne foi, en vertu des lois et coutumes congolaises.

16. Pour obtenir la liste complète des entreprises, voir le Rapport final du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse en RDC (S/2002/1146), Annexe III. Pour d'autres informations sur les directives de l'OCDE, consultez le site www.oecd.org.

17. Le processus de Kimberley est un processus de négociation qui vise à établir des normes internationales minimales acceptables pour les systèmes nationaux de certification d'importation et d'exportation de diamants bruts. L'objectif est d'endiguer le trafic de diamants bruts dans les zones de conflit, de contribuer ainsi à l'établissement d'une paix durable et de protéger l'industrie légitime du diamant. Pour plus d'informations sur le processus de Kimberley, consultez le site www.kimberleyprocess.com.

18. La branche armée du RCD-K/ML est l'Armée populaire congolaise (APC).



The Watchlist on Children and Armed Conflict is a network of non-governmental organizations working to monitor and report on violations against children in situations of armed conflict.

Watchlist on Children and Armed Conflict
C/o Women's Commission for Refugee Women and Children
122 East 42nd Street, 12th floor
New York, NY 10168-1289
Phone: 212.551.3111
Fax: 212.551.3180
Email: watchlist@womenscommission.org
Access reports at: www.watchlist.org